

TRAITE DE FUSION

LE 11 MARS 2025

ENTRE

ATTIJARIWafa BANK

(Société Absorbante)

ET

BORJ ATTIJARI

(Société Absorbée)

TABLE DES MATIERES

Article	Page
1. Fusion Envisagée.....	6
2. Motifs et buts de la Fusion	6
3. Comptes utilisés pour établir les conditions de la Fusion	6
4. Désignation et évaluation de l'Actif et du Passif à transmettre par la Société Absorbée	7
5. Rapport d'échange, rémunération de la transmission du patrimoine	9
6. Date d'effet – Propriété et jouissance	9
7. Charges et conditions générales	10
8. Déclarations et garanties.....	11
9. Dissolution de la Société Absorbée	12
10. Réalisation définitive de la Fusion – Conditions Suspensives	12
11. Régime fiscal.....	13
12. Stipulations diverses.....	14
13. Droit applicable et juridiction compétente	16
Page de signatures	17

LE PRESENT TRAITE DE FUSION EST CONCLU ENTRE LES SOUSSIGNEES :

- (1) **ATTIJARIWafa BANK**, société anonyme de droit marocain au capital social de 2.151.408.390 dirhams, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 333, dont le siège social est situé au 2, boulevard Moulay Youssef, Casablanca (Maroc), représentée par Monsieur Mohamed EL KETTANI, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée **AWB** ou la **Société Absorbante**,

D'UNE PART,

ET

- (2) **BORJ ATTIJARI**, société à responsabilité limitée à associé unique de droit marocain au capital social de 10.000 dirhams, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 366097, dont le siège social est situé au 2, boulevard Moulay Youssef, Casablanca (Maroc), représentée par Madame. Zhor EL KARKOURI, dûment habilitée aux fins des présentes,

Ci-après dénommée **Borj Attijari** ou la **Société Absorbée**,

D'AUTRE PART,

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après désignées individuellement une **Société** ou une **Partie** et collectivement les **Sociétés** ou les **Parties**.

Il a été convenu comme suit des modalités et conditions de la fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante.



EXPOSE PRELIMINAIRE

(A) CARACTERISTIQUES DES SOCIETES

1. Présentation de la Société Absorbante

AWB est une société anonyme, qui a été constituée le 2 juin 1927. Elle est immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 333.

A la date des présentes, le capital social de la Société Absorbante s'élève à 2.151.408.390 dirhams et est divisé en 215.140.839 actions d'une valeur nominale de dix (10) dirhams chacune, toutes entièrement libérées et de même catégorie. Chacune des actions confère un droit de vote à son porteur.

AWB est administrée par un conseil d'administration dont Monsieur Mohamed El Kettani est Président Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués d'AWB sont les personnes suivantes :

- Monsieur Ismail Ahmed Douiri ;
- Monsieur Hassan Bertal ;
- Monsieur Youssef Rouissi ;
- Monsieur Hassan El Bedraoui ; et
- Monsieur Choukri Oimdina.

La Société Absorbante est régie par les lois et règlements en vigueur, notamment par la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée (la **Loi 17-95**).

AWB fait appel public à l'épargne, notamment du fait que ses actions sont inscrites à la cote de la Bourse de Casablanca.

A la date des présentes, AWB n'a émis aucune obligation ni aucune autre valeur mobilière donnant accès, directement ou indirectement, au capital d'AWB, autre que les actions composant son capital social.

AWB a pour objet social au Maroc, et dans tout autre pays, toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de commission et toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à celles-ci, en conformité avec les dispositions légales en vigueur, notamment les opérations suivantes :

- recevoir du public des dépôts de fonds en compte ou autrement, productifs ou non d'intérêts, remboursables à vue, à préavis ou à terme ;
- escompter tous effets de commerce, lettres de change, billets à ordre, chèques, warrants, effets, bons de valeurs émis par le Trésor Public ou par les Collectivités Publiques ou semi-publiques et, en général, toutes sortes d'engagements résultant d'opérations industrielles, agricoles, commerciales, ou financières ou d'opérations faites par toutes Administrations Publiques, négocier ou réescompter les valeurs ci-dessus, fournir et accepter tous mandats, lettres de change, billets à ordre, chèques ;
- consentir sous des formes quelconques des crédits, avec ou sans garanties, faire des avances sur rentes marocaines ou étrangères, sur valeurs émises par l'État, les Collectivités Publiques ou

semi-publiques et sur les valeurs émises par des sociétés industrielles, agricoles, commerciales ou financières, marocaines ou étrangères ;

- recevoir en dépôt tous titres, valeurs et objets, accepter ou effectuer tous paiements et recouvrements de lettres de change, billets à ordre, chèques, warrants, coupons d'intérêts ou de dividendes, servir d'intermédiaire pour l'achat ou la vente de toute espèce de fonds publics, d'actions, d'obligations ou de parts bénéficiaires ;
- accepter ou conférer à l'occasion de prêts ou d'emprunts toutes affectations hypothécaires et toutes autres garanties, souscrire tous engagements de garantie, cautions ou avals, opérer toutes acquisitions, ventes mobilières ou immobilières, et toutes prises à bail ou locations d'immeubles ;
- procéder ou participer à l'émission, au placement, à l'introduction sur le marché, à la négociation, de tous titres de collectivités publiques ou privées, soumissionner tous emprunts de ces collectivités, acquérir ou aliéner tous titres de rentes, effets publics, actions, parts, obligations, bons ou effets de toute nature desdites collectivités, assurer la constitution de sociétés et accepter en conséquence tout mandat ou pouvoir, prendre éventuellement une part dans le capital desdites sociétés ;
- établir en un lieu quelconque au Maroc, ou hors du Maroc, les succursales, agences, bureaux et filiales nécessaires pour effectuer les opérations indiquées ci-dessus ;
- prendre des participations dans des entreprises existantes ou en création, sous réserve du respect des limites fixées, par rapport à ses fonds propres et au capital social ou aux droits de votes de la société émettrice, conformément à la réglementation en vigueur. Et généralement, toute opération se rattachant à son objet social.

2. Présentation de la Société Absorbée

Borj Attijari a été constituée le 27 décembre 2016 sous la forme d'une société à responsabilité limitée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation, venant à expiration en 2115, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Elle est immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 366097.

A la date des présentes, le capital social de Borj Attijari s'élève à dix mille (10.000) dirhams et est divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune, toutes entièrement libérées et de même catégorie.

Borj Attijari est gérée par Madame Zhor El Karkouri, en sa qualité de Gérante.

La Société Absorbée est régie par les lois et règlements en vigueur, notamment par la loi n° 5-96 sur la société en nom collectif, la société en commandite simple, la société en commandite par actions, la société par actions simplifiée, la société à responsabilité limitée et la société en participation, telle que modifiée et complétée (la **Loi 5-96**).

Borj Attijari a pour objet social tant au Maroc que dans tous autres pays :

- l'acquisition, la construction, la gestion et le développement de tours et d'espaces de bureaux dédiés exclusivement à la location professionnelle durable aménagée et équipée au profit des entreprises ; et
- plus généralement, toutes les activités et prestations de services y afférentes ou accessoires et toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement au présent objet.

(B) LIENS ENTRE LES SOCIETES

1. Liens capitalistiques

A la date des présentes, la Société Absorbante détient cent (100) parts sociales de Borj Attijari, soit cent pour cent (100)% du capital social et des droits de vote de cette dernière.

En revanche, Borj Attijari ne détient aucune participation dans le capital social de la Société Absorbante.

2. Dirigeants et administrateurs en commun

La Société Absorbante et Borj Attijari n'ont pas de dirigeant commun.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI DE LA MANIERE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION :

1. FUSION ENVISAGEE

Les Parties conviennent par le présent projet de fusion (le **Traité de Fusion**) de la fusion-absorption entre les Sociétés, par voie d'absorption de Borj Attijari par AWB, selon les conditions et modalités stipulées ci-après (la **Fusion**).

La Fusion sera réalisée dans les conditions prévues aux articles 222 et suivants de la Loi 17-95.

Chaque Société Absorbée apportera à AWB, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives décrites à l'Article 10 ci-dessous, l'universalité de son patrimoine, avec effet juridique à la Date de Réalisation de la Fusion (tel que ce terme est défini à l'Article 10.2 ci-après).

La Fusion prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2025 d'un point de vue comptable et fiscal.

2. MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

La Fusion s'inscrit dans le cadre de la volonté d'AWB de simplifier et d'optimiser l'organisation de son pôle immobilier à travers la fusion-absorption de sa filiale Borj Attijari, détenue à 100%.

Telles sont les raisons qui ont conduit les Sociétés à arrêter le principe d'une Fusion par voie d'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante.

3. COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE LA FUSION

Les termes et conditions du projet de Fusion ont été établis sur la base des comptes de la Société Absorbante et de la Société Absorbée au 31 décembre 2024, date de clôture du dernier exercice social de chacune des Sociétés (les **Comptes de Référence**).

Les Comptes de Référence respectifs de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, figurant en **Annexe 1** et en **Annexe 2** ont été arrêtés par leurs organes d'administration et de gérance respectifs en date du 24 février 2025 et du 21 février 2025.

4. DESIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF A TRANSMETTRE PAR LA SOCIETE ABSORBEE

4.1 Valeur d'apport

La Fusion sera réalisée sur la base de la valeur d'apport des éléments d'actifs et de passifs de la Société Absorbée (la **Valeur d'Apport**) apportée au titre de la Fusion, déterminée sur la base de la méthodologie suivante :

Nature du poste	Méthode d'évaluation
Immobilisations corporelles :	
Terrains *	Valeur vénale estimée par un expert indépendant
Immobilisations corporelles en cours	Valeur nette comptable
Créances de l'actif circulant :	
Etat	Valeur nette comptable
Dettes du passif circulant :	
Fournisseurs et comptes rattachés	Valeur nette comptable
Etat	Valeur nette comptable
Comptes de régularisation - passif	Valeur nette comptable
Trésorerie Passif	
Banques	Solde comptable du compte bancaire concerné

* Estimation de la valeur vénale sur la base du rapport d'expertise élaboré par le cabinet SIMGA en date du 18 février 2025.

4.2 Désignation et évaluation de l'actif et du passif transmis

Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives décrites à l'Article 10 ci-dessous, la Société Absorbée transfèrera à la Société Absorbante, à la Date de Réalisation de la Fusion, l'intégralité de son patrimoine dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation de la Fusion. Le patrimoine transmis au titre de la Fusion comprendra tous les éléments d'actifs, biens, droits et valeurs de la Société Absorbée à la Date de Réalisation de la Fusion, sans exception ni réserve, ainsi que tous les éléments de passif et les obligations de la Société Absorbée.

L'actif et le passif constituant les apports la Société Absorbée ci-après énumérés sont ceux figurant dans les Comptes de Référence de la Société Absorbée figurant en **Annexe 2**, étant précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, la Fusion constituant une transmission universelle des éléments d'actifs et de passifs composant le patrimoine de la Société Absorbée dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation de la Fusion.

(a) Actif transmis par la Société Absorbée

Aux fins des présentes, le terme « *actif* » désigne d'une façon générale la totalité des éléments de l'actif de la Société Absorbée, dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation de la Fusion.

L'actif apporté par la Société Absorbée comprend notamment, sans que cette description ait un caractère limitatif, les éléments suivants, tels qu'ils figurent dans les Comptes de Référence de la Société Absorbée, et pour leur valeur ci-après indiquée (en dirhams).

Borj Attijari

Actif apporté	Valeur nette comptable au 31/12/2024	Valeur d'apport
Immobilisations corporelles :	1 011 254 834,61	1 027 438 520,61
Terrains	79 347 314,00	95 531 000,00
Immobilisations corporelles en cours	931 907 520,61	931 907 520,61
Créances de l'actif circulant :	176 123 132,17	176 123 132,17
Etat	176 123 132,17	176 123 132,17
TOTAL ACTIF	1 187 377 966,78	1 203 561 652,78

Le montant total de l'actif de Borj Attijari, dont la transmission à la Société Absorbante est prévue s'élève à 1 203 561 652,78 dirhams.

(b) Passif transmis par la Société Absorbée

Aux fins des présentes, le terme « *passif* » désigne d'une façon générale la totalité des obligations et du passif de la Société Absorbée, dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation de la Fusion.

Par les présentes, AWB assume la charge et s'oblige au paiement de l'intégralité du passif de la Société Absorbée, sans aucune exception ni réserve, y compris, sans que cette description ait un caractère limitatif, le passif décrit ci-après (en dirhams).

En tant que de besoin, la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers, lesquels sont tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Borj Attijari

Passif pris en charge	Valeur nette comptable au 31/12/2024	Valeur d'apport
Provision sur plus-value en instance d'imposition	-	3 681 788,57
Dettes du passif circulant :	95 551 986,83	95 551 986,83
Fournisseurs et comptes rattachés	82 039 353,12	82 039 353,12
Etat	698294,26	698 294,26
Comptes de régularisation - passif	12 814 339,45	12 814 339,45
Trésorerie Passif	1 095 442 027,67	1 095 442 027,67
Banques	1 095 442 027,67	1 095 442 027,67
TOTAL PASSIF	1 190 994 014,50	1 194 675 803,07

Le montant total du passif de Borj Attijari, dont la transmission à la Société Absorbante est prévue, s'élève à 1 194 675 803,07 dirhams.

(c) Actif net transmis

Des désignations et évaluations ci-dessus, il résulte que :

- l'actif apporté par Borj Attijari est évalué à 1 203 561 652,78 dirhams ;
- le passif de Borj Attijari, pris en charge par AWB, est évalué à 1 194 675 803,07 dirhams.

En conséquence, la valeur de l'actif net apporté par la Société Absorbée à la Société Absorbante au titre de la Fusion s'élève à 8 885 849,71 dirhams.

(d) Engagements hors-bilan

AWB bénéficiera, le cas échéant, des engagements reçus par la Société Absorbée, se substituera à la Société Absorbée, et sera seule tenue de la charge de tous engagements pris par ces dernières.

5. RAPPORT D'ECHANGE, REMUNERATION DE LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE

5.1 Rapport d'échange – Méthode d'évaluation

Conformément aux dispositions de l'article 224 alinéa 3 de la Loi 17-95 et dès lors que la Société Absorbante sera détentrice à la Date de Réalisation de la Fusion de la totalité des droits sociaux représentant l'intégralité du capital de la Société Absorbée, la Fusion ne donnera pas lieu à l'échange des droits sociaux de ladite société contre des actions de la Société Absorbante.

Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante contre les droits sociaux représentant l'intégralité du capital social de la Société Absorbée, ni à augmentation du capital social de la Société Absorbante à ce titre.

Il n'y a pas lieu en conséquence, de ce qui précède, de déterminer le rapport d'échange.

5.2 Comptabilisation des apports

L'actif net apporté par la Société Absorbée de 8 885 849,71 dirhams, aura comme contrepartie comptable, dans les écritures de la Société Absorbante, l'annulation des droits sociaux de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante et la constatation d'une prime de fusion.

La prime de fusion représentant la différence entre :

- D'une part, l'actif net apporté par la Société Absorbée soit un montant de 8 885 849,71 dirhams ; et
- D'autre part la valeur comptable des parts sociales de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante soit un montant de 10 000 dirhams.

La prime de fusion est égale à un montant de 8 875 849,71 dirhams.

6. DATE D'EFFET – PROPRIETE ET JOUISSANCE

6.1 Conformément aux dispositions de l'article 225 de la Loi 17-95, les Parties sont convenues que la Fusion prendra effet rétroactivement d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2025, soit antérieurement à la date à laquelle la Fusion sera soumise à l'assemblée générale de AWB et à l'approbation de l'associé unique de la Société Absorbée, de sorte que, corrélativement, les résultats de toutes les opérations effectuées par la Société Absorbée à compter du 1er janvier 2025 jusqu'à la

Date de Réalisation de la Fusion seront exclusivement, selon le cas, au profit ou à la charge de AWB, chacune de ces opérations étant considérée comme accomplie par AWB depuis le 1er janvier 2025.

6.2 La Fusion prendra effet juridiquement à la Date de Réalisation de la Fusion (telle que définie à l'Article 10.2 ci-après).

6.3 AWB sera propriétaire et entrera en possession de l'universalité du patrimoine de la Société Absorbée à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, la Fusion ayant pour effet d'entraîner la transmission universelle du patrimoine de la Société Absorbée à AWB.

AWB reprendra à sa charge, à la Date de Réalisation de la Fusion, les éléments actifs et passifs composant le patrimoine de la Société Absorbée, tels qu'ils existeront à cette date (en ce compris ceux qui auraient été omis, soit au sein des présentes, soit dans la comptabilité de la Société Absorbée).

6.4 AWB deviendra débitrice des créanciers de la Société Absorbée en lieu et place de cette dernière à la Date de Réalisation de la Fusion sans que cette substitution n'emporte novation à l'égard desdits créanciers.

6.5 Jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion, chaque Partie continuera de gérer ses biens et droits et exercera ses activités dans le cours normal des affaires, en bon père de famille, conformément à ses principes, règles et pratiques antérieures, afin de préserver la valeur de ses actifs, sa réputation et ses relations avec les tiers.

7. CHARGES ET CONDITIONS GENERALES

7.1 L'apport à titre de fusion de la Société Absorbée à AWB est fait à charge pour AWB de payer, en l'acquit de la Société Absorbée, le passif de cette dernière.

7.2 Ce passif et les engagements hors bilan seront supportés par AWB, laquelle sera débitrice de ces dettes et autres obligations au lieu et place de la Société Absorbée sans que cette substitution entraîne novation à l'égard des créanciers.

7.3 Conformément aux dispositions de l'article 239 de la Loi 17-95, les créanciers de la Société Absorbée et de AWB dont la créance sera antérieure à la publicité donnée au présent Traité de Fusion pourront faire opposition dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière insertion de ce projet prévue à l'article 226 alinéa 2 de la Loi 17-95. Conformément aux dispositions législatives en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet de suspendre la poursuite des opérations de Fusion.

7.4 L'apport à titre de fusion de la Société Absorbée est en outre consenti et accepté aux charges et conditions suivantes :

- AWB prendra les biens apportés dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation de la Fusion. Elle sera purement et simplement substituée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée qui n'entend donner aucune garantie, autres que celles visées à l'Article 8.1.
- AWB supportera toutes les charges ordinaires et extraordinaires ainsi que toutes les obligations postérieures à la Date de Réalisation de la Fusion (impôts, contributions, taxes, salaires, etc.) auxquelles les biens apportés peuvent ou pourront être assujettis.
- AWB sera tenue de continuer jusqu'à leur expiration, ou résiliera à ses frais, tous les contrats auxquels la Société Absorbée est partie.

- AWB aura à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, tous pouvoirs pour, aux lieu et place de la Société Absorbée, intenter ou poursuivre toutes actions judiciaires ou extra-judiciaire et procédures arbitrales, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues en suite de ces actions, procédures, décisions et transactions.
- AWB sera tenue à l'acquit du passif de la Société Absorbée qui lui sera apporté dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts, et plus généralement à l'exécution de toutes conditions d'actes d'emprunt et de titres de créances pouvant exister, comme la Société Absorbée est tenue de le faire, et même avec toutes exigibilités anticipées s'il y a lieu.
- AWB assumera l'intégralité des dettes et charges de la Société Absorbée, y compris celles qui pourraient remonter à une date antérieure à la Date de Réalisation de la Fusion et qui auraient été omises dans la comptabilité de la Société Absorbée.
- AWB subira la charge de toutes garanties qui auraient pu être conférées relativement au passif par elle pris en charge.
- AWB sera tenue également, et dans les mêmes conditions, à l'exécution des engagements de cautions, des avals et autres engagements de garantie pris par la Société Absorbée et bénéficiera de toutes les contre-garanties y afférentes.
- Dans le cas où il se révélerait une différence en plus ou en moins, entre les passifs énoncés ci-dessus et les sommes réclamées par les tiers et reconnues exigibles, AWB sera tenue d'acquitter ou bénéficiera de tout excédent éventuel sans revendication possible de part ni d'autre. Il en sera de même en cas d'insuffisance des provisions comprises dans le passif pris en charge.
- AWB exécutera à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, tous traités, conventions, marchés, commandes et tous engagements de toute nature, traités avec des tiers relatifs à l'exploitation des biens, valeurs, droits et créances transférés. Elle sera subrogée à la Société Absorbée dans tous les droits et obligations en résultant.
- AWB sera subrogée dans le bénéfice des droits de propriété intellectuelle détenus par la Société Absorbée.
- AWB sera subrogée dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions attachés aux créances de la Société Absorbée.

7.5 AWB se conformera aux lois, décrets et arrêtés, règlements et usages concernant l'exploitation des biens apportés et fera son affaire personnelle de toute autorisation qui pourrait être nécessaire à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, le tout à ses risques et périls.

7.6 AWB remplira toutes formalités requises en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des divers éléments d'actif ou droits apportés, tout pouvoir étant donné à cet effet au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes.

8. DECLARATIONS ET GARANTIES

8.1 Déclarations et garanties de la Société Absorbée

- (a) La Société Absorbée est une personne morale ayant la forme sociale spécifiée au présent Traité de Fusion, dûment constituée et immatriculée et existant valablement.

- (b) Sous réserve de l'approbation de la Fusion par l'associé unique de la Société Absorbée, cette dernière déclare avoir la capacité et avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires des organes sociaux compétents pour signer le présent Traité de Fusion.
- (c) Les biens de la Société Absorbée ne sont grevés d'aucune inscription ou charge quelconque et, en particulier, d'aucune inscription, de privilège de vendeur ou de créancier nanti, d'hypothèque ou de toute autre sûreté ou charge autres que celles figurant en **Annexe 3**.
- (d) La Société Absorbée déclare qu'elle n'est pas, à la date de signature des présentes, en état de cessation des paiements, redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.
- (e) La Société Absorbée entend transmettre à AWB l'intégralité des actifs composant son patrimoine social, sans exception ni réserve.
- (f) Les livres de comptabilité, les pièces comptables, archives et dossiers de la Société Absorbée dûment visés seront remis à la Société Absorbante.

8.2 Déclarations et garanties de la Société Absorbante

- (a) AWB est une personne morale ayant la forme sociale spécifiée au présent Traité de Fusion, dûment constituée et immatriculée et existant valablement.
- (b) Sous réserve de l'approbation de la Fusion par l'assemblée générale extraordinaire de AWB, cette dernière déclare avoir la capacité et avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires des organes sociaux compétents pour signer le présent Traité de Fusion, pour exécuter les obligations en résultant et pour effectuer les opérations qui y sont prévues.
- (c) AWB déclare qu'elle n'est pas, à la date de signature des présentes, en état de cessation des paiements, redressement judiciaire, de liquidation judiciaire, et, d'une manière générale, qu'elle est en pleine capacité de disposer de ses droits et biens.
- (d) AWB prendra les biens transmis dans l'état où le tout se trouvera à la Date de Réalisation de la Fusion.
- (e) AWB poursuivra à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, l'exécution des contrats en cours par subrogation à la Société Absorbée en vertu des effets de la Fusion.
- (f) AWB sera, à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, substituée à la Société Absorbée dans tous les droits et obligations découlant des contrats conclus par la Société Absorbée.

9. DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

Conformément aux dispositions de l'article 224 de la Loi 17-95, la réalisation de la Fusion, du fait de la réalisation des conditions suspensives prévues à l'Article 10.1 des présentes, entraînera, à la Date de Réalisation de la Fusion, la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée et la transmission universelle de son patrimoine à la Société Absorbante.

10. REALISATION DEFINITIVE DE LA FUSION – CONDITIONS SUSPENSIVES

10.1 La réalisation définitive de la Fusion ainsi que la dissolution de la Société Absorbée qui en résulte, sont soumises à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- (a) obtention du visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux sur la note d'information relative à la Fusion ;

- (b) obtention de l'avis d'approbation de la Fusion par la Bourse de Casablanca ;
- (c) obtention auprès de l'autorité compétente de toute autorisation requise aux fins du transfert de l'actif immobilier de la Société Absorbée au profit de la Société Absorbante ;
- (d) approbation de la Fusion par l'associé unique de la Société Absorbée ; et
- (e) approbation de la Fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbante.

10.2 La date de réalisation définitive de la Fusion sera la date à laquelle interviendra la réalisation la plus tardive des conditions suspensives visées à l'Article 10.1 (**la Date de Réalisation de la Fusion**), ou toute autre date déterminée d'un commun accord entre les Parties sous réserve qu'elle soit antérieure à la date butoir visée à l'Article 10.3 ci-dessous.

10.3 A défaut de réalisation de chacune des conditions susvisées au plus tard le 30 juillet 2025, le présent Traité de Fusion deviendra, sauf prorogation de ce délai par écrit des Parties, caduc de plein droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due de part et d'autre en vertu du Traité de Fusion.

11. REGIME FISCAL

Sous réserve des modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

11.1 Droits d'enregistrement

Les droits d'enregistrement applicables à l'apport net de la Société Absorbée seront liquidés au taux prévu à l'article 133-I-H du Code Général des Impôts (le **CGI**) avec l'exonération des droits de mutation afférents à la prise en charge du passif prévue à l'article 129-IV-8-b du CGI.

11.2 Impôt sur les sociétés

La Société Absorbante et la Société Absorbée ont décidé de donner un effet rétroactif à la Fusion au 1^{er} janvier 2025.

En conséquence, le résultat de toutes les opérations réalisées par la Société Absorbée depuis le 1^{er} janvier 2025 sera rattaché au résultat de la Société Absorbante.

La Société Absorbante et la Société Absorbée déclarent soumettre la présente Fusion au régime particulier prévu à l'article 162-II du CGI et bénéficier donc des mesures prévues par ledit article.

En conséquence, la Société Absorbante s'engage expressément à respecter les conditions et obligations prévues par ledit article.

Ainsi, Société Absorbante :

- S'engage à déposer au service local des impôts en double exemplaire et dans un délai de trente (30) jours suivant la Date de Réalisation de la Fusion, une déclaration écrite accompagnée :
 - Du Traité de Fusion définitivement approuvé par l'associé unique de la Société Absorbée ;
 - D'un état récapitulatif des éléments apportés par la Société Absorbée comportant tous les détails relatifs aux plus-values réalisées ou aux moins-values subies et dégageant les plus-values nettes qui ne seront pas imposées chez la Société Absorbée ;
 - D'un état concernant les provisions figurant au passif du bilan de la Société Absorbée avec indication de celles qui n'ont pas fait l'objet de déduction fiscale.
- S'engage également aux termes du Traité de Fusion à :

- Reprendre, pour leur montant intégral, les provisions dont l'imposition est différée ;
- Réintégrer, dans ses bénéfices imposables, les plus-values nettes réalisées par la Société Absorbée sur l'apport des éléments amortissables de l'actif immobilisé. Ces plus-values sera réintégrée dans le résultat fiscal de la Société Absorbante, par fractions égales, sur la période d'amortissement desdits éléments ; étant entendu que la valeur d'apport de ces éléments sera prise en considération pour le calcul des amortissements et des plus-values ultérieures ;
- Verser spontanément l'impôt correspondant aux plus-values des éléments autres que les éléments amortissables ci-dessus et ayant bénéficié d'un sursis d'imposition, lorsque les éléments auxquels se rapportent lesdites plus-values feront l'objet d'un retrait ou d'une cession. Le versement de l'impôt précité sera opéré par la Société Absorbante auprès du receveur de l'administration fiscale du lieu de son siège social ou de son principal établissement au Maroc, avant l'expiration du délai de la déclaration prévue à l'article 20 du CGI, indépendamment du résultat fiscal réalisé au titre de l'exercice de cession du bien concerné.

11.3 Taxe sur la valeur ajoutée

Par application de l'article 105 du CGI, le droit à déduction acquis par la Société Absorbée sera transféré à la Société Absorbante, la régularisation des déductions n'étant pas exigée en cas de fusion.

Conformément aux dispositions de l'article 114 du CGI, la Société Absorbante s'engage à acquitter, au fur et à mesure des encaissements des créances clients de la Société Absorbée qui lui sont apportées, la taxe sur la valeur ajoutée correspondante.

Les comptes de TVA, tels qu'ils figurent dans les Comptes de Référence, transférés par la Société Absorbée à la Société Absorbante se présente comme suit :

- TVA récupérable : 3 877 456,61
- Crédit de TVA : 172 245 675,56
- TVA collectée : 0
- TVA due : 94 668,87

Ces comptes de TVA seront repris par la Société Absorbante en tenant compte des opérations et déclarations réalisées par la Société Absorbée depuis le 1^{er} janvier 2025 jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion.

11.4 Autres - Opérations antérieures

La Société Absorbante reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur, notamment en matière de droits d'enregistrement, d'impôt sur les sociétés, ou de taxe sur la valeur ajoutée.

12. STIPULATIONS DIVERSES

12.1 Commissaires aux comptes et expert-comptable

Conformément aux dispositions des articles 226 bis et 233 de la Loi 17-95, les Parties communiqueront chacune en ce qui le concerne, dans les délais requis, le présent Traité de Fusion à ses commissaires aux comptes concernant la Société Absorbante et à l'expert-comptable mandaté concernant la Société Absorbée.

Les rapports établis par les commissaires aux comptes et l'expert-comptable, conformément aux dispositions des articles susvisés, seront mis à la disposition des associés de chacune des Parties au

moins trente (30) jours francs avant la date de la décision de l'associé unique de la Société Absorbée et de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante appelées à se prononcer sur la Fusion, conformément aux dispositions de l'article 234 de la Loi 17-95.

12.2 Communication aux associés

Les Parties mettront à la disposition de leurs associés respectifs à leur siège social au moins trente (30) jours francs avant la date de la décision de l'associé unique de la Société Absorbée et de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, le présent Traité de Fusion ainsi que les autres documents énumérés à l'article 234 de la Loi 17-95.

12.3 Annexes

Les annexes au présent Traité de Fusion en constituent une partie intégrante (les **Annexes**).

12.4 Remise de pièces

Il sera remis par la Société Absorbée à la Société Absorbante, lors de la réalisation définitive de la Fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs en sa possession ainsi que les livres de comptabilité, les pièces comptables, les titres de propriété, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par la Société Absorbée à la Société Absorbante.

12.5 Frais

Chaque Partie supportera les frais, droits et honoraires respectifs à la charge de chacune d'elle auxquels donnera lieu la Fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence.

12.6 Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, et pour toutes significations et notifications, les Parties élisent domicile en leurs sièges sociaux respectifs, tels que figurant en tête des présentes.

12.7 Formalités

Les Sociétés passeront tous actes et accompliront toutes formalités de publicité et de dépôt requises au titre de la Fusion.

A cet égard, la Société Absorbante procèdera à toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la Fusion et fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés et, plus généralement, effectuera toutes les actions en vue de rendre opposable aux tiers, la transmission à la Société Absorbante des biens et droits de la Société Absorbée résultant de la Fusion.

12.8 Formalités de publicité

Le présent Traité de Fusion sera, conformément aux dispositions de l'article 226 de la Loi 17-95, déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca et fera l'objet des formalités de publicité conformément aux règles en vigueur. Les créanciers de la Société Absorbante et de la Société Absorbée seront ainsi informés de l'ouverture de la période d'opposition prévue à l'article 239 de la Loi 17-95.

12.9 Réquisitions

La Société Absorbée et la Société Absorbante requièrent de Monsieur le Secrétaire Greffier en Chef près le Tribunal de Commerce de Casablanca de bien vouloir procéder à la radiation du registre du commerce de la Société Absorbée, dès la constatation de sa dissolution définitive à la Date de Réalisation de la Fusion.

La Société Absorbée et la Société Absorbante requièrent de Messieurs les Conservateurs des Propriétés Foncières du Royaume de bien vouloir inscrire au profit de la Société Absorbante, aux dossiers des titres fonciers correspondants, l'actif immobilier énoncé en **Annexe 4** du Traité de Fusion, ainsi que le cas échéant, tout actif immobilier qui serait acquis entre le 1er janvier 2025 et la Date de Réalisation de la Fusion par la Société Absorbée au cours de la période de rétroactivité de la Fusion, et qui sera apportée à la Société Absorbante par avenant au Traité de Fusion.

La mutation de propriété des biens immeubles immatriculés découle des clauses du présent Traité de Fusion établi par acte sous-seing privé, des actes confirmatifs de l'apport qui seront établis relativement à toutes les propriétés concernées ainsi que de l'inscription de ladite mutation aux dossiers des titres fonciers correspondants.

Pour faire remplir toutes les formalités prescrites par la loi et faire toutes déclarations s'il y a lieu relativement au transfert de l'actif immobilier figurant en **Annexe 4**, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent Traité de Fusion.

Toute propriété qui sera le cas échéant, cédée entre le 1er janvier 2025 et la Date de Réalisation de la Fusion par la Société Absorbée au cours de la période de rétroactivité de la Fusion, du fait de cette cession, ne fera l'objet d'aucune mutation au niveau de la Société Absorbante auprès de la conservation foncière.

12.10 Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications et d'une manière générale, pour remplir toutes formalités légales et faire toutes les significations ou notifications qui pourraient être nécessaires.

L'associé unique de la Société Absorbée qui sera appelé à décider la Fusion confèrera, en tant que de besoin, à des mandataires, les pouvoirs les plus étendus à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de Fusion par eux-mêmes, ou par un mandataire par eux désigné, et en conséquence de réitérer si besoin était, la transmission de son patrimoine à la Société Absorbante, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires, d'accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission de son patrimoine et enfin, de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations nécessaires à cet effet.

13. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Le présent Traité de Fusion est, pour sa validité, son interprétation et son exécution, soumis au droit marocain.

En cas de contestation concernant l'interprétation et l'exécution des présentes, les Parties conviennent de régler leur différend par voie de conciliation dans un délai de trente (30) jours, à compter de la signification qui serait faite à l'autre Partie par la Partie la plus diligente.

En cas de désaccord, le différend sera soumis et tranché par le Tribunal de Commerce de Casablanca.

PAGE DE SIGNATURES

Fait à Casablanca, le 11 mars 2025.

En douze (12) exemplaires originaux.



ATTIJARIWafa BANK

Représentée par Monsieur Mohamed EL KETTANI



BORJ ATTIJARI

Représentée par Madame. Zhor EL KARKOURI



ANNEXES AU TRAITE DE FUSION

Annexe 1 : Comptes de Référence de AWB au 31 décembre 2024

Annexe 2 : Comptes de Référence de Borj Attijari au 31 décembre 2024

Annexe 3 : Charges sur l'actif immobilier

Annexe 4 : Désignation de l'actif immobilier transmis par Borj Attijari à AWB

ANNEXE 1

COMPTES DE REFERENCE D'AWB AU 31 DECEMBRE 2024

RÉSULTATS

Attijariwafa bank
au 31 décembre 2024

Communication financière

2024

Information Financière et Relations Investisseurs : Omalima Baqa
e-mail : o.baqa@attijariwafa.com
ir.attijariwafabank.com



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank
Croire en vous

Attijariwafa bank

SA au capital de 2 151 408 390 DH- Siège social : 2, boulevard Moulay Youssef, 20000 Casablanca, Maroc
Téléphone +212 (0)5 22 22 41 69 ou +212 (0)5 55 29 88 88 - RC 333 - IF 01085221
www.attijariwafabank.com

Le Conseil d'Administration d'Attijariwafa bank s'est réuni le 24 février 2025, sous la présidence de M. Mohamed El Kettani pour examiner l'activité et arrêter les comptes au 31 décembre 2024.

- Total bilan consolidé
- Fonds propres consolidés
- Produit net bancaire
- Résultat brut d'exploitation
- Résultat net consolidé
- Résultat net part du Groupe

726,5	milliards de dirhams
72,5	milliards de dirhams
34,5	milliards de dirhams
22,0	milliards de dirhams
11,7	milliards de dirhams
9,5	milliards de dirhams

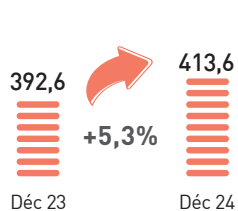
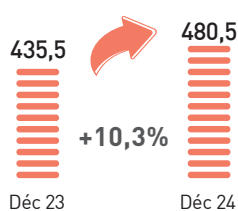
+10,2%
+8,7%
+15,2%
+24,2%
+28,9%
+26,6%

1^{er} Collecteur de l'épargne

1^{er} Financier de l'économie

Dépôts consolidés
(MAD Mrds)

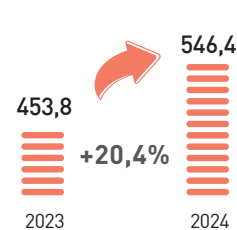
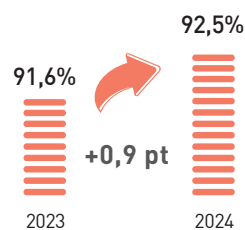
Crédits consolidés
(MAD Mrds)



1^{er} acteur de la banque digitale et des paiements électroniques au Maroc

Part de la banque digitale
dans les transactions*

Nombre de connexions sur les plateformes
digitales (en millions de connexions)



(*) L'ensemble des opérations disponibles sur les différents canaux digitaux, ex : virements unitaires, mises à disposition, paiement de factures...

Attijariwafa bank publie ses résultats annuels dans un environnement global mitigé marqué (i) d'une part, par une instabilité mondiale persistante, accentuée par des tensions et des crises géopolitiques, économiques et environnementales multiformes, ainsi que par l'accélération des transformations sociétales et des évolutions technologiques (ii) et d'autre part, par un rebond économique et des perspectives favorables à moyen terme au Maroc et dans le reste des pays de présence.

FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE RÉELLE ET ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES, DES ENTREPRISES ET DES ETATS DANS LES PAYS DE PRESENCE

Attijariwafa bank a confirmé son positionnement d'acteur majeur dans la collecte de l'épargne et le financement de l'économie réelle. Ce soutien s'est traduit par :

- Production en 2024 de **10 milliards de dirhams** de crédits aux ménages, contribuant à financer la consommation et l'accès au logement ;
- Accompagnement renforcé des **PME marocaines** en partenariat avec Tamwilcom et Maroc PME, avec une **production de 10 milliards de dirhams** en 2024 et une part de marché de **31%** ;
- Financement de l'investissement à travers la hausse des crédits à l'équipement de **29% à 88 milliards de dirhams** en 2024 (gain de plus de **2 points** portant la part de marché à **32%**) ;
- Progression des crédits aux entreprises de **200 à 220 milliards de dirhams** en 2024 et gain de **1 point de part de marché** (part de marché de **30%** à fin 2024) ;
- Financement de l'Etat et animation du **marché secondaire** en tant que **premier intervenant en valeurs du Trésor** avec une part de marché de **24%** en 2024 ;
- De manière générale, forte progression des crédits à l'économie au Maroc de **8%** et amélioration des parts de marché passant de **26,9%** en 2023 à **28,1%** en 2024 (soit **+1 point**) ;
- Croissance des financements des économies de présence des filiales de la **Banque de Détail à l'International** de **8%** à taux de change constants ;
- Concernant la collecte de l'épargne, l'année a été marquée par une croissance soutenue des dépôts de **14%** situant l'encours à **335 milliards de dirhams** (part de marché ressources non rémunérées de 28%, +50 points de base par rapport à 2023) et une collecte nette exceptionnelle de **40 milliards de dirhams** ;
- Mobilisation de l'ensemble du réseau d'Attijariwafa bank pour assurer la réussite de l'opération de régularisation fiscale volontaire lancée en 2024 par la Direction Générale des Impôts ;

DÉCARBONATION, FINANCEMENT DE LA TRANSITION VERTE ET DE L'ADAPTATION AUX DÉFIS CLIMATIQUES, INCLUSION FINANCIÈRE ET SOUTIEN À L'ENTREPRENARIAT

- Baisse des **émissions propres de CO₂** de la banque au Maroc de **8%** en 2024 au titre des scopes 1 et 2 (baisse cumulée de **34%**⁽¹⁾ ces 6 dernières années) ;
- Lancement du **premier fonds d'investissement marocain « FAE »** à destination de la PME dédié aux **projets d'Efficacité Énergétique** pour catalyser les projets innovants et durables en matière d'efficacité énergétique à travers le continent africain, tout en promouvant des pratiques financières responsables et des investissements à fort impact environnemental et social ;
- Poursuite du déploiement du **programme « Dar Al Moukawil »** à travers l'extension de la couverture nationale avec l'ouverture d'un nouveau **centre à Tétouan** portant leur nombre à **22**, le développement du concept dans les pays de présence du groupe

à l'international, et progression de la plateforme digitale avec plus de **4 millions de sessions** et **32 millions de vues** ;

- Accompagnement des Très Petites Entreprises : plus de **273 000 TPE accompagnées gratuitement** en 2024 dont **218 000 formées, 31 000 conseillées et 24 000 mises en relation** (710 000 TPE accompagnées gratuitement depuis le lancement du programme Dar Al Moukawil) ;
- Lancement officiel d'« **Attijari Cap Hospitality** », un dispositif d'accompagnement personnalisé dont l'objectif est de faciliter le **financement des projets d'investissement des entreprises marocaines du secteur touristique**, en partenariat avec le Fonds Mohammed VI pour l'investissement et Tamwilcom.
- Bancarisation des ménages les plus vulnérables et facilitation de l'accès aux services financiers pour tous les citoyens (épargne, assurance, paiements...) : **250 000 nouveaux comptes Hissab Bikhir** en 2024 et plus de **480 000 bénéficiaires des aides sociales** servis grâce à la plateforme Hissab Bikhir Tadamon ;
- Accélération des programmes impactant positivement les **communautés dans les pays de présence** et plus particulièrement en matière d'éducation et de promotion de l'art et de la culture ;

FORTE CROISSANCE DES RESULTATS ET AMELIORATION CONTINUE DE LA RENTABILITE

Le produit net bancaire consolidé s'élève à **34,5 milliards de dirhams**, en amélioration de **15,2%** par rapport à 2023 (+18,8% à cours de change constants). Cette progression a été induite par la **dynamique commerciale favorable**, décrite ci-dessus, en termes de collecte de l'épargne et de **financement de l'économie au Maroc et dans le reste des pays de présence** ainsi que par une forte croissance des **revenus des activités de marché (+39,4%)**.

Le résultat brut d'exploitation augmente de **24,2%** pour s'établir à **22,0 milliards de dirhams** et ce grâce à un contrôle rigoureux des coûts. Le coefficient d'exploitation s'établit à **30,6%** et **36,1%** sur base sociale et consolidée respectivement (amélioration du coefficient d'exploitation consolidé de **5 points** entre 2023 et 2024 et de **12 points** entre 2019 et 2024)

Le coût du risque a augmenté de **5,7%**, à **4,2 milliards de dirhams** en 2024, en lien avec le provisionnement anticipatif et prudent dans un contexte toujours incertain.

Le résultat net consolidé s'élève à **11,7 milliards de dirhams** contre 9,1 milliards de dirhams en 2023, soit une hausse de **+28,9%**. Pour sa part, le résultat net part du groupe ressort à **9,5 milliards de dirhams**, contre 7,5 milliards de dirhams la même période l'année précédente, en croissance de **+26,6%** (+22%⁽²⁾ hors éléments exceptionnels et non récurrents).

RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES, DE LA SOLIDITÉ FINANCIÈRE ET FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

Au cours de l'année 2024, Attijariwafa bank affiche un bilan solide, des ratios de solvabilité en amélioration notable et une rentabilité **aux meilleurs standards**. Le Roa⁽³⁾ s'établit à **1,69%** contre 1,41% en 2023 et le RoaTE⁽⁴⁾ s'élève à **22,5%** en 2024 contre 19,2%. En 2024, Attijariwafa bank a clôturé avec succès **deux émissions d'emprunt obligataire subordonné** d'un montant total de 2,5 milliards de dirhams. Cette opération a permis à Attijariwafa bank de **renforcer sa solidité financière** avec des impacts de **81 et 50 points de base** sur les ratios de solvabilité sur base sociale et consolidée respectivement et d'**accroître ses capacités à financer l'économie préparant les échéances à venir au Maroc et dans le reste des pays de présence** (organisation de la coupe du monde, financement de la transition vers une économie verte, financement des programmes de gestion du stress hydrique, financement des entreprises et des ménages dans les pays de présence...).

ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION ESG

Au cours de l'année 2024, le groupe a **accélééré la mise en œuvre de sa politique de durabilité et d'ESG**, en réhaussant ses **ambitions stratégiques et en renforçant la gouvernance et le dispositif organisationnel associés**, en phase avec les orientations de son actionnaire de référence, Al Mada, et les engagements **environnementaux et climatiques du Royaume du Maroc**.

Cette dynamique vise à apporter **des solutions concrètes aux défis environnementaux, sociaux et sociétaux majeurs**, notamment à travers les axes d'actions suivants :

- Accélération de la **décarbonation, réduction des émissions propres et préservation de l'eau** dans les entités du groupe AWB
- Participation massive au financement de la **transition vers les énergies vertes et de l'adaptation aux défis climatiques et au stress hydrique à l'échelle du continent africain** ;
- Accompagnement **des entreprises africaines dans leur transformation verte** ;
- Accélération des programmes d'inclusion financière, de promotion de l'entrepreneuriat et des initiatives citoyennes à fort impact sur les communautés dans les pays de présence du groupe.

AMBITIONS 2025 : DERNIERE ANNEE D'EXECUTION DU PLAN STRATEGIQUE

L'exercice 2025 représente la **dernière ligne droite de l'exécution du plan stratégique Ambitions 2025**, lancé en 2021. Pour rappel, **Ambitions 2025** a été conçu autour de trois grandes familles d'ambitions :

- **Renforcer la position d'Attijariwafa bank** en tant que **groupe bancaire et financier africain de référence**, en **consolidant sa présence sur ses marchés stratégiques** et en explorant de **nouvelles opportunités de croissance**, tout en veillant à une **expansion responsable et durable**.
- **Construire une banque relationnelle et citoyenne innovante, agile et compétitive**, en exploitant pleinement les **opportunités offertes par la digitalisation, l'intelligence artificielle et la data**, tout en favorisant des **synergies** accrues entre les **différentes entités du Groupe**.
- **S'aligner avec les meilleurs standards internationaux** en matière de **gouvernance et de responsabilité sociétale et environnementale**, en **investissant dans le capital humain**, en **renforçant l'efficacité opérationnelle** et en **maîtrisant les risques et la conformité** pour garantir une **croissance pérenne**.

Ce plan stratégique a permis à Attijariwafa bank, grâce à la **mobilisation, au savoir-faire et à l'expertise de son capital humain**, de franchir un nouveau palier en termes de positionnement à l'échelle du continent, de transformation digitale et technologique, d'efficacité opérationnelle et de standards en matière d'ESG, de gestion des risques et de conformité **au bénéfice des clients et des économies de présence**.

Le Conseil d'Administration a félicité l'ensemble des équipes du Groupe pour leur engagement et leur mobilisation en faveur des clients. Le Conseil a, par ailleurs, décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, pour soumettre à son approbation les comptes, au 31 décembre 2024, et lui proposer la distribution d'un dividende de 19 dirhams par action.

Le Conseil d'Administration
Casablanca, le 24 février 2025

(1) À périmètre "sièges" constants
(2) Impacts de 347 millions MAD liés à des ajustements relatifs à la norme IFRS17 appliquée au périmètre de Wafa Assurance
(3) Résultat net/ Bilan moyen
(4) RNP/Moyenne fonds propres part du groupe tangibles

1- NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Contexte

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards -IFRS-) ont été appliquées aux comptes consolidés du groupe Attijariwafa bank à compter du 1^{er} semestre 2007 avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2024, le groupe Attijariwafa bank a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) dont l'application est obligatoire.

1.2 Normes comptables appliquées

1.2.1 Principe de consolidation :

Norme :

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entités ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale pour les entités contrôlées exclusivement selon la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les coentreprises selon les normes IFRS 11 « Partenariats » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément à IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

Enfin, sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

1.2.2 Immobilisations corporelles :

Norme :

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût

Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

L'approche par composants correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants (constituants) les plus significatifs. Ils doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leurs durées d'utilité propres, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

La durée d'utilité représente la durée d'amortissement des immobilisations en normes IFRS. La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

Les coûts d'emprunt

La norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » ne permet pas de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. L'ensemble de ces coûts d'emprunt doit être incorporé dans le coût de l'actif. Les autres coûts d'emprunts doivent être comptabilisés en charges.

Options retenues par Attijariwafa bank :

- La norme Groupe est de retenir le modèle du coût. Toutefois, l'option de juste valeur pourrait être utilisée sans justification de ce choix avec comme contre-partie un compte de capitaux propres.
- Attijariwafa bank a décidé de ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique par type d'immobilisation dans les comptes consolidés en normes IFRS.
- Au niveau de l'approche par composants, le Groupe a décidé de ne pas isoler des composants dont la valeur brute est inférieure à 1 000 KMAD.
- Le coût historique d'origine est décomposé selon la répartition du coût à neuf en fonction des données techniques.

Valeur résiduelle :

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle. En effet, la valeur résiduelle est logée au niveau de la composante pérenne du bien qui n'est autre que le terrain (qui par sa nature n'est pas amortissable).

1.2.3 Immeubles de placement :

Norme :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement ;

Le modèle du coût

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

La norme Groupe est aussi de retenir tous les immeubles d'exploitation loués à des sociétés hors Groupe.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Attijariwafa bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants.

1.2.4 Immobilisations incorporelles :

Norme :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique. Un actif incorporel satisfait au critère d'identifiabilité lorsqu'il :

- est séparable, c'est-à-dire qu'il peut être séparé de l'entité et être vendu, transféré, concédé par licence, loué ou échangé, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié ; ou
- résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que ces droits soient ou non cessibles ou séparables de l'entité ou d'autres droits et obligations.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- Le modèle du coût ;
- Le modèle de la réévaluation. Ce traitement est applicable si le marché est actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur cette durée.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe consiste à ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Les frais d'acquisition non encore amortis en tant que charges à répartir au 01/01/06 ont été retraités en contrepartie des capitaux propres.

Droits au bail :

Les droits au bail comptabilisés en comptes sociaux ne sont pas amortis. En comptes consolidés, ils font l'objet d'un plan amortissement selon leur durée d'utilité.

Fonds de commerce :

Les fonds de commerce comptabilisés au niveau des comptes sociaux des différentes entités consolidées ont fait l'objet de revue pour valider le mode de leur comptabilisation dans le cadre des normes IAS/IFRS.

Logiciels :

Les durées de vie des logiciels utilisés sont différenciées selon la nature des logiciels concernés (logiciels d'exploitation ou logiciels de bureautique).

Valorisation des logiciels développés en interne :

La direction des Systèmes d'Information Groupe fournit les éléments nécessaires à la valorisation des logiciels développés en interne. Dans le cas où la valorisation n'est pas fiable, aucune immobilisation n'est à enregistrer.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont selon leur valeur enregistrés en charges ou intégrés au coût d'acquisition.

Le suivi de plans d'amortissement distincts entre les comptes sociaux et les comptes IFRS est effectué dès lors que l'écart est supérieur à 1000 KMAD.

1.2.5 Goodwill :

Norme :

Coût d'un regroupement d'entreprises :

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la méthode de l'acquisition selon laquelle le coût d'acquisition correspond à la contrepartie transférée pour obtenir le contrôle.

L'acquéreur doit évaluer le coût d'acquisition comme :

- le total des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise ;
- les autres coûts directement attribuables éventuellement au regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

La date de l'acquisition est la date à laquelle l'acquéreur obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est ainsi constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

- Évaluation initiale : ce goodwill devra être évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

- Évaluation ultérieure : Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur constaté éventuellement lors des tests de dépréciation opérés annuellement ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause sa valeur comptabilisée à l'actif.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur doit comptabiliser le regroupement en utilisant ces valeurs provisoires. L'acquéreur doit comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale au cours de la période d'évaluation au-delà de laquelle aucun ajustement n'est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

- Option prise de ne pas retraiter les Goodwill existants au 31/12/05, et ce conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » ;
- Arrêt d'amortissement des Goodwill, car leur durée de vie est indéfinie selon la norme IFRS 3 révisée « regroupement d'entreprises » ;
- Des tests de dépréciation réguliers doivent être effectués pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill est inférieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée ;
- Les Unités Génératrices de Trésorerie sont définies comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre;
- La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession. Cette notion intervient dans les tests de dépréciation d'actifs conformément à la norme comptable IAS 36. Si le test de dépréciation de l'actif met en exergue une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, il convient de déprécier la valeur de l'actif de la différence entre ces deux valeurs.

1.2.6 Contrats de location :

Norme :

En janvier 2016, l'IASB a annoncé la mise en place de la norme IFRS 16, portant sur les contrats de location. Cette dernière remplace la norme l'IAS 17 et toutes les interprétations liées. Avec son entrée en application, à compter du 1er janvier 2019, la distinction entre « location simple » et « location financement » est supprimée. Désormais, l'ensemble des contrats de location ont le même traitement comptable.

Le bien loué est enregistré à l'actif du bilan au titre d'un « Droit d'Utilisation », et l'engagement financier associé au passif, au titre d'une « Dette Locative ». Dans le compte de résultat, le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière subit un amortissement dégressif sur la durée du contrat de location.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Modalités de transition

Selon l'IASB, la première application de la norme IFRS 16 peut se faire via deux principales approches :

- l'approche rétrospective complète qui consiste à reconstituer la dette locative et le droit d'utilisation comme si la norme avait toujours été appliquée.
- l'approche rétrospective modifiée qui prévoit deux options :

Évaluer le droit d'utilisation et la dette locative à la somme actualisée des loyers restant à verser depuis le 1^{er} janvier 2019 jusqu'à la fin de la durée de location (approche rétrospective cumulée)

Ou, reconstituer le droit d'utilisation comme si la norme avait toujours été appliquée et évaluer la dette locative à la somme actualisée des loyers restants à verser (approche rétrospective simple)

La modalité de transition retenue par le groupe Attijariwafa bank correspond à l'approche rétrospective cumulée. L'application de cette dernière n'engendre aucun impact sur les capitaux propres. En conséquence, les données comparatives relatives à l'exercice 2018 présentées en regard des données de l'exercice 2019 ne sont pas retraitées.

Seuils d'exemption :

L'obligation pour le preneur de comptabiliser un droit d'utilisation et une dette locative au titre d'une location peut ne pas être appliquée si l'un des deux seuils d'exemption prévus par la norme est respecté :

- durée du contrat inférieure ou égale à 12 mois, à condition que ledit contrat ne prévoit une option d'achat du bien loué à la fin de la période de location ;
- Valeur initiale du bien loué à l'état neuf inférieure ou égale à un seuil fixé librement par le preneur. Le seuil proposé par l'IASB est de 5 000 USD.

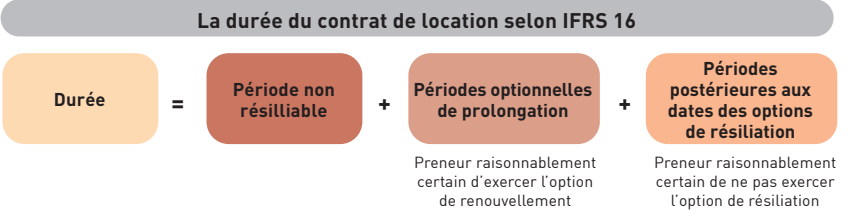
Pour la mise en oeuvre de la norme, le Groupe Attijariwafa bank a retenu les deux seuils d'exemption prévus par l'IASB.

Durée :

La durée d'un contrat de location est définie comme étant la période pendant laquelle le contrat est exécutoire. Un contrat n'est plus exécutoire lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en s'exposant à une pénalité négligeable.

La période exécutoire du contrat de location, dite également période non résiliable, peut être augmentée par :

- les périodes optionnelles de reconduction du contrat de location que le locataire est raisonnablement certain d'exercer ;
- les périodes qui suivent les dates d'effet des options de résiliation du contrat de location que le locataire est raisonnablement certain de ne pas exercer.



Les durées de location retenues par catégories de biens loués par le groupe Attijariwafa bank se présentent comme suit :

Nature du bien loué	Durée appliquée
Baux commerciaux	9 ans
Baux à usage d'habitation	3 ans
Occupations temporaires du domaine public	20 ans
Baux à usage de construction	20 ans

Quant aux droits d'utilisation, les paiements à retenir correspondent à la valeur initiale de la dette locative, augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

En raison de l'adoption par le groupe Attijariwafa bank de l'approche rétrospective modifiée, le droit d'utilisation a été évalué, lors de la première application de l'IFRS 16, à la valeur de la dette locative telle que décrite ci-haut.

• Loyers :

Selon la norme IFRS 16, les paiements à retenir pour évaluer la dette locative sont au nombre de 5 à savoir :

- Les loyers de montants fixes ;
- Les loyers de montants variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux de référence ;
- Les garanties de valeur résiduelle ;
- Le prix d'exercice d'une option d'achat que le preneur à la certitude raisonnable d'exercer ;
- Les pénalités de résiliation anticipée du contrat si la durée de la location a été déterminée sous l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

Quant aux droits d'utilisation, les paiements à retenir correspondent à la valeur initiale de la dette locative, augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

En raison de l'adoption par le Groupe Attijariwafa bank de l'approche rétrospective modifiée, le droit d'utilisation a été évalué, lors de la première application de l'IFRS 16, à la valeur de la dette locative telle que décrite ci-haut.

• Taux d'actualisation :

Pour actualiser les paiements servant à la détermination du droit d'utilisation et de la dette locative, l'IFRS 16 permet l'application de l'un des deux taux suivants :

- Taux d'intérêt implicite qui correspond au taux stipulé au niveau du contrat de location.
- À défaut de connaître le taux d'intérêt implicite, le taux d'emprunt marginal qui correspond au taux que le preneur devrait supporter à la date de commencement de la location pour un prêt d'une durée similaire à celle du contrat en vue d'acquérir un actif d'une valeur égale à celle du bien loué.

Le taux d'actualisation retenu par le Groupe Attijariwafa bank pour évaluer les contrats de location simple éligibles à l'IFRS 16 correspond aux taux d'emprunt marginal.

Selon la norme, ledit taux dépend de trois principales composantes à savoir :

- Taux de référence : Taux d'émission des BDT ;
- Prime de risque du preneur ;
- Ajustement propre au contrat de location.

1.2.7 Actifs et passifs financiers – Classement et évaluation :

Norme :

Classification

Les actifs financiers, à l'exception de ceux relatifs aux activités d'assurance (cf § sur les assurances) sont classés dans les 3 catégories comptables :

- coût amorti,
- juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (« JVOCI ») et
- juste valeur par résultat (« JVR »).

La classification d'un actif financier dans l'une ou l'autre de ces 3 catégories est établie sur la base des critères clés suivants :

- catégorie de l'actif détenu (instrument de dette ou instrument de capitaux propres) ; et
- pour les actifs qui constituent des instruments de dettes (, en fonction à la fois (i) des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (critère dit « SPPI : solely payment of principal and interests ») et des modalités de gestion (dit « business model ») définies par la société. Les modalités de gestion sont relatives à la manière dont la société gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et créer de la valeur.

Instruments de dette

La norme distingue trois modèles d'activités :

- Modèle dit de « Collecte » : Actifs gérés afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels
- Modèle dit de « Vente » : Actifs gérés à des fins de transaction
- Modèle dit « Mixte » : Actifs gérés afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et en vue de la vente.

L'affectation des instruments de dettes à un de ces modèles s'apprécie en analysant comment les groupes d'instruments financiers sont collectivement gérés afin de déterminer l'objectif économique visé. L'identification du modèle économique ne s'effectue pas instrument par instrument, mais au niveau d'un portefeuille d'instruments financiers en analysant et en observant notamment :

- le mode d'évaluation, de suivi et de gestion des risques associés aux instruments financiers concernés,
- les cessions d'actifs réalisées et prévues (taille, fréquence, nature).

Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres sont classés en « Actifs Financiers à la juste valeur par résultat » ou en « Actifs à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ». Dans ce dernier cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas constatés en résultat. Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

Les parts de fonds ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres car remboursables au gré du porteur. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

Evaluation

Actifs au coût amorti

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure l'ensemble des commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

Actifs à la juste valeur par résultat

Conformément à IFRS 9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

Tous les instruments dérivés sont des actifs (ou passifs) financiers à la juste valeur par résultat, sauf lorsqu'ils sont désignés en couverture.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Actifs à la juste valeur par capitaux propres

Cette catégorie de titre concerne : les instruments de dettes du portefeuille de placement et les instruments de dettes détenus à long terme.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "Actifs à la juste valeur par capitaux propres" sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/ décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

Emprunt et dépôt :

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué initialement au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée :

- Des coûts de transaction (ils correspondent aux coûts d'acquisition externes directement attribuables à l'opération),
- Des commissions perçues correspondant à «des honoraires qui font partie intégrante du taux de rendement effectif du dépôt ou de l'emprunt.

Les dépôts et emprunts classés en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêt d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet en date d'arrêt d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

Un dépôt ou un emprunt peut être le contrat hôte d'un dérivé incorporé. Dans certaines conditions, le dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé selon les principes applicables aux dérivés. Cette analyse doit être menée à l'initiation du contrat sur la base des clauses contractuelles.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Prêts & créances :

La norme Groupe consiste en l'application du coût amorti à l'ensemble des crédits à plus d'un an en fonction de leur importance significative. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

Emprunt :

Les dettes et dépôts sont ventilés par nature entre les différentes catégories « Passifs financiers » / « Passifs de trading » / « Passifs à la juste valeur sur option ».

Dépôt :

Les dépôts à vue :

Pour les dépôts à vue, le groupe Attijariwafa bank applique la norme IFRS 13. La juste valeur d'un dépôt à vue ne peut être inférieure au montant payable sur demande. Elle est actualisée à partir de la première date où le paiement de ce montant pourrait être exigé.

Les dépôts rémunérés :

- Dépôts rémunérés à des taux de marché : la juste valeur correspond à la valeur nominale, sous réserve de la non significativité des coûts marginaux de transaction.
- Il est nécessaire de conserver les historiques de taux sur 10 ans afin de pouvoir justifier que les taux correspondent à des taux de marché d'origine.
- Dépôts rémunérés à des taux hors marché : la juste valeur est constituée de la valeur nominale et d'une décote.

Les comptes sur carnet :

Le taux appliqué est réglementé pour la grande majorité des établissements de crédit de la place. Il est de ce fait, réputé être un taux de marché.

Par conséquent, aucun retraitement IFRS n'a été prévu pour les comptes sur carnet.

Les produits de collecte doivent être classés dans la catégorie des « autres passifs »

Classification des portefeuilles

Attijariwafa bank et autres entités hors compagnie d'assurance		
Les instruments de dette répondant au critère SPPI détenus en portefeuilles sont classés selon les principes suivants dans les catégories suivantes:		
Actifs à la JVR	Instruments de dettes à la JV OCI	Instruments de dettes au coût amorti
• Portefeuilles de Trading de la Salle des Marchés	• Bons du Trésor négociables classés en Portefeuille de placement • Obligations et autres titres de créances négociables	• Bons du Trésor classés en Portefeuille d'investissement

Prêts/emprunts de titres et titres donnés / reçus en pension :

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de «Dettes» appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique «Prêts et Créances», à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Actions propres :

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante Attijariwafa bank. Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés, aussi les résultats y afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

1.2.8 Actifs et passifs financiers – Dépréciation :

Norme :

IFRS9 introduit un nouveau modèle de reconnaissance des dépréciations des actifs financiers, basé sur les pertes de crédit attendues (« expected credit losses » ou « ECL »). Ce nouveau modèle qui s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti ou aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, constitue un changement par rapport au modèle actuel d'IAS 39, basé sur les pertes de crédit avérées.

Suivi de la dégradation du risque

La nouvelle norme adopte ainsi une approche en 3 phases (« buckets ») : l'affectation d'un actif financier dans l'une ou l'autre des phases est basée sur l'existence ou non d'une augmentation significative de son risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale.

- phase 1 (« portefeuille sain ») : pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- phase 2 (« portefeuille avec détérioration significative du risque de crédit ») : augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ; par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale en cas d'impayés de plus de 30 jours.
- phase 3 (« portefeuille en défaut ») : événement de crédit avéré / défaut.

Le montant de la dépréciation et la base d'application du taux d'intérêt effectif dépend du « bucket » auquel l'actif financier est alloué.

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêt, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêt en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois, actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit [c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie] pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

Le calcul du montant des pertes attendues s'appuie sur 3 paramètres principaux : la probabilité de défaut ('PD'), la perte en cas de défaut ('LGD') et le montant de l'exposition en cas de défaut ('EAD') tenant compte des profils d'amortissement. Les pertes attendues sont calculées comme le produit de la PD par la LGD et l'EAD.

- La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus) pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ;
- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut (EAD). La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survénance du défaut au cours de la durée du contrat.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Suivi de la dégradation du risque

L'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit se fonde en premier lieu sur le dispositif de notation interne du risque de crédit mis en œuvre par le Groupe, ainsi que sur les dispositifs de suivi des créances sensibles et sur les impayés. Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale en cas d'impayés de plus de 30 jours.

Définition du défaut

La définition du défaut est alignée sur les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002. Cette définition est également celle retenue par le groupe dans sa gestion interne.

Mesure des pertes de crédit attendues

Le groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques, spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les pertes attendues sur la base des :

- Systèmes de notation internes
- Historiques de passage en défaut
- Historiques de recouvrement des créances en souffrance ;
- Éléments à la disposition des entités de recouvrement pour les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs ;
- Garanties et sûretés détenues.

1.2.9 Dérivés et dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent »).
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank n'utilise pas à ce jour de dérivés de couverture. Il n'est donc pas soumis aux dispositions de la comptabilité de couverture.

L'ensemble des opérations faisant appel à des dérivés (dans leur large panel) est comptabilisé en actifs/passifs à la juste valeur par résultat.

Dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

La norme IFRS 9 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé. Lorsque le contrat hôte constitue un actif financier, le contrat hybride doit être évalué entièrement à la JVR car ses flux contractuels ne revêtent pas un caractère basique (SPPI).

Lorsque le contrat hôte constitue un passif financier, le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur ;
- séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;

- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IFRS 9 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (= coût) et la juste valeur du dérivé incorporé.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Si le résultat de chiffrage des dérivés incorporés à la juste valeur fait ressortir un impact significatif, le dérivé incorporé est à comptabiliser sous la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

1.2.10 La juste valeur :

Norme :

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal (ou le plus avantageux) à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché (i.e. un prix de sortie), que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation.

IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

Données d'entrée de niveau 1

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la norme [§ 79].

Données d'entrée de niveau 2

Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Les ajustements apportés aux données d'entrée de niveau 2 varient selon des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif. Ces facteurs incluent : l'état de l'actif ou l'endroit où il se trouve, la mesure dans laquelle les données d'entrée ont trait à des éléments comparables à l'actif ou au passif, ainsi que le volume et le niveau d'activité sur les marchés où ces données d'entrée sont observées.

Un ajustement qui est significatif pour la juste valeur dans son ensemble peut donner lieu à une évaluation de la juste valeur classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur si l'ajustement utilise des données d'entrée importantes non observables.

Données d'entrée de niveau 3

Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

La valeur de marché est déterminée par le Groupe :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres de marché observables :

➡ CAS 1: Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps et options simples, est traitée sur des marchés actifs, leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

➡ CAS 2: Instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

Transfert :

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours de l'exercice 2019, il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux de juste valeur.

1.2.11 Provisions

Norme :

Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- L'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,

- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

En IFRS, lorsque l'effet est significatif, l'actualisation des provisions pour risques et charges pour lesquelles la sortie probable des ressources prévue dépasse une année est obligatoire.

En IFRS les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention est fournie en annexe lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

1.2.12 Avantages au Personnel

Norme :

L'objectif de la présente norme est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et des informations à fournir à leur sujet. La présente norme doit être appliquée à la comptabilisation, par l'employeur, de tous les avantages du personnel sauf ceux auxquels s'applique l'IFRS 2.

Ces avantages comprennent notamment ceux accordés en vertu :

- de régime ou autre accord formel établi entre une entité et des membres du personnel, pris individuellement ou collectivement, ou leur représentant
- de dispositions légales ou d'accords sectoriels au terme desquels les entités sont tenues de cotiser à un régime national ou sectoriel, ou à un régime multi employeurs
- d'usages qui donnent lieu à une obligation implicite et ceci lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les avantages du personnel.

Les avantages du personnel sont les contreparties de toutes formes accordées par une entité pour les services rendus par les membres de son personnel ou pour la cessation de leur emploi. Ils comprennent 4 catégories :

Les avantages à court terme :

Ce sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondant.

Ex : les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels et congés maladie payés, l'intéressement et les primes, ...

L'entité doit comptabiliser le montant non actualisé des avantages à court terme qu'elle s'attend à lui payer en contrepartie des services d'un membre du personnel au cours d'une période comptable :

- Au passif, après déduction du montant déjà payé, le cas échéant.
- En charge.

Les avantages postérieurs à l'emploi :

Ce sont les avantages du personnel qui sont payables après la fin de l'emploi.

Ex : les prestations de retraite, assurance vie et assistance médicale postérieures à l'emploi.

On distingue deux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :

1. Le régime à cotisations définies : selon ce dernier une entité verse des cotisations définies à un fonds et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel. Le risque actuariel et le risque de placement sont donc, supportés par le membre du personnel.

La comptabilisation des régimes à cotisations définies est simple car aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour évaluer l'obligation ou la dépense et donc il ne peut y avoir d'écarts actuariels.

L'entité doit comptabiliser les cotisations à payer à un régime à cotisations définies en échange des services d'un des membres du personnel :

- Au passif, après déduction des cotisations déjà payées, le cas échéant.
- En charges

2. Le régime à prestations définies : engage l'entité à servir les prestations convenues aux membres de son personnel en activité et aux anciens membres de son personnel. Celle-ci supporte donc le risque actuariel et le risque de placement.

La comptabilisation des régimes à prestation définies est assez complexe du fait que des hypothèses actuarielles sont nécessaires pour évaluer l'obligation et la charge et qu'il peut y avoir des écarts actuariels. De plus, les obligations sont évaluées sur une base actualisée (car peuvent être réglées de nombreuses années après que les membres du personnel ont rendu les services correspondants).

Le régime multi-employeurs qui n'est pas un régime général ni obligatoire et qui doit être classé par l'entreprise comme régime à cotisations définies ou comme régime à prestations définies, en fonction des caractéristiques du régime.

Les autres avantages à long terme :

Ils comprennent notamment les absences de longue durée rémunérées, comme les congés liés à l'ancienneté ou les congés sabbatiques. Ils comprennent aussi les primes d'ancienneté et autres avantages liés à l'ancienneté et les jubilés (telles que « wissam schochl »), les indemnités d'incapacité de longue durée, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la clôture de l'exercice, les primes et les rémunérations différées...

Habituellement, l'évaluation des autres avantages à long terme n'est pas soumise au même degré de confusion que celle des avantages postérieurs à l'emploi. C'est pour cela que la présente norme prévoit une méthode simplifiée pour la comptabilisation des autres avantages à long terme selon laquelle les réévaluations ne sont pas comptabilisées en autres éléments du résultat global.

Les indemnités de cessation d'emploi :

Ce sont les avantages du personnel fournis en contrepartie de la cessation de l'emploi d'un membre du personnel résultant soit de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi du membre du personnel avant l'âge normal de départ en retraite, soit de la décision du membre du personnel d'accepter une offre d'indemnité en échange de la cessation de son emploi.

L'entité doit comptabiliser un passif et une charge au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes :

- La date à laquelle elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités.
- La date à laquelle elle comptabilise les coûts d'une restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et prévoyant le paiement de telles indemnités.

Dans le cas d'indemnités de cessation d'emploi payables par suite de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel, l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnités dès qu'elle a communiqué aux membres du personnel concernés un plan de licenciement qui satisfait aux critères suivants :

- Les mesures requises pour mener le plan à bien indiquent qu'il est improbable que des changements importants soient apportés au plan.

- Le plan indique le nombre de personnes visées par le licenciement, leur catégorie d'emploi ou leur fonction, et leur lieu de travail ainsi que sa date de réalisation prévue.
- Le plan fixe les indemnités de cessation d'emploi avec une précision suffisante pour permettre aux membres du personnel de déterminer la nature et le montant des prestations qu'ils toucheront lors de la cessation de leur emploi.

Evaluation des engagements :

Méthode :

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Cela suppose d'estimer les prestations, les variables démographiques du type mortalité et rotation du personnel, les variables financières du type taux d'actualisation, et les augmentations futures des salaires qui influenceront sur le coût des prestations.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est la méthode des unités de crédit projetées « Projected Unit Credit ».

Elle équivaut à reconnaître, à la date de calcul de l'engagement, un engagement égal à la valeur actuelle probable des prestations de fin de carrière estimées multipliée par le rapport entre l'ancienneté à la date du calcul et à la date de départ en retraite du salarié.

Cela revient à considérer que l'engagement se constitue au prorata de l'ancienneté acquise par le salarié. En conséquence, le calcul des droits est effectué en fonction de l'ancienneté du salarié et du salaire estimé au jour de la fin de carrière défini.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Il a été convenu pour le cas d'Attijariwafa bank que les prestations de retraites relevaient du régime à contributions définies. Par conséquent, leur comptabilisation ne requiert aucun retraitement IFRS.

Dans le cas de la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), Attijariwafa bank ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser comme tel ce régime multi-employeurs à prestations définies.

D'autre part, le Groupe a comptabilisé des provisions spécifiques à ses engagements envers une partie de son personnel qui ont concernés notamment : Les primes de fin de carrière et primes de médailles de travail (Ouissam Achoughl).

1.2.13 Paiements à base d'actions :

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraires dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Ces paiements peuvent se faire par attribution d'options de souscription (stocks option) ou par une offre de souscription d'action aux salariés (OPV).

Pour les offres de souscription d'action aux salariés, une décote est octroyée par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée. La charge de cet avantage est constatée en tenant compte de la période d'incessibilité.

1.2.14 Assurance :

La norme IFRS 17, publiée le 18 mai 2017 et modifiée par les amendements du 25 juin 2020 et du 9 décembre 2021, remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ».

Le Groupe ayant différé l'application d'IFRS 9 « Instruments financiers », pour les entités d'assurance jusqu'à l'entrée en vigueur d'IFRS 17, celles-ci appliquent donc cette norme à compter du 1er janvier 2023.

Transition et première application

Norme IFRS 17

La première application de la norme IFRS 17 au 1er janvier 2023 est rétrospective. Les différences d'évaluation des actifs et passifs d'assurance résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 17 à la date du 1er janvier 2022 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres.

Trois méthodes de transition sont prévues : une approche rétrospective complète et, si celle-ci ne peut pas être mise en oeuvre, une approche rétrospective modifiée ou une approche reposant sur la valeur de marché ou de modèle des contrats à la date de transition.

L'objectif de l'approche rétrospective modifiée est de parvenir en utilisant différentes simplifications à un résultat qui se rapproche le plus possible du résultat qui aurait été obtenu par l'application rétrospective de la norme, en se fondant sur les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Norme IFRS 9

La première application de la norme IFRS 9 par les filiales d'assurance du Groupe au 1er janvier 2023 est rétrospective.

L'amendement à IFRS 17 « Première application d'IFRS 17 et IFRS 9 - Informations comparatives » publié par l'IASB en décembre 2021 autorise les entreprises d'assurance appliquant pour la première fois simultanément IFRS 9 et IFRS 17 à présenter les données comparatives 2022 comme si IFRS 9 était déjà appliquée, selon une approche dite « de superposition de classement ». Le groupe a retenu cette option.

Nouvelle présentation des états financiers

Au bilan, les encours comptables liés aux contrats d'assurance et de réassurance, précédemment regroupés dans les rubriques "Autres actifs", "Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance" et "Autres passifs" sont dorénavant présentés au sein des "Actifs des contrats d'assurance" et "Passifs des contrats d'assurance".

Par ailleurs, dans le contexte de l'application de la norme IFRS 17, le Groupe a modifié la présentation des charges générales d'exploitation dans le compte de résultat consolidé afin d'améliorer la lisibilité de la performance du Groupe. La rubrique "Autres charges générales d'exploitation" regroupe désormais les montants précédemment présentés dans les rubriques "Frais de personnel" et "Autres frais administratifs", desquels sont déduites les charges générales d'exploitation rattachables aux contrats d'assurance qui seront dorénavant présentées dans la rubrique "Charges des services d'assurance" au sein du Produit net bancaire.

Comptabilisation et évaluation des contrats d'assurance

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine : contrats onéreux, contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux et autres. Un groupe de contrats ne peut contenir que des contrats émis à un an d'intervalle au maximum (correspondant à une « cohorte » annuelle).

• Modèle général d'évaluation (Building Block Approach – BBA)

Le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation

des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Cette estimation doit refléter les différents scénarios possibles et l'effet des options et des garanties incluses dans les contrats, sur l'horizon limite ou « frontière » déterminé selon la norme. Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Ils correspondent aux flux rattachables aux contrats d'assurance directement ou par des méthodes d'allocation : primes, frais d'acquisition et de gestion des contrats, sinistres et prestations, frais indirects, taxes et amortissements des actifs corporels et incorporels. L'estimation des flux de trésorerie est complétée par un ajustement pour risque explicite pour couvrir l'incertitude au titre du risque non financier. Ces deux éléments constituent les flux d'exécution des contrats, auxquels s'ajoute une marge sur services contractuels représentant le résultat attendu sur les services futurs liés à un groupe de contrats.

Si la marge sur services contractuels est positive, elle est présentée au bilan dans l'évaluation des contrats et amortie au fur et à mesure des services rendus ; si elle est négative, elle est constatée immédiatement au compte de résultat puis reprise sur la durée des contrats ou lorsque ces derniers redeviennent profitables. Les frais d'acquisition payés avant la première comptabilisation d'un groupe de contrats sont d'abord comptabilisés au bilan (et présentés en diminution des passifs ou en augmentation des actifs d'assurance selon la position globale du portefeuille), puis déduits de la marge sur services contractuels du groupe de contrats auquel ils se rapportent lors de la comptabilisation de celui-ci.

A chaque clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme du passif pour la couverture restante (qui comprend les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs et la marge sur services contractuels restante à cette date) et du passif pour les sinistres survenus (qui comprend uniquement les flux de trésorerie d'exécution pour les sinistres survenus, sans marge sur services contractuels). Les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque non financier sont mises à jour, ainsi que le taux d'actualisation, afin de refléter la situation à la clôture. La marge sur services contractuels est ajustée des changements d'estimations des hypothèses non financières relatifs aux services futurs, puis amortie au compte de résultat au titre des services rendus sur la période. Le relâchement des flux d'exécution des contrats attendus au titre de la période et la variation des estimations au titre des services passés sont enregistrés en résultat. L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en résultat ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ce dernier peut toutefois être constaté sur option en capitaux propres.

• Modèle d'évaluation des contrats participatifs directs (Variable Fee Approach – VFA)

Dans le cas des contrats participatifs directs, pour lesquels l'assureur doit payer à l'assuré une somme correspondant à la valeur de marché ou de modèle d'éléments sous-jacents clairement identifiés, diminuée d'une rémunération variable, un modèle spécifique (appelé « méthode des honoraires variables ») a été développé en adaptant le modèle général.

A chaque clôture, le passif de ces contrats est ajusté du rendement réalisé et des variations de la valeur de marché ou de modèle des éléments sous-jacents : la part revenant aux assurés est enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie du résultat et la part revenant à l'assureur vient alimenter la marge sur services contractuels. Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, le résultat financier de ces contrats devrait être nul. Si certains actifs sous-jacents ne sont pas évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, l'assureur peut choisir de reclasser en capitaux propres la variation du passif liée à ces actifs.

• Modèle d'évaluation simplifié (Premium Allocation Approach – PAA)

-Les contrats de courte durée (moins d'un an) peuvent faire l'objet d'une approche simplifiée appelée méthode d'affectation des primes, également applicable aux contrats de plus longue durée si elle conduit à des résultats similaires à ceux du modèle général pour le passif au titre de la couverture restante. Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

A chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

Principales options retenues

Application rétrospective

Le Groupe a appliqué une approche rétrospective modifiée pour l'évaluation des contrats d'assurance-vie épargne et des contrats d'épargne retraite qui représentent la grande majorité de ses contrats.

En effet, l'ensemble des informations nécessaires n'étaient pas disponibles pour permettre une approche rétrospective complète. De surcroît, l'approche rétrospective complète aurait exigé de reconstituer ce qu'auraient été les hypothèses ou les intentions de la direction au cours des périodes antérieures.

Option OCI pour les contrats comptabilisés selon la méthode simplifiée

Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. La charge de désactualisation est enregistrée en produits ou charges financiers d'assurance comme dans le modèle général. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable. Le Groupe a retenu cette option.

Méthodes d'évaluation appliquées aux portefeuilles des contrats d'assurance

Les principaux contrats d'assurance émis par le Groupe correspondent :

- à des contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens : contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance, et ceux couvrant les autres risques non vie et contrats de réassurance acceptée d'autres assureurs pour ces types de risques. Ces contrats sont évalués selon le modèle général ou la méthode d'affectation des primes ;
- à des contrats de type vie ou épargne : contrats mono et multi-supports avec ou sans risque d'assurance incluant une composante à participation discrétionnaire et contrats en unités de compte avec une garantie plancher en cas de décès. Ces contrats sont évalués selon le modèle des honoraires variables.

BILAN CONSOLIDÉ au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

ACTIF	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		27 722 943	24 645 493
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	76 695 538	61 704 902
Actifs financiers détenus à des fins de transactions		75 878 854	61 187 128
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		816 684	517 774
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.2 / 2.12	34 049 427	28 776 879
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		21 450 295	23 300 540
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		12 599 132	5 476 338
Titres au coût amorti	2.12 / 2.14	30 547 034	28 443 707
Prêts et créances sur les Etablissemts de crédit et assimilés, au coût amorti	2.3 / 2.12	48 692 644	36 303 761
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	2.4 / 2.12	413 590 717	392 649 653
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couvert en taux			
Placements des activités d'assurance	2.5	51 042 885	46 340 941
Actifs des contrats d'assurance		1 252 254	1 657 314
Actifs d'impôt exigible		375 390	220 954
Actifs d'impôt différé		6 324 240	4 929 662
Comptes de régularisation et actifs divers		12 326 543	10 074 026
Actifs non courants destinés à être cédés		75 056	69 723
Participations dans des entreprises mises en équivalence		102 120	89 000
Immeubles de placement		2 062 545	2 244 890
Immobilisations corporelles	2.6	7 913 260	7 543 988
Immobilisations incorporelles	2.6	3 852 296	3 356 367
Ecarts d'acquisition	2.7	9 868 056	9 954 625
TOTAL ACTIF		726 492 948	659 005 886

PASSIF	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		92	1 446
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.8	1 716 269	1 670 543
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		1 716 269	1 670 543
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	2.9	58 977 903	48 472 569
Dettes envers la clientèle	2.10	480 478 661	435 522 184
Titres de créance émis		17 831 828	16 445 039
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt exigible		2 583 982	1 941 993
Passifs d'impôt différé		5 151 098	3 005 807
Comptes de régularisation et autres passifs		19 898 360	18 324 905
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Passifs des contrats d'assurance	2.15	46 083 636	43 700 021
Provisions	2.12 / 2.13	3 770 785	3 656 935
Subventions et fonds assimilés		153 360	143 463
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		17 344 140	19 415 023
Capitaux propres		72 502 834	66 705 958
Capital et réserves liées		14 646 116	14 646 116
Réserves consolidées		44 685 721	41 785 593
Part du groupe		37 791 270	35 291 074
Part des minoritaires		6 894 451	6 494 519
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 488 223	1 210 829
Part du groupe		514 260	392 033
Part des minoritaires		973 963	818 796
Résultat net de l'exercice		11 682 774	9 063 420
Part du groupe		9 504 486	7 507 605
Part des minoritaires		2 178 288	1 555 815
TOTAL PASSIF		726 492 948	659 005 886

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés	3.1	29 792 085	26 899 599
Intérêts et charges assimilés	3.1	-10 070 761	-8 466 209
MARGE D'INTERÊT		19 721 324	18 433 391
Commissions (produits)	3.2	7 510 310	7 259 805
Commissions (charges)	3.2	-838 848	-838 794
MARGE SUR COMMISSIONS		6 671 462	6 421 010
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		5 465 738	3 831 452
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		5 471 942	3 856 527
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		-6 204	-25 075
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		356 997	346 419
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		93 422	135 925
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		263 575	210 494
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR			
Produits des autres activités		1 598 447	880 699
Charges des autres activités		-2 717 606	-1 676 311
Produits nets des activités d'assurance	3.3	3 410 755	1 706 063
PRODUIT NET BANCAIRE		34 507 117	29 942 723
Charges générales d'exploitation		-11 078 430	-10 800 597
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-1 385 027	-1 389 178
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		22 043 660	17 752 949
Coût du risque de crédit	3.4	-4 210 257	-3 982 035
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 833 403	13 770 913
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		12 578	9 495
Gains ou pertes nets sur autres actifs		122 853	1 128
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPÔTS		17 968 834	13 781 536
Impôts sur les bénéfices		-6 286 060	-4 718 115
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		11 682 774	9 063 420
Intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)		-2 178 288	-1 555 815
RESULTAT NET PART DU GROUPE (ou des propriétaires de la société mère)		9 504 486	7 507 605
Résultat de base par action (en dirhams)		44,18	34,90
Résultat dilué par action (en dirhams)		44,18	34,90

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	11 682 774	9 063 420
Éléments recyclables en résultat net :		
Écarts de conversion	-1 498 639	-1 204 393
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	11 591	-11 809
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	952 235	-309 046
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres recyclables	-1 923 991	-317 840
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		
Impôts liés	385 797	254 164
Éléments non recyclables en résultat net :		
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies		
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	49 299	2 957
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	1 362 226	654 129
Réévaluation des contrats d'assurance avec éléments de participation directe - non recyclable		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés	-559 763	-256 323
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-1 221 245	-1 188 161
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	10 461 529	7 875 259
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	8 253 013	6 448 869
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	2 208 516	1 426 390

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
Capitaux propres de clôture au 31 décembre 2022 R [*]	2 151 408	12 494 707	-2 461 129	42 201 332	-215 152	597 052	54 768 218	8 096 348	62 864 566
Opérations sur capital								160 758	160 758
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes				-3 365 808			-3 365 808	-958 168	-4 323 976
Résultat de l'exercice				7 507 605			7 507 605	1 555 815	9 063 420
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions									
Instruments financiers : variation de juste valeur et transfert en résultat					-155 691	167 448	11 757	4 475	16 232
Ecart de conversion : variation et transferts en résultat				-1 070 493			-1 070 493	-133 900	-1 204 393
Gains ou pertes latents ou différés				-1 070 493	-155 691	167 448	-1 058 736	-129 425	-1 188 161
Autres variations				27 641			27 641	102 897	130 538
Variations de périmètre				-40 469		-1 624	-42 093	40 904	-1 189
Capitaux propres de clôture au 31 décembre 2023	2 151 408	12 494 707	-2 461 129	45 259 808	-370 843	762 875	57 836 828	8 869 130	66 705 958
Opérations sur capital									
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes				-3 592 107			-3 592 107	-1 067 590	-4 659 697
Résultat de l'exercice				9 504 486			9 504 486	2 178 288	11 682 774
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions									
Instruments financiers : variation de juste valeur et transfert en résultat					-225 329	347 989	122 660	154 734	277 394
Ecart de conversion : variation et transferts en résultat				-1 374 133			-1 374 133	-124 506	-1 498 639
Gains ou pertes latents ou différés				-1 374 133	-225 329	347 989	-1 251 473	30 228	-1 221 245
Autres variations			-139 083	84 539			-54 545	49 589	-4 956
Variations de périmètre				13 374		-431	12 943	-12 943	
Capitaux propres de clôture au 31 décembre 2024	2 151 408	12 494 707	-2 600 212	49 895 967	-596 172	1 110 433	62 456 132	10 046 702	72 502 834

(*) Les montants de l'année 2022 ont été retraités (identifiés par un «R») suite à la première application rétrospective de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » par les filiales du secteur de l'assurance

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

FLUX DE TRÉSORERIE	31/12/2024	31/12/2023
Résultat avant impôts	17 968 834	13 781 536
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 427 531	1 437 347
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	376 672	
+/- Dotations nettes aux provisions	705 995	4 202 709
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-12 578	-9 495
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-535 206	-247 146
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	-1 420 629	-2 198 250
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	541 785	3 185 165
+/- Flux liés aux opérations avec les Etablissements de crédit et assimilés	14 341 739	3 572 173
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	26 666 165	3 144 245
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-20 691 364	3 208 641
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 377 884	
- Impôts versés	-5 193 244	-4 200 873
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	17 501 180	5 724 186
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	36 011 799	22 690 887
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-7 836 804	-4 271 795
+/- Flux liés aux immeubles de placement	138 721	106 119
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-2 289 680	-1 709 140
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-9 987 763	-5 874 816
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-4 007 310	-4 323 976
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	561 010	-3 788 880
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-3 446 300	-8 112 856
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-2 144 127	-1 385 212
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	20 433 609	7 318 002
COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE	31/12/2024	31/12/2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	48 377 652	41 059 650
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	24 644 046	23 888 025
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Etablissements de crédit	23 733 605	17 171 625
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	68 811 261	48 377 652
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	27 722 851	24 644 046
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Etablissements de crédit	41 088 410	23 733 605
Variation de la trésorerie nette	20 433 609	7 318 002

2. NOTES RELATIVES AU BILAN

2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024		31/12/2023	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat
Créances sur les Etablissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	47 210 270		35 461 553	
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 439 380	17 940	7 126 204	11 516
Actions et autres titres à revenu variable	18 168 037	667 187	18 342 959	363 681
Titres de participation non consolidés		131 557		142 576
Instruments dérivés	61 167		246 679	
Créances rattachées			9 732	
Juste valeur au bilan	75 878 854	816 684	61 187 128	517 774

2.2 Actifs financiers à la juste valeur par Capitaux Propres au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	34 049 427	378 866	-443 066
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	21 450 295	114 540	-8 721
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	12 599 132	264 326	-434 345
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Effets publics et valeurs assimilées	11 367 898	71 047	-4 274
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 082 397	43 493	-4 447
Total des titres de dettes	21 450 295	114 540	-8 721
Impôts		-33 963	3 000
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)	21 450 295	80 577	-5 721
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés	12 599 132	264 326	-434 345
Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	12 599 132	264 326	-434 345
Impôts		-88 206	165 780
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)	12 599 132	176 120	-268 565

2.3 Prêts et créances sur les Établissements de crédit au coût amorti

2.3.1 Prêts et créances sur les Établissements de crédit, au coût amorti

au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

Opérations sur les Etablissements de crédit	31/12/2024	31/12/2023
Comptes et prêts	48 335 467	35 912 815
dont comptes ordinaires débiteurs	15 759 511	10 401 509
dont comptes et prêts	32 575 956	25 511 307
Autres prêts et créances	290 104	340 619
Valeur brute	48 625 571	36 253 434
Créances rattachées	164 178	144 992
Dépréciations (*)	97 105	94 665
Valeur nette des prêts et créances auprès des Etablissements de crédit	48 692 644	36 303 761
Opérations internes au Groupe	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires	3 654 927	4 576 527
Comptes et avances à terme	25 914 911	25 237 055
Créances rattachées	172 972	196 566

(*) voir note 2.12

2.3.2 Ventilation des prêts et créances sur les Etablissements de crédit par zone géographique au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Maroc	10 585 388	10 690 626
Afrique du Nord	11 667 817	8 737 490
Afrique Zone UEMOA	2 207 298	1 729 213
Afrique Zone CEMAC	2 487 800	447 696
Europe	13 603 708	9 803 301
Autres	8 073 560	4 845 110
Total en principal	48 625 571	36 253 434
Créances rattachées	164 178	144 992
Provisions (*)	97 105	94 665
Valeur nette au bilan	48 692 644	36 303 761

2.4 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

2.4.1 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

Opérations avec la clientèle	31/12/2024	31/12/2023
Créances commerciales	68 209 481	66 585 851
Autres concours à la clientèle	311 800 515	289 280 878
Valeurs reçues en pension	4 837 301	5 874 711
Prêts subordonnés		
Comptes ordinaires débiteurs	30 496 288	33 643 977
Valeur brute	415 343 585	395 385 417
Créances rattachées	3 313 150	3 216 951
Dépréciations (*)	27 229 331	27 076 810
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	391 427 404	371 525 558
Opérations de location-financement	31/12/2024	31/12/2023
Crédit-bail immobilier	2 900 838	2 930 346
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	20 800 867	19 706 532
Valeur brute	23 701 705	22 636 879
Créances rattachées	667	6 892
Dépréciations (*)	1 539 059	1 519 676
Valeur nette des opérations de location-financement	22 163 313	21 124 095
Valeur au bilan	413 590 717	392 649 653

(*) voir note 2.12

2.4.2 Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

31/12/2024	Créances			Dépréciations(*)		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Maroc	295 459 129	19 223 777	23 695 815	1 881 357	2 953 741	17 317 395
Afrique du Nord	37 023 218	1 600 484	1 446 033	541 850	286 307	998 844
Afrique Zone UEMOA	41 295 136	1 723 656	2 207 979	348 266	515 112	1 713 319
Afrique Zone CEMAC	14 822 807	531 132	1 896 363	245 949	278 905	1 672 020
Europe	1 417 365		16 213	3 029		12 296
Valeur nette au bilan	390 017 655	23 079 049	29 262 403	3 020 451	4 034 065	21 713 874

(*) voir note 2.12

31/12/2023	Créances			Dépréciations(*)		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Maroc	269 116 918	22 947 848	24 207 687	1 564 940	2 871 454	17 672 458
Afrique du Nord	38 122 251	2 173 523	1 526 080	480 322	386 634	926 850
Afrique Zone UEMOA	40 618 359	901 218	2 954 170	420 923	192 223	1 880 533
Afrique Zone CEMAC	15 527 968	558 363	1 796 567	344 338	275 440	1 565 174
Europe	779 438	-	15 751	3 153		12 046
Valeur nette au bilan	364 164 933	26 580 951	30 500 254	2 813 674	3 725 751	22 057 060

(*) voir note 2.12

2.5 Placements des activités d'assurance au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	6 347 488	6 234 271
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	29 598 264	26 475 319
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	15 097 133	13 631 352
Titres au coût amorti		
Placements des activités d'assurance	51 042 885	46 340 941

2.6 Immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeurs Brutes	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeurs Nettes	Valeurs Brutes	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeurs Nettes
Terrains et constructions	3 139 268	1 625 811	1 513 457	3 220 790	1 621 177	1 599 613
Equip. Mobilier, installation	4 920 451	4 057 604	862 847	4 791 908	3 937 584	854 325
Biens mobiliers donnés en location	1 704 167	490 671	1 213 496	1 461 362	433 395	1 027 967
Autres immobilisations	9 236 014	4 912 554	4 323 460	8 859 726	4 797 642	4 062 084
Total Immobilisations corporelles	18 999 900	11 086 640	7 913 260	18 333 786	10 789 798	7 543 988
Logiciels informatiques acquis	7 779 546	4 776 584	3 002 962	6 948 593	4 419 996	2 528 596
Autres immobilisations incorporelles	1 505 684	656 350	849 334	1 445 397	617 627	827 770
Total Immobilisations incorporelles	9 285 230	5 432 934	3 852 296	8 393 990	5 037 623	3 356 367

Variation du droit d'utilisation

(en milliers de dirhams)

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2024
Immobilier					
Valeur brute	2 019 503	264 184	-181 657	-83 654	2 018 376
Amortissements et dépréciations	-1 006 108	-265 446	181 657	47 009	-1 042 888
Total immobilier	1 013 396	-1 262		-36 645	975 489
Mobilier					
Valeur brute					
Amortissements et dépréciations					
Total mobilier					
Total droit d'utilisation	1 013 396	-1 262		-36 645	975 489

Variation de la dette locative

(en milliers de dirhams)

	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/2024
Dette locative	1 087 834	264 184	-267 954	-48 094	1 035 970
Total dette locative	1 087 834	264 184	-267 954	-48 094	1 035 970

Détail des charges des contrats de location

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-44 855	-51 046
Dotations d'amortissements des droits d'utilisation	-265 446	-278 103

Actifs au titre de droits d'utilisation

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations corporelles	7 913 260	7 543 988
Dont droits d'utilisation	975 489	1 013 396

Passifs au titre de la dette locative

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes de régularisation et autres passifs	19 898 360	18 324 905
Dont dettes de location	1 035 970	1 087 834

2.7 Écarts d'acquisition au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2023	Variation périmètre	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2024
Valeurs brutes	9 954 625		-86 569		9 868 056
Cumul des pertes de valeurs					
Valeurs nettes au bilan	9 954 625		-86 569		9 868 056

2.8 Passifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs données en pension Établissements de crédit	116 400	517 881
Instruments dérivés de Transaction	1 599 869	1 152 662
Juste valeur au bilan	1 716 269	1 670 543

2.9 Dettes envers les Établissements de crédit au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

Établissements de crédit	31/12/2024	31/12/2023
Comptes et emprunts	34 965 165	26 869 143
Valeurs données en pension	23 535 356	21 117 603
Total en principal	58 500 521	47 986 746
Dettes rattachées	477 382	485 823
Valeur au bilan	58 977 903	48 472 569

Opérations internes au Groupe	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires créditeurs	1 585 976	2 107 195
Comptes et avances à terme	27 370 719	26 332 609
Dettes rattachées	172 972	196 566

2.10 Dettes envers la clientèle

2.10.1 Dettes envers la clientèle au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires créditeurs	342 255 102	308 240 647
Comptes d'épargne	109 814 090	102 897 592
Autres dettes envers la clientèle	26 603 434	22 644 017
Valeurs données en pension	840 125	753 516
Total en principal	479 512 751	434 535 772
Dettes rattachées	965 910	986 412
Valeur au bilan	480 478 661	435 522 184

2.10.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Maroc	345 592 752	301 722 786
Afrique du Nord	53 179 749	54 642 761
Afrique Zone UEMOA	54 862 601	52 591 034
Afrique Zone CEMAC	22 509 197	22 186 012
Europe	3 368 452	3 393 180
Total en principal	479 512 751	434 535 772
Dettes rattachées	965 910	986 412
Valeur au bilan	480 478 661	435 522 184

2.11 Provisions pour risques et charges au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2023	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/2024
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (*)	1 278 617		597 865	911 494		-42 430	922 558
Provisions pour engagements sociaux	703 553		98 307	156 796		42 752	687 816
Autres provisions pour risques et charges	1 674 765		718 077	7 480	247 622	22 671	2 160 411
Provisions pour risques et charges	3 656 935		1 414 249	1 075 770	247 622	22 993	3 770 785

(*) voir note 2.12

2.12 Répartition des créances, engagements et dépréciations par buckets sous IFRS 9 au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

31/12/2024	Créances et Engagements			Dépréciations			Taux de couverture		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	22 406 493	1 604		957 642	160		4,3%	10,0%	
Prêts et créances sur les Établissements de crédit									
Prêts et créances sur la clientèle									
Titres de dettes	22 406 493	1 604		957 642	160		4,3%	10,0%	
Actifs financiers au coût amorti	469 534 777	23 560 804	29 314 458	3 720 800	4 095 951	21 762 893	0,8%	17,4%	74,2%
Prêts et créances sur les Établissements de crédit	48 736 116	1 578	52 055	46 508	1 578	49 019	0,1%	100,0%	94,2%
Prêts et créances sur la clientèle	390 017 655	23 079 049	29 262 403	3 020 451	4 034 065	21 713 874	0,8%	17,5%	74,2%
Titres de dettes	30 781 006	480 177		653 841	60 308		2,1%	12,6%	
Total Actif	491 941 270	23 562 408	29 314 458	4 678 442	4 096 111	21 762 893	1,0%	17,4%	74,2%
Engagements hors bilan	203 421 189	2 877 291	435 203	679 848	130 853	111 857	0,3%	4,5%	25,7%
Total	695 362 459	26 439 699	29 749 661	5 358 290	4 226 964	21 874 750	0,8%	16,0%	73,5%

31/12/2023	Créances et Engagements			Dépréciations			Taux de couverture		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	24 127 409	8 343		834 260	951		3,5%	11,4%	
Prêts et créances sur les Établissements de crédit									
Prêts et créances sur la clientèle									
Titres de dettes	24 127 409	8 343		834 260	951		3,5%	11,4%	
Actifs financiers au coût amorti	428 669 209	27 506 641	30 553 254	3 394 090	3 839 872	22 098 021	0,8%	14,0%	72,3%
Prêts et créances sur les Établissements de crédit	36 345 426		53 000	53 704		40 961	0,1%		77,3%
Prêts et créances sur la clientèle	364 164 933	26 580 951	30 500 254	2 813 674	3 725 751	22 057 060	0,8%	14,0%	72,3%
Titres de dettes	28 158 850	925 690		526 712	114 121		1,9%	12,3%	
Total Actif	452 796 618	27 514 984	30 553 254	4 228 350	3 840 822	22 098 021	0,9%	14,0%	72,3%
Engagements hors bilan	203 895 368	5 508 344	1 530 038	743 044	364 125	171 448	0,4%	6,6%	11,2%
Total	656 691 985	33 023 328	32 083 292	4 971 395	4 204 947	22 269 469	0,8%	12,7%	69,4%

2.13 Encours Dépréciés (Bucket 3) au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024			31/12/2023		
	Brut	Encours Bucket 3 Dépréciations(*)	Net	Brut	Encours Bucket 3 Dépréciations(*)	Net
Prêts et créances sur les Établissements de crédit	52 055	49 019	3 036	53 000	40 961	12 039
Prêts et créances sur la clientèle	29 262 403	21 713 874	7 548 529	30 500 254	22 057 060	8 443 193
Titres de dette au coût amorti						
Total des encours au coût amorti dépréciés (Bucket 3)	29 314 458	21 762 893	7 551 565	30 553 254	22 098 021	8 455 233
Total des engagements dépréciés hors-bilan (Bucket 3)	435 203	111 857	323 346	1 530 038	171 448	1 358 590

(*) voir note 2.12

2.14 Titres au coût amorti au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Effets publics et valeurs assimilées	22 550 564	22 469 795
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 710 619	6 614 745
Total	31 261 183	29 084 540
Dépréciations (*)	714 149	640 833
Valeur au bilan	30 547 034	28 443 707

(*) voir note 2.12

2.15 Passifs des contrats d'assurance au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Couverture restante	40 775 702	36 437 019
Sinistres survenus	5 307 934	7 263 002
Valeur au bilan	46 083 636	43 700 021

3 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 Marge d'intérêt au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024			31/12/2023		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations avec la clientèle	24 351 444	5 772 749	18 578 695	22 013 613	4 867 822	17 145 791
Comptes et prêts / emprunts	23 094 320	5 648 178	17 446 142	20 843 172	4 612 267	16 230 906
Opérations de pensions	30 881	82 068	-51 187	27 467	208 084	-180 616
Opérations de location-financement	1 226 243	42 503	1 183 740	1 142 973	47 472	1 095 501
Opérations interbancaires	1 959 896	2 307 423	-347 527	1 616 210	1 807 613	-191 403
Comptes et prêts / emprunts	1 846 533	2 057 978	-211 445	1 523 227	1 519 345	3 882
Opérations de pensions	113 363	249 445	-136 082	92 983	288 268	-195 285
Emprunts émis par le Groupe		1 960 207	-1 960 207		1 711 586	-1 711 586
Opérations sur titres	3 480 745	30 382	3 450 363	3 269 776	79 188	3 190 588
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	29 792 085	10 070 761	19 721 324	26 899 599	8 466 209	18 433 391

3.2 Commissions nettes au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024			31/12/2023		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Commissions nettes sur opérations	2 998 403	125 432	2 872 971	2 792 297	132 354	2 659 944
avec les Établissements de crédit	161 689	59 884	101 805	132 715	71 128	61 587
avec la clientèle	1 574 960		1 574 960	1 657 696		1 657 696
sur titres	279 576	48 077	231 499	229 336	24 878	204 457
de change	101 369	12 804	88 565	103 909	32 296	71 613
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	880 809	4 667	876 142	668 642	4 052	664 590
Prestation de services bancaires et financiers	4 511 907	713 416	3 798 491	4 467 507	706 440	3 761 067
Produits nets de gestion d'OPCVM	540 798	21 938	518 860	598 968	43 275	555 693
Produits nets sur moyen de paiement	2 779 076	496 397	2 282 679	2 673 336	513 050	2 160 286
Assurance	8 287		8 287	51 118	-	51 118
Autres	1 183 746	195 081	988 665	1 144 085	150 115	993 970
Produits nets de commissions	7 510 310	838 848	6 671 462	7 259 805	838 794	6 421 010

3.3 Produits nets des activités d'assurance au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits des activités d'assurance	8 060 853	8 333 544
Charges afférentes aux contrats d'assurance	-5 097 808	-6 727 431
Résultat des activités d'assurance	2 963 045	1 606 113
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	946 495	280 665
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	-498 785	-180 715
Produits nets des activités d'assurance	3 410 755	1 706 063

3.4 Coût du risque au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux provisions	-7 769 382	-7 220 093
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-6 538 913	-5 969 837
Provisions pour dépréciation des titres	-526 199	-898 197
Autres provisions pour risques et charges et emplois divers	-704 270	-352 059
Reprises de provisions	6 361 706	4 623 911
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	6 021 379	4 134 531
Reprises de provisions pour dépréciation des titres	76 335	73 576
Reprise des autres provisions pour risques et charges et emplois divers	263 992	415 804
Variation des provisions	-2 802 581	-1 385 854
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-2 884 836	-1 440 590
Récupérations sur prêts et créances amorties	68 521	53 284
Autres pertes	13 734	1 452
Coût du risque	-4 210 257	-3 982 035

	31/12/2024	31/12/2023
Dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	-890 281	-544 380
Bucket 1: Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	-787 441	-1 180 390
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-355 284	-557 642
Instruments de dette comptabilisés au coût amorti	-468 386	-502 712
Engagements par signature	36 229	-120 036
Bucket 2: Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	-102 840	636 010
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	770	-262
Instruments de dette comptabilisés au coût amorti	-332 074	842 143
Engagements par signature	228 464	-205 871
Bucket 3: Actifs dépréciés	-1 903 919	-544 380
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-770
Instruments de dette comptabilisés au coût amorti	-1 952 856	-1 735 429
Engagements par signature	48 936	-54 636
Provisions pour risques et charges hors risque de crédit (IAS 37)	-397 518	124 966
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-812 763	-1 509 520
Récupérations sur prêts et créances	68 521	53 284
comptabilisés au coût amorti	68 521	53 284
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Autres	-274 297	-315 550
Coût du risque de crédit	-4 210 257	-3 982 035

4. INFORMATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉS

L'information sectorielle d'Attijariwafa bank est articulée autour des pôles d'activités suivants :

- **Banque Maroc, Europe et Zone Offshore** comprenant Attijariwafa bank SA, Attijariwafa bank Europe, Attijari International bank ainsi que les holdings portant des participations dans les filiales consolidées par le Groupe ;
 - **Filiales de Financement Spécialisées** comprenant les filiales marocaines de crédit à la consommation, crédits immobiliers, leasing, factoring et transfert d'argent cash;
- **Banque de détail à l'international** comprenant les banques de l'afrique du nord notamment Attijari bank Tunisie, Attijariwafa bank Egypt et Attijaribank Mauritanie anisi que les banques de la zone CEMAC et la zone UEMOA;
 - **Assurance** comprenant notamment Wafa Assurance et ses filiales les plus significatives

(en milliers de dirhams)

BILAN	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Filiales de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	TOTAL
Total Bilan	451 715 987	46 306 796	59 116 236	169 353 929	726 492 948
dont					
Éléments de l'Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	75 962 948	18		732 572	76 695 538
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	12 254 971	95 241		21 699 215	34 049 427
Titres au Coût Amorti	19 651 733	58 229		10 837 072	30 547 034
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	32 131 205	176 189	348 669	16 036 581	48 692 644
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	276 754 113	40 508 003	587 844	95 740 757	413 590 717
Immobilisations corporelles	3 821 217	1 589 781	367 674	2 134 588	7 913 260
Éléments du Passif					
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	50 805 340	2 696 777	1 590 653	3 885 133	58 977 903
Dettes envers la clientèle	340 851 787	8 653 248	6 181	130 967 445	480 478 661
Passifs des contrats d'assurance			46 083 636		46 083 636
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	15 848 628	704 774		790 738	17 344 140
Capitaux propres	52 355 065	3 148 612	7 732 359	9 266 798	72 502 834

COMPTE DE RÉSULTAT	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Filiales de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	Eliminations	TOTAL
Marge d'intérêt	10 545 237	1 373 141	-724	7 949 066	-145 395	19 721 324
Marge sur commissions	3 850 454	1 112 036	-48 996	2 720 842	-962 874	6 671 462
Produit net bancaire	17 232 662	3 056 789	3 140 320	11 437 453	-360 107	34 507 117
Charges de fonctionnement	5 432 813	1 143 481	424 231	4 438 011	-360 107	11 078 430
Résultat d'exploitation	8 711 549	1 464 386	2 550 156	5 107 311		17 833 403
Résultat net	5 406 599	855 229	1 636 677	3 784 269		11 682 774
Résultat net part du Groupe	5 374 606	681 100	659 928	2 788 853		9 504 486

5. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.1 Engagements de financement au 31 décembre 2024 (en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de financement donnés	107 499 563	117 818 531
Engagements de financement reçus	4 791 537	2 531 457

5.2 Engagements de garantie au 31 décembre 2024 (en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de garantie donnés	99 234 120	93 115 219
Engagements de garantie reçus	77 767 191	72 727 264

6. AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1. Certificats de dépôt et bons des sociétés de financement au cours de l'année 2024 :

L'encours des certificats de dépôt à fin décembre 2024 s'élève à 10,3 milliards de dirhams. Au cours de l'année 2024, 5,8 milliard de dirhams de certificats de dépôt ont été émis dont la maturité est comprise entre 1 an et 5 ans et les taux entre 3% et 28%.

L'encours des bons des sociétés de financement à fin décembre 2024 s'élève à 7,2 milliards de dirhams. Au cours de l'année 2024, 2,9 milliards de dirhams de bons des sociétés de financement ont été émis, dont la maturité est comprise entre 2 ans et 5 ans. Les taux associés varient entre 3,20% et 3,98%.

6.2 Dettes subordonnées émises au cours de l'année 2024 :

Au cours de l'année 2024, le groupe Attijariwafa bank a clôturé l'émission de trois emprunts obligataires subordonnés.

En date du 21 juin 2024, Attijariwafa bank a émis un emprunt obligataire subordonné au prorata sans priorisation entre les tranches, d'un montant de 1 milliard de dirhams, scindé en 10 000 obligations subordonnées de valeur nominale 100 000 dirhams. Il est ventilé en 2 tranches (A et B) non cotées, avec une maturité de 7 ans.

Le taux d'intérêt nominal relatif à la tranche A est fixe à 3,46%, augmenté d'une prime de risque de 50 points de base, soit 3,96%. Celui applicable à la tranche B est révisable annuellement soit 3,16%, augmenté d'une prime de risque de 45 points de base, soit 3,61%.

Le résultat global des souscriptions est résumé dans le tableau suivant : (en milliers de dirhams)

	Tranche A	Tranche B
Montant retenu	277 200	722 800

En date du 20 décembre 2024, Attijariwafa bank a émis un emprunt obligataire subordonné au prorata sans priorisation entre les tranches, d'un montant de 1,5 milliard de dirhams, scindé en 15 000 obligations subordonnées de valeur nominale 100 000 dirhams. Il est ventilé en 2 tranches (A et B) non cotées, avec une maturité de 7 ans.

Le taux d'intérêt nominal relatif à la tranche A est fixe à 3,03%, augmenté d'une prime de risque

de 50 points de base, soit 3,53%. Celui applicable à la tranche B est révisable annuellement soit 2,78%, augmenté d'une prime de risque de 45 points de base, soit 3,23%.

Le résultat global des souscriptions est résumé dans le tableau suivant : (en milliers de dirhams)

	Tranche A	Tranche B
Montant retenu	944 800	555 200

En date du 31 décembre 2024, Attijariwafa bank Egypt a émis un emprunt obligataire subordonné d'un montant total de 30 millions USD, scindé en deux parts :

- le premier d'un montant de 10 millions USD, d'une maturité de 7 ans et un différé de 5 ans avec un spread de 5%;
- le deuxième d'un montant de 20 millions USD, d'une maturité de 7 ans et un différé de 5 ans avec un spread de 6,3%.

6.3 Le capital et résultat par action

6.3.1 Nombre d'actions et valeur nominale

Au 31 décembre 2024, le capital d'Attijariwafa bank s'élève à 2 151 408 390 de dirhams. Le capital est constitué de 215 140 839 actions ordinaires de 10 dirhams de nominal.

6.3.2 Actions Attijariwafa bank détenues par le Groupe

Au 31 décembre 2024, le groupe Attijariwafa bank détient 13 602 015 actions Attijariwafa bank représentant un montant global de 2 600 millions de dirhams qui vient en déduction des capitaux propres consolidés.

6.3.3 Résultat par action

La banque n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat par action	44,18	34,90
Résultat dilué par action	44,18	34,90

6.4 Gestion des Risques :
Une gestion moderne et performante des Risques

Mission et Organisation de la Gestion des Risques

La démarche d’Attijariwafa bank en matière de gestion des risques s’inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies au niveau international ainsi qu’aux recommandations des autorités de tutelles. La gestion des risques du groupe est centralisée au niveau de la Gestion Globale des Risques Groupe (GGRG), indépendante des Pôles et Métiers et rapportant directement à la présidence.

Cette configuration consacre le principe de globalité dans la Gestion des Risques du Groupe et confirme son indépendance totale vis-à-vis des autres pôles et métiers de la Banque. Cette indépendance lui permet d’assurer une objectivité optimale dans l’examen des propositions de prises de risque et dans le contrôle.

La GGRG a pour principale mission de veiller à couvrir et à superviser l’ensemble des risques inhérents aux activités du groupe, de les mesurer et les contrôler. La fonction exerce un contrôle permanent, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l’Audit Interne, effectué de façon périodique et a posteriori.

Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risque, à analyser les portefeuilles de crédit avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et particuliers et les activités de trading et à garantir la qualité et l’efficacité de suivi du risque.

Les principaux risques sont identifiés en cinq familles :

- **Risque de contrepartie** : risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés ;
- **Risque de Marché** : risque de perte liée aux évolutions défavorables des paramètres de marché (taux d’intérêt, taux de change, prix des actions et des matières premières, ...) ;
- **Risque opérationnel** : risque de perte résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des évènements extérieurs ;
- **Risque pays** : le risque pays représente une agrégation des risques élémentaires résultant de la vulnérabilité à l’environnement économique, financier, politique, juridique ou sociale d’un pays étranger pouvant affecter les intérêts financiers de la banque.
- **Risques Asset Liability Management** : les risques structurels de nature ALM se rapportent aux risques de pertes de valeur économique ou de baisse des marges d’intérêts futures compte tenu des décalages de taux, des échéances entre les actifs et passifs de la banque.

6.4.1 Cadre d’Appétence au Risque (RAF)

Stratégie en matière de risques

La stratégie du Groupe en matière de risques consiste à employer son capital disponible afin d’optimiser l’équilibre entre rendement et risque de façon à mettre en œuvre sa stratégie tout en conservant un niveau approprié de capital économique (i.e. permettant de couvrir les risques) et de capital réglementaire. En conséquence, les objectifs de la gestion des risques du Groupe sont les suivants :

- Mettre en place une gestion rigoureuse des risques à tous les niveaux de l’activité, basée sur la détermination et le respect d’appétences au risque clairs ;
- S’assurer que l’allocation de fonds propres est ainsi effectuée dans le but d’obtenir les meilleurs rendements sur une base pondérée des risques ; et
- Répondre aux attentes de nos actionnaires et parties prenantes quant au fait que nous conservons des excédents de capital afin de garantir que nous pourrions honorer nos engagements, même dans le cas où des risques extrêmes devaient se matérialiser

Le processus d’élaboration de la stratégie et de planification financière et opérationnelle doit impérativement aider le Groupe à atteindre un équilibre risque/rémunération optimal. Ceci implique un examen du portefeuille d’opportunités identifiées, au regard de l’environnement concurrentiel, des ressources en interne et de la capacité de l’organisation à prendre des risques ou de son appétence au risque, en tenant compte du Groupe dans son ensemble et de son profil de risque. Dans le cadre de ce processus, notre modèle économique (i.e. la façon dont nous entendons dégager des bénéfices) et les hypothèses sous-jacentes à ce modèle économique doivent impérativement être présentés de manière explicite.

Les discussions entourant la planification doivent impérativement tenir compte de la nature et du type de risques auxquels le Groupe est exposé, en se concentrant sur les risques de surestimation et de sous-estimation de la solidité de notre bilan économique, de notre position de liquidité et de notre réputation. Le Groupe doit impérativement mesurer et contrôler les risques qu’il a pris en toute connaissance de cause, tout en surveillant les risques qui évoluent, émergent ou pourraient émerger et qui pourraient avoir un impact sur le capital, la position de liquidité, la valeur de la marque et autres indicateurs considérés comme clés pour le Groupe.

Des analyses de scénarios et des stress tests (y compris les stress tests inversés) doivent impérativement être réalisés pour les business plans et les projets et être utilisés lors de la prise de décision.

Définition du cadre d’appétence au risque

Le cadre de l’appétence au risque d’Attijariwafa bank définit les risques que le Groupe sélectionne et gère en vue de générer des profits ; les risques que le Groupe accepte mais qu’il cherche à minimiser et les risques que le Groupe cherche à éviter ou transférer. Il comprend :

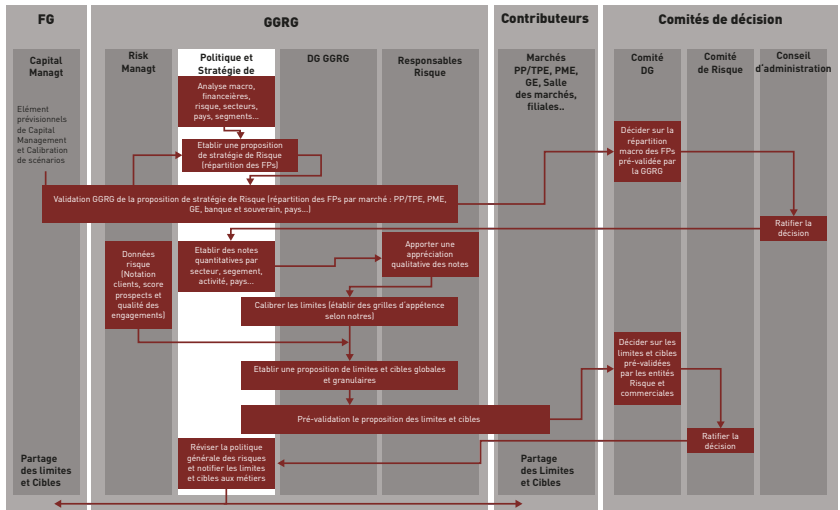
- Les appétences au risque générales - il s’agit généralement de déclarations quantitatives qui aident à déterminer le niveau de risque qu’Attijariwafa bank peut supporter (par ex., le montant de fonds propres que nous sommes prêts à risquer). Les appétences au risque sont définies à un niveau agrégé et par type de risques.
- Les préférences de risques - il s’agit de déclarations qualitatives qui énoncent les risques qu’Attijariwafa bank estime pouvoir gérer efficacement et qui devraient produire des profits, les risques qu’Attijariwafa bank peut assumer mais qui nécessitent d’être maîtrisés et les risques qu’Attijariwafa bank cherche à éviter ou minimiser.
- Les tolérances et limites en matière de risques opérationnels sont des limites quantitatives spécifiques (par ex., limites sur des risques spécifiques). Les Business Standards (exigences et commentaires les accompagnant) présentent la méthodologie d’Attijariwafa bank pour :
 - i. Identifier les risques acceptables et ceux qui ne le sont pas.
 - ii. Fixer les limites et tolérances en matière de risques opérationnels, tenant compte des exigences et préférences du Groupe.

Les appétences au risque doivent impérativement être clairement définies et actualisées régulièrement et font partie intégrante du processus de planification. Il convient que les appétences au risque soient examinées et approuvées par les conseils d’administration et/ou les comités spécialisés compétents. Il convient que lors de chaque réunion le Comité des risques compare le profil de risque au regard des appétences au risque puis communique aux comités spécialisés compétents. Le Management et les instances spécialisées devraient examiner et discuter des positions liées à l’appétence lors de revues régulières (Business Review Meetings).

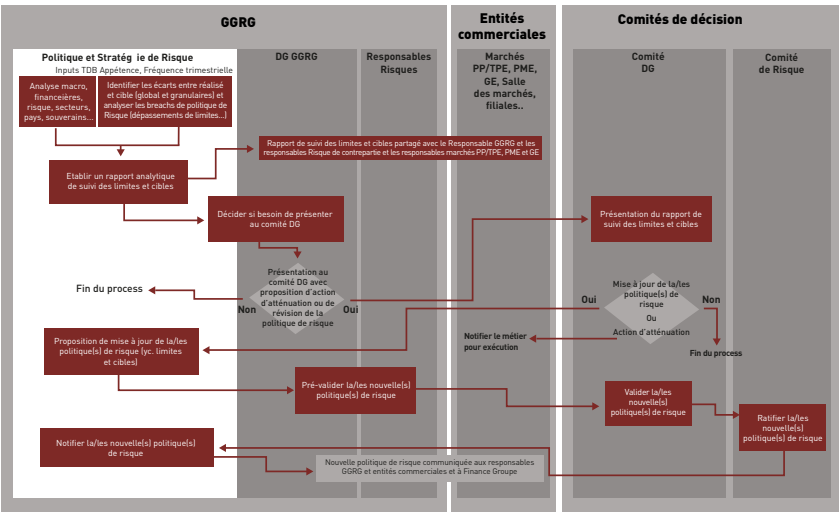
Processus d’élaboration des cibles et limites

Le cadre d’appétence ainsi défini se traduit à un premier niveau par la définition pour chacun des niveaux de risque retenus d’une cible vers laquelle orienter les efforts d’amélioration et d’une limite

imposée par les contraintes réglementaires d’une part, et induite par les capacités maximales d’autre part. L’élaboration de cet ensemble de cibles et limites est assurée par un processus transverse impliquant un ensemble d’acteurs au sein des différentes entités front to back de la banque.



Le processus d’élaboration des cibles et limites présente un objectif double. Il s’agit en effet de définir l’ensemble des niveaux de risques les plus à même d’accompagner le groupe dans la réalisation de ses objectifs stratégiques ; mais également d’établir une méthodologie de suivi et de mise à jour continue directement liée aux variations des indicateurs mesurés.



6.4.2 Risque de Contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés.

La gestion du risque de contrepartie consiste en amont à analyser et à instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente de la Banque. En aval, à surveiller l’évolution des risques en examinant régulièrement la qualité de l’ensemble des engagements, déclencher les actions correctives du portefeuille et engager les procédures à l’amiable ou judiciaires de récupération des créances en souffrance.

Politique de crédit :

La politique générale de crédit (PGC) a pour finalité de définir le cadre de référence qui régit les activités génératrices de risque de contrepartie pour la banque.

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière du fait de l’incapacité d’un débiteur à honorer ses obligations contractuelles. Il concerne les activités de prêt ainsi que d’autres activités exposant la banque au risque de défaut d’une contrepartie ou d’un émetteur notamment les transactions sur le marché de capitaux ou sur les opérations de règlement -livraison.

Les dispositions de la PGC ont une portée générale et s’appliquent de manière permanente. Elles sont susceptibles de mises à jour lorsque l’évolution de la situation économique et financière des marchés le justifie.

Ces dispositions peuvent être complétées par des politiques spécifiques relatives à certaines activités ou entités du groupe. De même qu’elles sont accompagnées par des orientations de crédit révisables périodiquement.

La politique de crédit de la banque s’appuie sur les dix principes fondamentaux suivants :

- **Déontologie et conformité** : Le groupe s’astreint au strict respect des principes déontologiques définis dans son code interne et des dispositions réglementaires régissant ses activités.
 - **Indépendance fonctionnelle** des structures de Risques par rapport aux entités opérationnelles afin de préserver la qualité des risques et l’objectivité dans les prises de décisions.
 - **Responsabilité des Risques** : Les business units restent pleinement responsables de leurs risques de crédit. Cette responsabilité est également supportée par les organes d’octroi.
 - **Collégialité des décisions** : Les décisions de crédit nécessitent au minimum une double signature et un double regard : celui des organes commerciaux et celui du risque, ce qui favorise l’analyse contradictoire. Le renvoi en arbitrage à un niveau supérieur peut éventuellement être envisagé pour certaines décisions divergentes.
- Aucune décision d’octroi ne sera rendue de manière unilatérale sauf délégation particulière de l’organe d’administration.
- **Rémunération satisfaisante** : Chaque risque pris par la banque doit être correctement rémunéré. La tarification doit toujours s’inscrire en adéquation avec la notation.
 - **Suivi** : Chaque risque pris par la banque doit être suivi sur une base continue et permanente.
 - **Séparation** de la fonction de gestion et de la fonction de contrôle des risques.
 - **La prudence et la «consultancy»** doivent être de mise en cas de doute ou d’ambiguïté.
 - **Analyse préalable** par le comité nouveaux produits de tout risque de contrepartie lié au lancement de nouveaux produits ou de nouvelles activités.
 - **Règle restrictive** : Aucun financement ne peut être octroyé au profit d’une relation ayant bénéficié d’un abandon ou ayant fait l’objet d’un déclassement à contentieux. Le dispositif de notation est discriminatoire pour ce type de clientèle (note éliminatoire).

Principes généraux de prise de risque :

La prise de risque doit s’inscrire dans le cadre des stratégies risques approuvées. Les stratégies sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement et reposent sur :

- des limites globales ;
- des critères d’intervention ;
- un schéma de délégation.

Ces stratégies sont également déclinées par :

- métier ;
- entité ;
- secteur d’activité ;
- et, pays.

Le respect de ces stratégies relève des Métiers et est contrôlé par la GGR.

Toute décision de risque nécessite une analyse approfondie aussi bien de la contrepartie que de la transaction et doit être motivée par une appréciation du couple risque-rendement. Elle doit s’inscrire dans la stratégie risque du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur.

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l’avis conforme d’un représentant de la fonction risque nommément désigné.

Les délégations de compétence se déclinent en montant de risques variant selon les catégories de notes internes et les spécificités de métiers.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit. Les exceptions impliquent le recours au niveau de l’autorité supérieur.

L’octroi de crédits aux personnes morales apparentées obéit aux mêmes règles et procédures appliquées que la clientèle ordinaire.

Cette évaluation s’effectue via un certain nombre d’informations et documents requis dans le cadre du processus d’instruction de toute proposition de crédit.

Dispositif de suivi du risque de concentration

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Le risque de concentration du crédit peut découler de l'exposition envers :

- des contreparties individuelles ;
- des groupes d'intérêt ;
- des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ;
- des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

La politique d’expansion internationale de notre Groupe induit des risques dus à une concentration des contreparties appartenant à une même région géographique. Cette concentration est assortie d’une gestion des limites (en matière à la fois d’exposition et de délégations de pouvoirs) et des seuils d’alertes.

Le risque de concentration individuelle et sur des groupes d’intérêt est régi par les dispositions de la banque centrale en matière de division des risques. Cela suppose une gestion des groupes selon un processus normalisé s’appuyant sur une définition très large de la notion du groupe d’affaires et une approche concertée avec les lignes de métiers en vue de :

- définir les limites d’exposition globale et les choix d’accompagnement ;
- consolider dans une seule base de données les informations sur les groupes de contreparties.

De même, la déclinaison d’une politique sectorielle en matière de distribution de crédits tient compte :

1. du taux de pénétration de la banque dans chaque secteur d’activité ;
2. de la qualité de ses actifs (sinistralité et rating) ;
3. et des marges de progression que laisse envisager la conjoncture (intelligence économique, comités consultatifs avec les professionnels, fédérations, dispositions de la loi des finances etc...) afin de baliser l’action commerciale et de préserver au niveau du portefeuille engagements de la banque, un profil de risque optimal en termes de concentration sectorielle.

La revue périodique de l’exposition de la banque à la lumière des évolutions conjoncturelles permet un pilotage décisionnel et un ajustement dynamique des limites quantitatives, voire qualitatives, dans le sens :

- de l’accroissement des secteurs à fort potentiel de développement ;
- de la consolidation sur les activités où le taux de pénétration est assez élevé ou bien pour lesquelles nous n’avons pas une grande visibilité ;
- ou du repli à l’égard des secteurs en déperdition (perspectives défavorables, grande sinistralité, ...).

Ces limites sectorielles quantitatives sont challengées de manière concertée entre les unités commerciales (cf. business plan) et la GGR, avant leur approbation par les organes habilités. Elles doivent régir aussi bien les demandes de réévaluations que les entrées en relation. Les dépassements de ces limites doivent être soumis à cette même instance pour autorisation et mise à jour de nouveaux seuils.

Dispositif de surveillance des risques :

Dans la nouvelle organisation du groupe Attijariwafa bank, le rôle de surveillance et de détection des créances en difficulté incombe essentiellement à l’entité « Audit des Engagements ».

L’entité « Surveillance et Contrôle des Risques de Crédit » veille en permanence, dans une optique préventive, à la santé et à la qualité des engagements de la banque.

Fonction clé dans le processus de maîtrise des risques, cette gestion préventive consiste à anticiper les situations de dégradation des risques et à y apporter les ajustements appropriés.

Dans le cadre de l’exercice de cette fonction, cette entité est amenée à :

- Détecter les créances présentant des signes de faiblesse persistants (créances dites difficiles) à partir d’un certain nombre de clignotants d’alerte ;
- Suivre avec le réseau l’évolution des principaux risques (créances difficiles, engagements les plus importants et/ou les plus sensibles) ;
- Déterminer les dossiers éligibles au déclassement au regard de la réglementation en vigueur régissant les créances en souffrance ;
- Suivre avec le réseau le dénouement de certains risques spécifiques notamment, les admissions temporaires, les avances sur marchés publics et les avances sur marchandises.

L’objectif escompté de ces diverses formes de contrôle est de prévenir les risques pouvant résulter de dépassements ou d’incidents de paiements, ainsi que d’une baisse importante des opérations domiciliées par le client à travers des réactions rapides permettant d’appréhender à temps, les problèmes rencontrés par le client concerné et lui trouver les solutions appropriées.

En vue d’identifier les créances sensibles et celles éligibles au provisionnement au regard de la réglementation en vigueur, une revue exhaustive du portefeuille de la Banque est effectuée

trimestriellement à l’aide d’un état des clignotants conçu par référence aux critères de classifications des créances en souffrance institués par la circulaire n°19 de BAM, ainsi qu’à d’autres critères de sécurité complémentaires retenus par la Banque.

Gestion Corrective du Portefeuille :

Pour améliorer l’efficacité de recouvrement des créances difficiles et en souffrance, des dispositifs de recouvrement à l’amiable et judiciaire ont été mis en place au sein de la Banque.

Les activités principales de l’entité se résument comme suit :

- Élaborer et proposer une politique de recouvrement à l’échelle du groupe ;
- Négocier des sorties à l’amiable avec les clients avant toute action judiciaire ;
- Préparer et transmettre les dossiers contentieux aux avocats pour assignation en justice ;
- Suivre les actions de recouvrement judiciaire avec les avocats désignés ;
- Minimiser les coûts du recouvrement et les risques liés à l’activité .

Un recouvrement efficace nécessite une politique clairement définie à savoir :

- Respect des instructions relatives aux provisions et des principes comptables (LC. 8 G, 19 G& Instructions BAM et DGI: Constitutions et reprises, Pondération des garanties, Mise à niveau des hypothèques ;
- Processus de décision fluide Collégialité dans la prise des décisions. ; Plusieurs comités aux compétences différentes statuent sur les propositions de règlement des créances avec un comité Recouvrement Groupe hebdomadaire se penche sur les autres propositions ;
- Distinction de la clientèle entre celle de masse, super créances, Créances en redressement et liquidation judiciaire ;
- Analyse préliminaire des dossiers hors masse : Etude des garanties, Collecte de l’information utile et pertinente ;
- Choix de la stratégie à adopter : Amiable de préférence, Judiciaire ;
- Partenariat efficient avec Mise en place et refonte des conventions de collaboration, renouvellement du collège des avocats en fonction des performances et de la qualité des prestations fournies et définition d’une politique d’attribution des dossiers à confier Institution de quotas ;
- Amélioration de la productivité des ressources en place : Formation continue spécifique, Recrutement et adéquation des effectifs avec le métier, préparation de la relève ;
- Instauration de 5 comités de recouvrement à compétences différentes : Respect du principe de collégialité, Matérialisation des décisions par PV de comité ;
- Refonte du système d’information ;
- Adoption du plan d’action annuel : Objectifs quantitatifs et qualitatifs ;
- Élaboration des tableaux de bord et reportings : Réalisations et suivi de l’activité ;
- Analyse des performances des prestataires : Suivi et analyse des coûts, Suivi des frais généraux, Suivi des honoraires et commissions des prestataires.

6.4.3 Systèmes et projet Risk Management

L’entité Risk Management vise à apporter des outils et des approches d’aide à la décision, pour la maîtrise des risques. Ceci, conformément aux meilleures pratiques sous tendues par la réforme Bâloise. Cette entité est en charge de la conception, déploiement et monitoring des modèles de notation au niveau du Groupe, du reporting liés à la notation et de l’amélioration continue du dispositif de gestion des risques.

Dans le cadre du processus de passage aux approches avancées engagé par la banque sous l’impulsion de la banque centrale (BAM) et du management de la banque, un dispositif Bâle II a été mis en place sous la responsabilité de l’entité Risk Management, il s’articule autour des axes suivants : une base de capture du risque (base de défaut), un système de notation des entreprises, une base tiers groupe, un Datawarehouse permettant l’historisation des données nécessaires à la modélisation et permettant entre autre le monitoring/backtesting périodique des modèles de notation.

Cartographie de notation selon le nouveau modèle entreprise

La notation interne est un outil d’aide à la décision ainsi qu’au suivi du risque. Elle constitue l’un des instruments de détection de la dégradation ou de l’amélioration d’un risque lors des revues périodiques de portefeuille.

Dès juin 2003, une première génération des systèmes de notation interne d’Attijariwafa bank a été élaborée avec l’assistance technique de la société de financement internationale et du cabinet Mercer Oliver Wyman. Ce système prenait en compte deux paramètres : une échelle de notation de six notes (A, B, C, D, E et F). Le modèle initial se limitait à cinq facteurs financiers explicatifs du risque de crédit. Ce modèle a été revu successivement en 2010 et 2017 dans l’esprit d’une amélioration continue du pouvoir prédictif et pour s’aligner aux standards internationaux en matière de gestion des risques, notamment Bâle II.

Le nouveau modèle prend en compte en plus des éléments financiers, des éléments qualitatifs et de comportement. Il couvre l’essentiel des engagements de la banque. Il a été construit sur la base d’une approche statistique éprouvé et sur la base du retour d’expérience des gestionnaires de risque. Ainsi, son pouvoir prédictif a été amélioré.

Le dispositif de notation est fondé essentiellement sur la Note de Contrepartie qui reflète sa probabilité de défaut à un horizon d’observation d’une année. La note est attribuée à une classe de risque de l’échelle de notation, laquelle échelle est constituée de huit classes de risque dont une en défaut (A, B, C, D, E, F, G, et H).

Classification Attijariwafa bank	Description
A	Très bon
B	Bon
C	Assez bon
D	Moyen
E	Passable
F	Mauvais
G	Très Mauvais
H	Défaut

Le système de notation présente les caractéristiques suivantes :

- a) Périmètre : portefeuille entreprises hors administrations publiques, les sociétés de financement et les sociétés de la promotion immobilière ;
 - b) Le dispositif de notation du Groupe AWB est fondé essentiellement sur la Note de la Contrepartie qui reflète sa probabilité de défaut à un horizon d’observation d’un an ;
 - c) Le calcul de la note système résulte de la combinaison de trois types de notes : Note financière, note qualitative et note de comportement :
- La note financière est basée sur plusieurs facteurs financiers liés à la taille, au dynamisme, à l’endettement, à la rentabilité et à la structure financière de l’entreprise.
 - La note qualitative est basée sur des informations concernant le marché, l’environnement,

- l'actionnariat et le management de l'entreprise. Ces informations sont renseignées par le Réseau.
- La note de comportement est essentiellement basée sur la physionomie du compte.
 - d) Toute note système de contrepartie fait l'objet d'un agrément par le comité de crédit selon les délégations de pouvoirs en vigueur ;
 - e) La probabilité de défaut évalue uniquement la solvabilité de la contrepartie, indépendamment des caractéristiques de la transaction (garanties, rangs, clauses...) ;
 - f) La note est attribuée à une classe de risque de l'échelle de notation, laquelle échelle est constituée de 8 classes regroupées en 3 catégories :
 - Contreparties saines : les classes de A à D. E est désormais une classe intermédiaire qui marque un premier signal de changement du profil de risque.
 - Contreparties sensibles : F à G.
 - Contreparties en défaut : la classe H.

g) Usage de la notation interne: le système de notation interne fait actuellement partie intégrante du process d'évaluation et de décision de crédit. En effet, lors du traitement de la proposition de crédit, la notation est prise en considération. Les niveaux de délégation des compétences en termes de décisions de crédit sont d'ailleurs fonction de la notation risque ;

h) Mise à jour de la note : les notes de contreparties sont réexaminées lors de chaque renouvellement de dossier et au minimum une fois par an. Cependant, pour les clients relevant du périmètre des dossiers d'entreprises sous surveillance (Classe F, G), la note de Contrepartie doit être revue périodiquement dans le cadre de comité de notation. De façon générale, toute information nouvelle significative doit être l'occasion de s'interroger sur la pertinence de la note de Contrepartie à la hausse ou à la baisse.

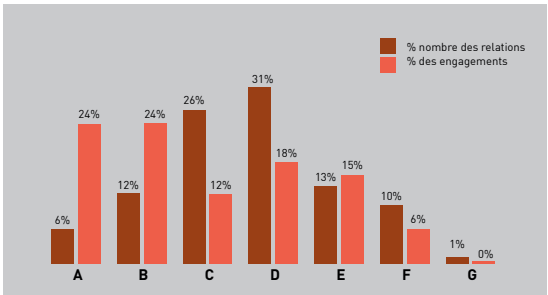
Le système de notation est dynamique, sa révision annuelle (Backtesting) est prévue pour :

- Tester le pouvoir prédictif du modèle de notation ;
- S'assurer de la bonne calibration des probabilités de défauts.

La cartographie de notation se présente comme suit (Répartition en engagements par classe de risque) :

5 442 relations totalisant 138 Mrds (Chiffres arrêtés 31.12.2024)

Cartographie de Notation 2024 (Distribution des encours par classe de risque)



(*) Hors périmètre : Les dossiers Contentieux, les administrations publiques, Les sociétés de financement et les Entreprises qui opèrent dans le secteur de la promotion immobilière.

Cette cartographie de notation met en lumière le bon profil de risque du portefeuille entreprises : 48 % des engagements de la banque sont des engagements sains 'A' et 'B' et seules 6% des engagements relèvent des classes sensibles 'F' et 'G'.

Par ailleurs, Le taux de notation a atteint 98 % en 2024, soulignant une adoption solide de la démarche de notation.

En matière de conduite de changement, le Risk Management assure la formation du réseau sur la notation et sur les leviers d'amélioration de ladite notation. Le module e-learning développé en collaboration avec le Capital Humain Groupe constitue un pilier important de cette démarche. Aussi, un nouveau module permettant l'Access aux différentes composantes de la notation a été déployé au profit du réseau.

Ajustement des modèles de notation pour les besoins d'IFRS 9

La nouvelle norme IFRS 9 a introduit depuis janvier 2018, un nouveau modèle de reconnaissance des dépréciations des actifs financiers, basé sur les pertes de crédit attendues (« expected credit losses » ou ECL). Le calcul du montant des pertes attendues (ECL) s'appuie sur 3 paramètres principaux de risque: la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (« LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (« EAD ») tenant compte des profils d'amortissement. ECL est le produit de la PD par LGD et par l'EAD.

Par ailleurs, la norme adopte une approche de classement des actifs en 3 phases (« buckets ») :

- Phase 1 (« portefeuille sain ») : actifs sains n'ayant pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- Phase 2 (« portefeuille avec détérioration significative du risque de crédit ») : augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- Phase 3 (« portefeuille en défaut ») : événement de crédit avéré / défaut.

L'élargissement des modèles de notation entreprise a permis de disposer des paramètres de risque (notamment Probabilité de défaut) couvrant la majeure partie des engagements sur le périmètre banque Maroc. Notamment la probabilité de défaut qui se situe à un niveau nettement inférieur que dans les modèles antérieurs. Le calcul des provisions relatif au bucket 1 se base sur cette PD estimée sur un horizon de 12 mois sur une vision point in time (PIT).

En cas de dégradation significative du risque de crédit (« Bucket 2 »), la PD utilisée est une PD à maturité pour tenir compte de la provision tout au long de la vie résiduelle de l'instrument. C'est ainsi que la banque a développé de nouveaux modèles d'estimation de la Probabilité de Défaut à plusieurs horizons conformément à la norme.

Par ailleurs, la prise en compte de la composante prospectives exigée par la norme s'est traduite par le développement d'un modèle de Forward-Looking basé sur des anticipations macro-économiques tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture macro-économique. Les anticipations futures sont construites sur la base de trois types de scénarios : un scénario central, un scénario favorable et un scénario adverse. Ils sont revus à minima à fréquence annuelle et ensuite, ils sont utilisés pour estimer la PD à 12 mois pour le bucket 1 et la PD à terme pour les actifs appartenant au Bucket 2, en vue de calculer la perte attendue (ECL).

Un Backtesting régulier est réalisé pour s'assurer de la robustesse et la stabilité des modèles de notation. Les modèles sont re calibrés pour servir de base au calcul des paramètres de risque IFRS 9. Aussi, les probabilités de défaut sont actualisées annuellement pour tenir compte de nouveaux scénarios macro- économiques.

Le scoring : un levier stratégique pour la transformation digitale

Depuis 2014, Le dispositif de scoring TPE s'appuie sur des données signalétiques, comportementales, des données financières et des données qualitatives. Ce dispositif, désormais intégré tout au long

de leur cycle de vie (Création, prospect, Nouvelles Entrée en relation ...), joue un rôle clé dans l'aide à la décision et le renforcement des capacités de traitement des dossiers de crédit dans des délais optimaux.

En 2024, le dispositif de scoring déployé avec succès pour les TPE a été étendu à de nouveaux segments :

- Déploiement d'un nouveau modèle de scoring destiné aux professions libérales. Ce modèle est basé essentiellement sur des données de comportement et de signalétique
- Un modèle spécifique permettant de scorer les créations / startups a été finalisé avec l'accompagnement d'un cabinet international. Ce modèle a été structuré autour de trois blocs : l'entrepreneur, le projet et le questionnaire qualitatif décliné par secteur d'activité. Sa mise en œuvre est prévue en 2025.
- La banque a lancé un projet visant à développer un modèle de comportement pour les particuliers. Il vise à la fois de mieux gérer les risques au niveau de la banque mais aussi à renforcer les systèmes décisionnels déployés au niveau des filiales, notamment WAFASALAF.
- Modèle de comportement de la TPE (CA < 5 Mdhs)

Sur le plan technologique, le moteur de scoring repose sur un outil standard du marché adopté par des banques internationales. Il s'inscrit également dans une logique de centralisation via un Hub de scoring accessible aux filiales. Par exemple, la filiale Wafabail exploite ce hub pour ses opérations de scoring, optimisant ainsi ses processus décisionnels. Une approche similaire est adoptée pour le scoring des dossiers factoring, en couplant les scores du cédant et du débiteur.

En soutien au marché TPE, une opération de pré scoring a été lancée, permettant d'identifier 22 000 prospects. Cette initiative vise à maximiser le potentiel de ce segment, avec un taux de transformation en amélioration constante au fil des années.

A l'horizon 2025, cette expérience sera partagée avec les filiales internationales pour leur permettre de capitaliser sur ces enseignements et d'optimiser la gestion du risque liés aux TPE de profils similaires dans d'autres régions.

Renforcement du dispositif de Risk management dans les filiales

En 2024, l'élargissement du système de notation interne des entreprises s'est poursuivi au sein des filiales internationales. Cette démarche a ciblé en priorité les filiales présentant un niveau d'engagement significatif et disposant des prérequis nécessaires en matière de qualité, d'accessibilité et d'historisation des données.

Dans ce cadre, les modèles de notation de notre filiale AWB Egypt ont fait l'objet de la revue annuelle afin de garantir leur pertinence face aux évolutions du portefeuille internes. Les paramètres de risque IFRS 9 ont été recalibrés en tenant compte des nouveaux taux de défaut observés et des scénarios macroéconomiques retenus.

Par ailleurs, une mission d'accompagnement a également été menée en 2024 au profit de notre filiale ABT (Tunisie) dans le but de refondre le modèle de notation Entreprise en place. S'inspirant des pratiques du groupe, le nouveau modèle repose sur trois piliers : un bloc financier, un bloc comportemental et un bloc qualitatif. Cette refonte a permis d'améliorer significativement la performance du modèle et l'actualisation grille de Probabilités de défaut (PD). Le déploiement de ce modèle est prévu pour 2025 afin d'anticiper la transition vers IFRS 9 et de répondre aux exigences de l'Agenda de la Banque Centrale Tunisienne à l'horizon 2026-2027.

S'agissant de la filiale SIB, les équipes de la filiale ont bénéficié d'un accompagnement dédié pour la mise en place d'un nouveau système de notation destiné aux TPE et aux professionnels.

Une feuille de route couvrant la période 2025-2028 a été établie par la nouvelle entité dédiée, Assistance Risk Management aux filiales. Cette feuille de route vise à généraliser les modèles de notation selon une approche statistique et à harmoniser les pratiques entre les différentes filiales.

En termes de suivi, la cartographie de notation au sein des filiales lancée en 2024 offre une meilleure visibilité sur la qualité des portefeuilles des filiales. La cartographie, couvrant les cinq principales filiales, fournit des indicateurs clés pour suivre l'évolution du profil de risque d'une année à un autre.

Par ailleurs, des efforts importants ont été engagés auprès des filiales locales, notamment Wafa Immobilier. Cette filiale a bénéficié d'un accompagnement intensif à l'élaboration et l'homologation d'un nouveau modèle de scoring « acquéreur », en vue d'une insertion opérationnelle en 2025. Ce nouveau modèle vise à accentuer la digitalisation des processus d'octroi de crédit au sein de la filiale et à renforcer l'aide à la décision.

6.4.4 Risque Marché

Les activités de marché constituent un domaine où la gestion des risques est considérée comme une préoccupation majeure et un levier important de pilotage de la rentabilité et de la performance.

Le risque de marché est le risque de perte lié aux évolutions des taux d'intérêt, des taux de change, de liquidité, etc.

Un ensemble de dispositions et de mesures sont établies par la banque pour prévenir, réduire les risques et améliorer leur maîtrise.

Les principaux risques de marchés sont :

Le risque de taux : Ce risque correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché.

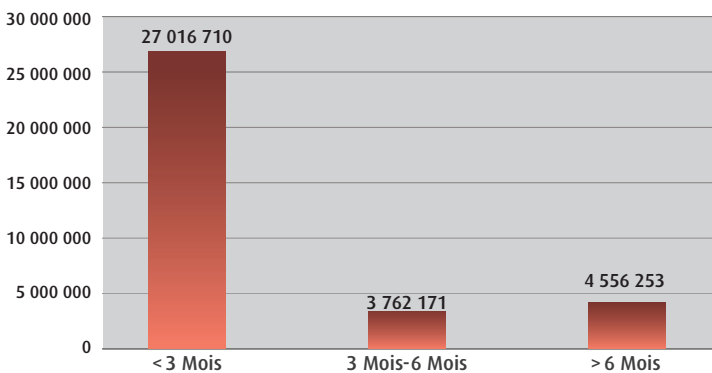
Le risque de change : Ce risque correspond au risque de variation d'une position ou d'un instrument financier du fait de l'évolution des cours de change sur le marché.

Le risque sur les actions : Ce risque résulte de la variation de la valeur d'un portefeuille actions suite à une évolution défavorable des cours de la bourse.

Le risque sur les produits de base : Ce risque découle de la variation de positions suite à une évolution défavorable des prix des matières premières sur les différents marchés sur lesquels la banque intervient.

A fin décembre 2024, la position change à terme s'élève à 35,3 milliards de dirhams ventilée comme suit :

NOMINAL EN KMAD



A fin décembre 2023, la position options de change s’élève à 7,3 milliards de dirhams.

- Le risque actions :

Ce risque résulte de la variation de la valeur d’un portefeuille actions suite à une évolution défavorable des cours de la bourse.

- Le risque sur les produits de base :

Ce risque découle de la variation de positions suite à une évolution défavorable des prix des matières premières sur les différents marchés sur lesquels la banque intervient.

Dispositif de suivi et de contrôle

Le contrôle du respect des limites est assuré au premier niveau par l’entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et au deuxième niveau par l’entité Risque de marché de la GGR Groupe. Le contrôle interne de la SDM s’assure aussi du respect des limites et reporte à l’entité Conformité Groupe.

L’entité Middle Office & Risk Management est rattachée à la Banque des Marchés et des Capitaux, mais elle reste indépendante du Front Office et des équipes commerciales.

Le Contrôle Interne est rattaché hiérarchiquement à la Banque des Marchés et des Capitaux et fonctionnellement à la Conformité Groupe.

Gestion des limites

Les limites sont fixées par le Comité Risques de Marché pour chaque type d’exposition. Elles peuvent être révisées en fonction des besoins des limites de produits et de l’évolution des marchés.

Les demandes de limites sont exprimées pour les différents produits de la Salle des Marchés et doivent être adressées à l’entité Middle Office & Risk Management, accompagnées d’une note expliquant :

- Les limites demandées et la nature des risques correspondants ;
- Les motivations pour leur mise en place.

A noter que le comité des risques de marché a instauré un système de stop loss par produit (change, taux, actions ...). Ce système repose sur la clôture immédiate de la position au cas où le trader atteint les niveaux de pertes maximales fixées par le Comité.

Toutes les demandes de révision sont centralisées par l’entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés qui examine leur impact sur les opérations de la Salle des Marchés avant de les adresser à la GGR.

Le contrôle du respect des limites est assuré au premier niveau par l’entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et au deuxième niveau par l’entité Risque de marché de la GGR Groupe. Le contrôle interne de la SDM s’assure aussi du respect des limites et reporte à l’entité Conformité Groupe.

L’entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et des Capitaux surveille en permanence les expositions et effectue les mesures de risque et les compare aux limites. Elle produit quotidiennement des reportings appropriés qu’elle adresse à :

- La Direction Générale
- La Gestion Globale des Risques
- Le contrôle interne

Dans le cadre des mesures mises en œuvre pour régulariser les dépassements éventuels de ces limites, l’entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés alerte la GGR puis des réunions sont déclenchées afin de mettre en place le plan d’action approprié. En outre, les dépassements de limites sont déclarés en risque opérationnel. Quant aux dépassements des limites opérateurs, elles sont du ressort du Middle Office.

Le système d’information MLC (module de gestion des limites annexé à Murex) mis en place par le risque de marché permet le suivi du risque de contrepartie (nominal et équivalent risque de crédit) et les expositions par activité.

Les limites d’encadrement du risque de contrepartie sont fixées en Nominal, en Equivalent risque de crédit et en Maturité.

Mesure en Valeur en Risque

La valeur en risque (VaR) est une mesure de la variation maximale de la valeur d’un portefeuille d’instruments financiers, avec une probabilité fixée sur une période donnée sous des conditions normales de marché. Le modèle VaR a été développé par les soins de la Gestion Globale des Risques Groupe d’Attijariwafa bank, il couvre le risque de taux, le risque sur les instruments de change ainsi que le risque sur les titres de propriété. Le modèle de VaR historique est également implémenté dans Murex.

Activités (Chiffres en KMAD)	Position MAD	VaR (1 jour)	VaR réglementaire 10 jours
Taux MAD	63 337 738	90 443	286 006
Taux Devises	4 670 981	13 632	43 108
Titres de propriété	85 760	1 697	5 366
Change	589 007	2 418	7 646

Back-testing

Le Backtesting est une technique pour tester la validité du modèle de calcul de la VaR. Il consiste à se baser sur des opérations historiques de calcul de la VaR et de voir par la suite si cette VaR encadre réellement la perte potentielle réalisée en la comparant au P&L théorique.

Indicateurs de sensibilité

Les indicateurs de sensibilité mesurent le prix d’un actif face à un mouvement du marché.

Le Delta d’un portefeuille mesure la sensibilité de la valeur du portefeuille à l’augmentation de la valeur du sous-jacent de 1 point de base. Exemple pour le risque de taux : la sensibilité 1bps (Delta) est la variation de la MTM lorsque les taux augmentent de 1 point de base.

Le Vega mesure la sensibilité de la valeur du portefeuille à la volatilité de l’actif sous-jacent.

Capital Économique

Le capital économique est un indicateur de risque de marché destiné au calcul de la perte potentielle maximale due à la détention sur une période d’un an, sans qu’il y ait de modification dans la composition du portefeuille de négociation de la banque, pour faire face à des worst case scénarios.

Il représente le risque de perte maximale sur toute l’activité de marché avec une probabilité fixée sur une période d’un an dans des conditions normales de marché. Il est notamment utilisé en Comité Risque de Marché pour l’aide au calibrage des limites.

Stress-tests

Le stress test, également appelé analyse de scénario, mesure par des simulations l’impact d’un ou plusieurs scénarios sur le portefeuille de la banque.

Contrairement à la VaR qui mesure la perte maximale dans des conditions normales de marché, les stress tests mesurent la perte maximale dans des conditions extrêmes de marché.

Stress-tests réglementaires

Les programmes de stress-test sont réalisés semestriellement tels qu’ils sont définis par Bank

Al Maghrib. Les stress-tests réglementaires sont spécifiés par un régulateur. La fréquence de communication de ces reportings est semestrielle.

Stress-test Forward Looking

Le Stress-Test Forward Looking est une approche macroéconomique basée sur la modélisation des phénomènes de transmission économique, et dont l’objectif est de calculer un choc à partir d’hypothèses sur les variations futures de différents agrégats macroéconomiques (ex : croissance, inflation, dette...). Ces scénarios sont définis en collaboration avec l’entité Politique et Stratégie des Risques de la GGRG.

Equivalent risque de crédit

Il s’agit d’un indicateur de mesure du risque de défaillance éventuelle d’une contrepartie sur un instrument hors bilan (change à terme, options de change, matières premières...).

RISQUE MARCHÉ FILIALES

L’entité « Risques marché » a créé en Septembre 2013 une sous entité « Risques marché filiales » qui a pour fonction de suivre et d’analyser les différentes positions de la Banque sur les activités de marché (principalement activité change) et interbancaires pour les filiales bancaires du Groupe.

A- Suivi des risques de marché

1- Activité de Change

Les opérations de marché relatives au marché des changes sont aujourd’hui constituées essentiellement de spots de change et de change à terme :

- Les filiales disposent de limites de position de change, validées par la GGRG.
- Les limites de position de change sont calibrées pour les filiales des zones UEMOA, CEMAC et MENA afin de limiter le risque potentiel de dévaluation.
- Des stress-test de dévaluation sont également effectués chaque semestre par les filiales.

2- Activité de Taux

Le risque souverain est du ressort de l’entité risque pays.

3- Activité Money Market

Les activités Money Market se limitent à des prêts/emprunts, des pensions ainsi que des swaps de change :

- Des analyses sur les contreparties bancaires en zones UEMOA, CEMAC et MENA sont menés pour la fixation de limites annuelles.

B – Gestion des risques de marché au sein des filiales

1- Système d’information

Le module de trésorerie d’Amplitude est mis en place pour les filiales SIB et UGB et est en phase de déploiement pour le reste des filiales.

La filiale Egyptienne quant à elle, acquise en Mai 2017, dispose d’une entité risque marché qui lui est propre. Le logiciel Murex y est mis en place et est opérationnel.

La remontée d’information s’effectue par le biais de reportings quotidiens, obligatoires, diffusés par les filiales à l’ensemble des parties prenantes.

Un projet a été lancé fin 2023 pour implémenter le progiciel Qantara au sein des autres filiales avec Attijari Europe comme site pilote.

2- Politique des risques

Une Charte de Gestion des Risques Marchés filiales a été élaborée, traitant notamment des sujets de gouvernance et de contrôle.

Cette charte a été déclinée pour les zones UEMOA, CEMAC et MENA de manière à correspondre aux spécificités réglementaires de chaque zone.

Au niveau de l’Egypte et de la Tunisie, la charte a déjà été mise en place avec ses composantes organisationnelles, opérationnelles et de gouvernance.

3- Comités de trading et trésorerie

En référence à la gouvernance, des comités mixtes se déroulent au sein des filiales, et sont tenus, depuis 2018, à fréquence trimestrielle. Ces comités permettent de suivre la stratégie de la filiale et de formuler leurs besoins en termes de limites à soumettre à la GGRG.

6.4.5 RISQUE PAYS

Pilotage des risques

La consolidation du dispositif de gestion des risques pays a été soutenue afin de maintenir un encadrement rigoureux des risques et surtout en vue d’accompagner l’approfondissement régulier du cadre macro prudentiel. A ce titre, la fonction Risque a vu se renforcer la démarche du Risk Appetit Framework (RAF) afin d’assurer un développement éclairé qui concilie de manière optimale les ambitions commerciales et les impératifs de risque et de rentabilité.

Le suivi et surveillance du risque de contrepartie au niveau du Groupe

L’entité « Contrôle des risques BDI » assure le suivi et la surveillance des risques au niveau des filiales BDI, en menant diverses missions stratégiques à savoir :

- D’abord un suivi permanent et un arrêté mensuel de la qualité des actifs de chacune des filiales BDI par le département Audit des engagements BDI qui intervient en tant que contrôle de 2° niveau et identifie de manière précoce et contradictoire toute dégradation de risque de contrepartie.
- Ensuite un suivi macro par filiale réalisé trimestriellement afin d’accompagner l’évolution des activités et de s’assurer que le développement commercial emprunte une trajectoire saine, rentable et sans risque de concentration au niveau du portefeuille engagements le tout en strict conformité réglementaire.

L’élaboration de ce Reporting en termes de revue trimestrielle des filiales bancaires permet l’élaboration d’une véritable radioscopie de ces entités dans la mesure où elle est fondamentalement orientée vers l’identification précoce des zones de risque et la formulation de préconisations d’atténuation.

La consolidation du dispositif de gestion du risque pays

Le déploiement de la stratégie de croissance de la banque à l’international ainsi que les dispositions de la directive 1/G/2008 de Bank Al Maghreb ont motivé la mise en place d’un dispositif de gestion du risque pays au regard du poids sans cesse croissant de l’international dans l’exposition globale de notre groupe. Ce dispositif s’articule autour des axes suivants :

- la politique générale de Risque Pays (PGRP) :

Il s’agit d’une charte qui a pour finalité de définir le cadre de référence qui régit les activités génératrices de risques internationaux pour la banque en termes de structuration des risques, de gestion, de suivi et de pilotage de ces risques ainsi que leur encadrement.

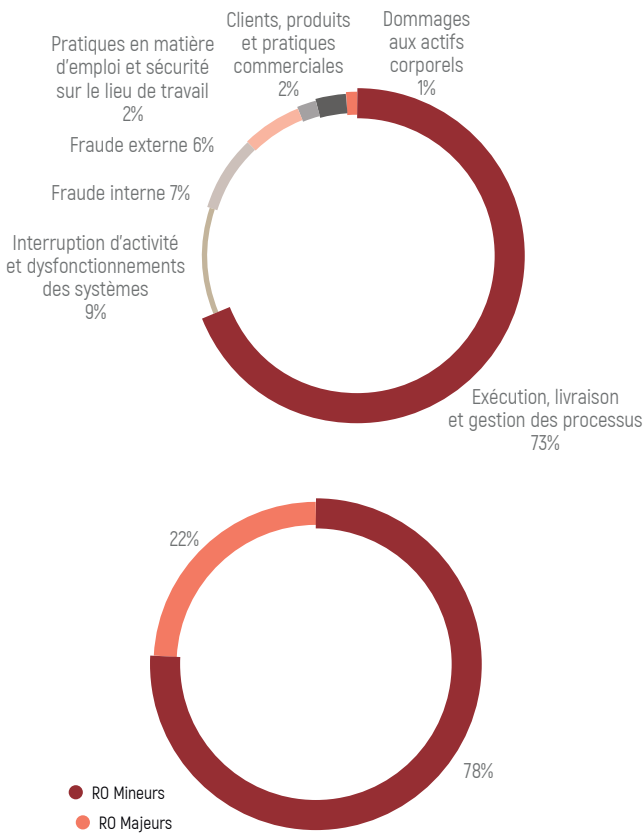
- la méthodologie de recensement et d’évaluation des risques internationaux

Le Groupe Attijariwafa Bank déploie son activité bancaire et para bancaire aussi bien sur son marché domestique que dans les pays étrangers à travers des filiales voire des succursales. A ce titre, son exposition aux risques internationaux regroupe tous types d’engagements pris par la banque en tant qu’entité créditrice vis-à-vis de contre parties non-résidentes à la fois en dirhams et en devises étrangères.

6.4.6 Risque Opérationnel

Le risque opérationnel est défini par Bank Al Maghrib, comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des évènements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation ».

Ce dispositif de gestion des risques opérationnels est piloté par l'entité « Gestion Des Risques Opérationnels » créée au sein de la « Gestion Globale des Risques Groupe ».



- Les principales caractéristiques de la cartographie des risques opérationnels du groupe :
- **22%** de risques majeurs (à savoir cotation « Forte », « Critique » ou « Inacceptable »)
 - **73%** des risques sont générés par la cause bâloise « Exécution, livraison et gestion des processus »
 - **9%** des risques sont causés par l’IT (Interruption d’activité et dysfonctionnement des systèmes).

6.4.7 Plan de continuité d'activité

La continuité d'activité est un programme d'entreprise dont l'objectif est de limiter les impacts financiers, stratégiques, juridiques et d'images liés aux risques d'arrêt d'une activité essentielle de l'Etablissement.

La mise en place du Plan de Continuité d'Activité (PCA) s'inscrit dans le cadre de la mise en conformité réglementaire par rapport à la circulaire BAM 47G/2007 en termes de gestion des risques majeurs. Il vise à pérenniser le capital du Groupe, assurer la résilience de toutes ses activités et constitue à ce titre un des maillons de sa défense.

6.4.8 Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente pour un établissement de crédit l'éventualité de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou à ses échéances même par la mobilisation de ses actifs, sur l'ensemble des horizons du court terme au long terme. Ce risque peut provenir de la baisse de sources de financement, des tirages sur des engagements de financements ou de la réduction de liquidité de certains actifs. Il peut être lié à l'établissement lui-même « risque intrinsèque » ou à des facteurs extérieurs « risques de marché ».

Le risque de liquidité du gro(rupe Attijariwafa bank est suivi dans le cadre d'une politique de liquidité validée par le comité ALM, le comité d'audit et le conseil d'administration.

Le principe général de la politique de liquidité du groupe AWB consiste :

- à détenir des actifs disponibles et réalisables permettant à la banque de faire face à des sorties exceptionnelles de cash sur différents horizons données, y compris en intraday, et pour toutes types de monnaie ;
- à assurer une structure de financement équilibrée et assez diversifiée à un coût optimal ;
- et, à respecter les indicateurs réglementaires de liquidité.

Ce dispositif est accompagné d'un plan d'urgence prévoyant des actions à mener en cas de crise de liquidité.

Risque structurel de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est l'un des risques les plus importants encourus par les banques. Il découle de la nature de l'activité des banques à travers la transformation de ressources essentiellement à vue ou à court terme à taux révisable en emplois à long terme à taux fixe.

La gestion du risque de taux consiste à faire un adossement en nature de taux entre les emplois et les ressources de la banque. Or la nature des ressources de la banque généralement de courte ou moyenne durée ne s'adosse pas parfaitement avec les emplois de la banque qui deviennent de plus en plus de longue durée et à taux fixe comme le cas des crédits immobiliers. D'où, la nécessité de suivre ce risque, de le mesurer, et de le couvrir.

La gestion du risque de taux d'intérêt d'Attijariwafa bank vise à immuniser les marges d'intérêt prévisionnelles ainsi que la valeur des fonds propres contre des mouvements adverses de taux d'intérêt :

- sur un horizon à court terme d'un an au plus, la politique de gestion du risque de taux d'Attijariwafa bank a pour objectif d'immuniser la variation de sa marge d'intérêt suite à une variation brutale des taux d'intérêt ;
- sur le long terme, la politique de gestion du risque de taux a pour objectif de réduire la variation, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global est présentée au Comité de Gestion Actif-Passif d'Attijariwafa bank. Celui-ci :

- examine les positions de risque de taux déterminées en date d'arrêté trimestriel ;
- s'assure du respect des limites applicables ;
- décide des mesures de gestion sur la base des propositions faites par la Gestion Actif-Passif.

6.5 Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en juste valeur détenus à des fins de transaction	75 878 854	18 168 037	57 710 817	
Créances sur les Etablissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	47 210 270		47 210 270	
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 439 380		10 439 380	
Actions et autres titres à revenu variable	18 168 037	18 168 037		
Titres de participation non consolidés				
Instruments dérivés	61 167		61 167	
Créances rattachées				
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	816 684		657 009	159 675
Obligations et autres titres à revenu fixe	17 940		17 940	
Actions et autres titres à revenu variable	667 187		639 069	28 118
Titres de participation non consolidés	131 557			131 557
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	34 049 427		21 450 295	12 599 132
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	21 450 295		21 450 295	
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	12 599 132			12 599 132
Placement des activités d'assurance	51 042 885	23 155 572	7 429 239	20 458 074

6.6 Périmètre de consolidation

Dénomination	Secteur d'activité	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
ATTIJARIWAFABANK	Banque					Maroc	Top		
ATTIJARIWAFAEUROPE	Banque					France	IG	99,82%	99,82%
ATTIJARIINTERNATIONALBANK	Banque					Maroc	IG	100,00%	100,00%
COMPAGNIEBANCAIREDEL'AFRIQUEDEL'OUWEST	Banque					Sénégal	IG	83,08%	83,08%
ATTIJARIBANKTUNISIE	Banque					Tunisie	IG	57,21%	57,21%
LABANQUEINTERNATIONALEPOURLEMALI	Banque					Mali	IG	66,30%	66,30%
CREDITDUSENEGAL	Banque					Sénégal	IG	95,00%	95,00%
UNIONGABONAISEDEBANQUE	Banque					Gabon	IG	58,71%	58,71%
CREDITDUCONGO	Banque					Congo	IG	91,00%	91,00%
SOCIETEIVOIRIENNEDEBANQUE	Banque					Côte d'Ivoire	IG	67,00%	67,00%
SOCIETECOMMERCIALEDEBANQUECAMEROUN	Banque					Cameroon	IG	51,00%	51,00%
ATTIJARIBANKMAURITANIE	Banque					Mauritanie	IG	100,00%	67,00%
BANQUEINTERNATIONALEPOURL'AFRIQUEAUTOGO	Banque					Togo	IG	62,35%	62,35%
ATTIJARIWAFABANKEGYPT	Banque					Egypte	IG	100,00%	100,00%
BANKASSAFA	Banque					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFASALAF	Crédit à la consommation					Maroc	IG	50,91%	50,91%
WAFABAIL	Leasing					Maroc	IG	98,90%	98,90%
WAFAIMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIIMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIFACTORINGMAROC	Affacturage					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFACASH	Activités cash					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFALLD	Location longue durée					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIFINANCESCORP.	Banque d'affaire					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFAGESTION	Gestion d'actif					Maroc	IG	66,00%	66,00%
ATTIJARIINTERMEDIATION	Intermédiation boursière					Maroc	IG	100,00%	100,00%
FCPSECURITE	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
FCPOPTIMISATION	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
FCPSTRATEGIE	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
FCPEXPANSION	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
FCPFRUCTIVALEURS	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
WGBONDFUND	OPCVM dédié		(3)			Maroc	IG	39,64%	39,64%
WAFASSURANCEUEMOA	OPCVM dédié		(3)			Côte d'Ivoire	IG	39,64%	39,64%
WAFASSURANCE	Assurance					Maroc	IG	39,64%	39,64%
ATTIJARIASSURANCETUNISIE	Assurance					Tunisie	IG	57,21%	47,55%
WAFAIMMAASSISTANCE	Assurance					Maroc	IG	72,15%	45,39%
WAFASSURANCENONVIECOTED'IVOIRE	Assurance					Côte d'Ivoire	IG	39,64%	39,64%
WAFASSURANCEVIECOTED'IVOIRE	Assurance					Côte d'Ivoire	IG	39,64%	39,64%
WAFASSURANCENONVIESENEGAL	Assurance					Sénégal	IG	39,64%	39,64%
WAFASSURANCEVIESENEGAL	Assurance					Sénégal	IG	39,64%	39,64%
WAFASSURANCENONVIECAMEROUN	Assurance					Cameroon	IG	39,64%	25,77%
WAFASSURANCEVIECAMEROUN	Assurance					Cameroon	IG	39,64%	38,66%
BCM CORPORATION	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
OGM	Holding					Maroc	IG	50,00%	50,00%
ANDALUCARTHAGE	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
KASOVI	Holding					Ile maurice	IG	100,00%	100,00%
SAF	Holding					France	IG	99,82%	99,82%
FILAF	Holding					Sénégal	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIFRIQUEPARTICIPATIONS	Holding					France	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIMAROCO-MAURITANIE	Holding					France	IG	67,00%	67,00%
ATTIJARIIVOIRE	Holding					Maroc	IG	66,67%	66,67%
ATTIJARIHOLDINGAFRICA	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIWESTAFRICA	Holding					Côte d'Ivoire	IG	100,00%	100,00%
SUCCURSALEBURKINA	Succursale					Burkina Faso	IG	83,08%	83,08%
SUCCURSALEBENIN	Succursale					Bénin	IG	83,08%	83,08%
SUCCURSALENIGER	Succursale					Niger	IG	83,08%	83,08%
MOUSSAFIR	Hôtellerie					Maroc	MEE	33,34%	33,34%
ATTIJARISICAR	Capital risque					Tunisie	IG	74,46%	44,32%
PANORAMA	Société immobilière					Maroc	IG	39,64%	39,64%
SOCIETEIMMOBILIERETOGOLOME	Société immobilière					Togo	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2023
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2023
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2024
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2024

1 - Acquisition.
2 - Création, franchissement de seuil.
3 - Entrée de périmètre IFRS.
4 - Cession.
5 - Déconsolidation.
6 - Fusion entre entités consolidées.
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.
9 - Reconsolidation.

forvis
mazars

76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca, Maroc

Deloitte.

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C, Tour Ivoire 3, 3ème étage
La Marina - Casablanca

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE CONSOLIDEE
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire d'ATTIJARIWAFABANK et ses filiales (Groupe ATTIJARIWAFABANK) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs à l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 72.502.834, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 11.682.774.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe ATTIJARIWAFABANK arrêtés au 31 décembre 2024, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 24 février 2025

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS

forvis
mazars

76 Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia
7ème étage
Casablanca, Maroc

Abdou Souleye DIOP
Associé

DELOITTE AUDIT

Deloitte Audit

Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C, Tour Ivoire 3, 3ème étage
La Marina - Casablanca
Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59

Sakina BENSOUA KORACHI
Associée

1. Présentation

Attijariwafa bank est une société de droit commun constituée au Maroc. Les états de synthèse comprennent les comptes du siège ainsi que les agences établies au Maroc.

2. Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse d'Attijariwafa bank est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

3. Créances et engagements par signature

Présentation générale des créances

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
 - créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
 - crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance sur la clientèle

- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises.

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- 20 % pour les créances pré-douteuses,
- 50 % pour les créances douteuses,
- 100 % pour les créances compromises.

Les provisions affectées relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclassement des créances en créances en souffrance, les intérêts sur créances ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produit à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupération des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque les créances en souffrance ont connus une évolution favorable : remboursements effectifs (totaux ou partiels) de la créance ou une restructuration de la créance avec un remboursement partiel de la créance.
- La banque a procédé à un abandon de créances en souffrance par utilisation des provisions correspondantes constituées.

4. Dettes à vue et à terme

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

5. Portefeuille Titres

5.1. Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété) d'autre part en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

5.2. Titres de transaction

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). À chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultat.

5.3. Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieur à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

À chaque arrêté comptable la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

5.4. Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une longue période, des revenus réguliers.

À leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

À chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelle que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latents ne sont pas enregistrés.

5.5. Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque.

À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

5.6. Pensions livrées

- Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif et continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie. Le montant encaissé et les intérêts courus sur la dette sont enregistrés au passif.
- Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. Le montant décaissé et les intérêts courus sur la créance sont enregistrés à l'actif.

6. Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les dotations des succursales à l'étranger et sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat. Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

7. La conversion des états financiers libellés en monnaie étrangère

La méthode utilisée pour convertir les états financiers libellés en monnaie étrangère est celle dite du « taux de clôture ».

Conversion des éléments du bilan et hors bilan

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors bilan des entités étrangères sont convertis sur la base du cours de la devise à la date de clôture.

Les capitaux propres (hors résultat de l'exercice) sont évalués aux différents cours historique. L'écart résultant de la correction (cours de clôture – cours historique) est constaté parmi les capitaux propres au poste « écart de conversion ».

Conversion des éléments du compte de résultat

À l'exception des dotations aux amortissements et provisions convertis au cours de clôture, l'ensemble des éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la devise constatée sur l'exercice.

8. Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à la discrétion des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

9. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
- Droit au bail	Non amortissable
- Brevets et marques	N/A
- Immobilisations en recherche et développement	N/A
- Logiciels informatiques	6,67
- Autres éléments du fonds de commerce	5

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
- Terrain	Non amortissable
- Immeubles d'exploitation	25
- Mobilier de bureau	6,67
- Matériel informatique	6,67
- Matériel roulant	5
- Agencements, aménagement et installations	6,67

10. Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent les dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

Les durées d'amortissement appliquées sont les suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
- Frais préliminaires	3
- Frais d'acquisition des immobilisations	5
- Frais d'émission des emprunts	N/A
- Primes d'émission ou de remboursement de titres de créance	N/A
- Autres charges à répartir	Entre 3 et 5 ans selon le cas

11. Prise en charge des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

Intérêts

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat. Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

12. Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

BILAN au 31 décembre 2024

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	16 034 126	8 119 973
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	45 580 416	42 030 396
A vue	10 838 647	7 383 225
A terme	34 741 769	34 647 171
Créances sur la clientèle	271 414 638	246 950 715
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	74 741 053	74 703 227
Crédits et financements participatifs à l'équipement	99 081 464	69 864 595
Crédits et financements participatifs immobiliers	70 351 774	68 285 892
Autres crédits et financements participatifs	27 240 347	34 097 001
Créances acquises par affacturage	6 571 411	8 906 465
Titres de transaction et de placement	82 726 290	65 705 439
Bons du Trésor et valeurs assimilées	51 910 930	39 073 322
Autres titres de créance	12 782 055	8 537 028
Titres de propriété	18 033 305	18 095 088
Certificats de Sukuks		
Autres actifs	6 752 655	6 264 356
Titres d'investissement	16 281 241	16 990 721
Bons du Trésor et valeurs assimilées	14 847 941	15 585 719
Autres titres de créance	1 433 300	1 405 002
Certificats de Sukuks		
Titres de participation et emplois assimilés	30 292 869	23 501 688
Participation dans les entreprises liées	19 122 047	19 508 360
Autres titres de participation et emplois assimilés	11 170 822	3 993 328
Titres de Moudaraba et Moucharaka		
Créances subordonnées		
Dépôts d'investissement placés		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	688 654	797 669
Immobilisations données en Ijara		
Immobilisations incorporelles	3 108 284	2 734 924
Immobilisations corporelles	2 679 389	2 420 689
Total de l'Actif	482 129 974	424 423 035

HORS BILAN au 31 décembre 2024

HORS BILAN	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNÉS	197 922 261	201 913 546
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	3 660 952	7 262 815
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	96 460 989	106 777 321
Engagements de garantie d'ordre d'Etablissements de crédit et assimilés	24 972 882	20 217 376
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	72 793 669	67 649 200
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer	33 769	6 834
ENGAGEMENTS REÇUS	39 935 999	40 898 136
Engagements de financement reçus d'Etablissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus d'Etablissements de crédit et assimilés	39 530 474	40 466 967
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	394 014	431 169
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir	11 511	

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES au 31 décembre 2024

	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	27 047 543	22 709 918
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 584 483	1 419 632
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	12 621 972	11 342 105
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	639 925	573 977
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	1 876 498	2 110 809
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	139 340	141 638
Produits sur immobilisations données en Ijara		
Commissions sur prestations de service	2 683 299	2 385 962
Autres produits bancaires	7 502 026	4 735 794
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus		
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	9 364 058	7 344 814
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	1 463 949	1 118 903
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	2 743 716	2 337 792
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	209 806	161 471
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	146 271	143 875
Charges sur immobilisations données en Ijara		
Autres charges bancaires	4 800 316	3 582 773
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus		
PRODUIT NET BANCAIRE	17 683 485	15 365 104
Produits d'exploitation non bancaire	113 311	77 967
Charges d'exploitation non bancaire		
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	5 405 246	5 108 160
Charges de personnel	2 706 122	2 498 613
Impôts et taxes	65 025	65 025
Charges externes	1 860 781	1 794 628
Autres charges générales d'exploitation	95 398	103 888
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	677 920	646 007
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	6 122 678	3 385 962
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2 906 898	2 077 412
Pertes sur créances irrécouvrables	2 242 362	369 040
Autres dotations aux provisions	973 418	939 510
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATION SUR CRÉANCES AMORTIES	3 438 775	873 473
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	3 333 409	394 768
Récupérations sur créances amorties	17 848	19 037
Autres reprises de provisions	87 518	459 667
RÉSULTAT COURANT	9 707 648	7 822 421
Produits non courants	157 444	136 744
Charges non courantes	550 818	634 847
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	9 314 274	7 324 318
Impôts sur les résultats	2 777 480	2 178 066
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	6 536 794	5 146 252

(-) signifie moins

(+) signifie plus

(en milliers de dirhams)

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	52 060 161	41 841 627
A vue	4 434 671	5 930 898
A terme	47 625 490	35 910 729
Dépôts de la clientèle	334 753 563	294 125 130
Comptes à vue créditeurs	253 618 212	223 782 464
Comptes d'épargne	32 585 873	31 630 948
Dépôts à terme	32 597 822	25 252 350
Autres comptes créditeurs	15 951 656	13 459 369
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs		
Titres de créance émis	7 466 699	4 646 926
Titres de créance négociables émis	7 466 699	4 646 926
Emprunts obligataires émis		
Autres titres de créance émis		
Autres passifs	13 460 226	10 982 777
Provisions pour risques et charges	5 660 666	4 871 301
Provisions réglementées	93 375	250 500
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	15 848 628	17 905 088
Dépôts d'investissement reçus		
Écarts de réévaluation	420	420
Réserves et primes liées au capital	36 510 807	34 914 379
Capital	2 151 408	2 151 408
Actionnaires Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	7 587 226	7 587 226
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice (+/-)	6 536 794	5 146 252
Total du Passif	482 129 974	424 423 035

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION au 31 décembre 2024

I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS	31/12/2024	31/12/2023
+ Intérêts et produits assimilés	14 846 380	13 335 714
- Intérêts et charges assimilées	4 417 471	3 618 166
MARGE D'INTÉRÊT	10 428 910	9 717 549
+ Produits sur financements participatifs		
- Charges sur financements participatifs		
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS		
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	139 340	141 638
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	146 271	143 875
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATION	-6 931	-2 237
+ Produits sur immobilisations données en Ijara		
- Charges sur immobilisations données en Ijara		
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA		
+ Commissions perçues	2 683 299	2 386 086
- Commissions servies	1 586	1 815
MARGE SUR COMMISSIONS	2 681 713	2 384 271
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	3 695 438	2 106 496
+ Résultat des opérations sur titres de placement	202	-153
+ Résultat des opérations de change	1 743 044	1 019 404
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-851 890	-233 863
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	4 586 794	2 891 883
+ Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
+ Divers autres produits bancaires	1 877 397	2 111 665
- Diverses autres charges bancaires	1 884 397	1 738 027
PRODUIT NET BANCAIRE	17 683 485	15 365 104
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	-475 996	-506 571
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	101 258	77 967
- Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-
- Charges générales d'exploitation	5 405 246	5 108 160
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	11 903 502	9 828 341
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-1 798 003	-2 032 646
+ Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-397 851	26 727
RÉSULTAT COURANT	9 707 648	7 822 421
RÉSULTAT NON COURANT	-393 374	-498 104
- Impôts sur les résultats	2 777 480	2 178 066
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	6 536 794	5 146 252

II- CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2024	31/12/2023
+ RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	6 536 794	5 146 252
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	677 920	646 007
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	499 416	512 552
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	225 000	255 248
+ Dotations aux provisions réglementées		
+ Dotations non courantes		124 500
- Reprises de provisions	168 492	300 205
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	3 442	12 618
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles		
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	12 053	
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières		
- Reprises de subventions d'investissement reçues		
+ CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	7 755 144	6 371 734
- Bénéfices distribués	3 549 824	3 334 683
+ AUTOFINANCEMENT	4 205 320	3 037 051

CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTÈLE au 31 décembre 2024

	Crédits par décaissement	Crédits par signature	Total	Provisions Crédits par décaissement	Provisions Crédits par signature	Total
31/12/2024	19 138 970	1 933 644	21 072 614	12 636 430	1 215 986	13 852 416

TABLEAU DE PRÉSENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES au 31 décembre 2024

ANNEE 2024	ANNEE 2023	ANNEE 2022
27 047 543	22 709 918	19 569 227

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
1 (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	24 565 437	20 060 346
2 (+) Récupérations sur créances amorties	17 848	19 037
3 (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	255 260	202 093
4 (-) Charges d'exploitation bancaire versées (*)	-10 690 972	-9 317 106
5 (-) Charges d'exploitation non bancaire versées		
6 (-) Charges générales d'exploitation versées	-4 727 326	-3 762 219
7 (-) Impôts sur les résultats versés	-2 777 480	-2 178 066
I FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	6 642 767	5 024 085
Variation des :	-3 550 020	-572 142
8 (±) Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
9 (±) Créances sur la clientèle	-22 128 869	-17 298 680
10 (±) Titres de transaction et de placement	-17 020 851	-875 641
11 (±) Autres actifs	-488 299	-220 396
12 (±) Immobilisations données en crédit-bail et en location	109 015	-315 259
13 (±) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	10 218 534	3 737 349
14 (±) Dépôts de la clientèle	40 628 433	20 232 850
15 (±) Titres de créance émis	2 819 773	-4 320 555
16 (±) Autres passifs	2 477 449	2 172 120
II SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	13 065 165	2 539 646
III FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	19 707 932	7 563 731
17 (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	709 480	
18 (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	4 601	-12 651
19 (-) Acquisition d'immobilisations financières	-7 286 537	-8 759 345
20 (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1 311 138	-981 714
21 (+) Intérêts perçus	605 608	538 763
22 (+) Dividendes perçus	1 876 498	2 110 809
IV FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-5 401 488	-7 104 138
23 (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
24 (+) Emission de dettes subordonnées	-2 042 000	-134 000
25 (+) Emission d'actions		
26 (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27 (-) Intérêts versés	-800 467	-714 239
28 (-) Dividendes versés	-3 549 824	-3 334 683
V FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-6 392 291	-4 182 922
VI VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+IV+V)	7 914 153	-3 723 329
VII TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	8 119 973	11 843 302
VIII TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	16 034 126	8 119 973

(*) : y compris les dotations nettes de provisions

ÉTAT DES DÉROGATIONS au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS
I Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NÉANT	NÉANT
II Dérogations aux méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
III Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NÉANT	NÉANT

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS
I Changements affectant les méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
II Changements affectant les règles de présentation	NÉANT	NÉANT

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	8 285 435	7 439	752 822	9 468 024	18 513 720	10 122 408
VALEURS REÇUES EN PENSION		999 559			999 559	1 399 937
- au jour le jour						
- à terme		999 559			999 559	1 399 937
PRÊTS DE TRÉSORERIE		705 570	8 730 648	6 469 183	15 905 401	12 157 906
- au jour le jour				525 950	525 950	
- à terme		705 570	8 730 648	5 943 233	15 379 451	12 157 906
PRÊTS FINANCIERS		733 334	11 773 897	3 839 683	16 346 914	18 484 386
AUTRES CRÉANCES		1 897 436	31 622	1 047	1 930 105	2 488 738
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR					170 152	183 108
CRÉANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	8 285 435	4 343 338	21 288 989	19 777 937	53 865 851	44 836 483

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

CRÉANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	18 004 720	1 530 470	39 691 417	2 915 889	62 142 496	63 799 722
- Comptes à vue débiteurs	341 105	1 312 470	13 156 606	2 543 289	17 353 470	20 544 548
- Créances commerciales sur le Maroc			3 984 504		3 984 504	4 576 346
- Crédits à l'exportation			157 491		157 491	187 951
- Autres crédits de trésorerie	17 663 615	218 000	22 392 816	372 600	40 647 031	38 490 877
CRÉDITS À LA CONSOMMATION			247 581	11 730 508	11 978 089	12 380 443
CRÉDITS À L'ÉQUIPEMENT	51 286 820	14 595 764	26 197 714	5 123 045	97 203 343	68 116 871
CRÉDITS IMMOBILIERS	728 439		15 392 085	54 228 180	70 348 704	68 281 370
AUTRES CRÉDITS	9 608	13 041 226	7 445 740	10 663	20 507 237	25 584 843
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	6 347 444		177 576		6 525 020	8 860 075
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR					2 778 618	2 565 585
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	4 599	191	2 640 478	3 857 274	6 502 542	6 268 271
- Créances pré-douteuses				1 088 334	1 088 334	1 167 931
- Créances douteuses			16 805	461 172	477 977	474 441
- Créances compromises	4 599	191	2 623 673	2 307 768	4 936 231	4 625 899
TOTAL	76 381 630	29 167 651	91 792 591	77 865 559	277 986 049	255 857 180

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT
PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

TITRES	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	ÉMETTEURS PUBLICS	ÉMETTEURS PRIVÉS		31/12/2024	31/12/2023
			FINANCIERS	NON FINANCIERS		
TITRES CÔTÉS	218		18 022 374		18 022 592	18 084 375
Bons du trésor et valeurs assimilées						
Obligations						
Autres titres de créances						
Titres de propriété	218		18 022 374		18 022 592	18 084 375
Certificats de Sukuks						
TITRES NON CÔTÉS	12 483 025	67 693 035	845	473 188	80 650 093	64 291 072
Bons du trésor et valeurs assimilées		66 473 365			66 473 365	54 385 290
Obligations	840 752			466 956	1 307 708	1 885 776
Autres titres de créances	11 641 602	1 216 705			12 858 307	8 009 293
Titres de Propriété	671	2 965	845	6 232	10 713	10 713
Certificats de Sukuks						
TOTAL GÉNÉRAL	12 483 243	67 693 035	18 023 219	473 188	98 672 685	82 375 447

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	81 830 067	81 830 067				
BONS ET VALEURS ASSIMILÉES	51 910 930	51 910 930				
OBLIGATIONS	266 956	266 956				
AUTRES TITRES DE CRÉANCES	11 641 602	11 641 602				
TITRES DE PROPRIÉTÉ	18 010 579	18 010 579				
CERTIFICATS DE SUKUKS						
TITRES DE PLACEMENT	881 103	863 479		6 257	17 624	17 624
BONS ET VALEURS ASSIMILÉES						
OBLIGATIONS	840 752	840 752				
AUTRES TITRES DE CRÉANCES						
TITRES DE PROPRIÉTÉ	40 351	22 727		6 257	17 624	17 624
CERTIFICATS DE SUKUKS						
TITRES D'INVESTISSEMENT	15 979 140	15 979 140				
BONS ET VALEURS ASSIMILÉES	14 562 435	14 562 435				
OBLIGATIONS	200 000	200 000				
AUTRES TITRES DE CRÉANCES	1 216 705	1 216 705				
CERTIFICATS DE SUKUKS						

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

ACTIF	MONTANT AU 31/12/2024	MONTANT AU 31/12/2023
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETÉS	61 167	246 679
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES		
DÉBITEURS DIVERS	1 147 250	432 008
Sommes dues par l'État	405 344	344 627
Sommes dues par les organismes de prévoyance		
Sommes diverses dues par le personnel	8	23
Comptes clients de prestations non bancaires	36	36
Divers autres débiteurs	741 862	87 322
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	986 298	1 108 275
COMPTES DE RÉGULARISATION	4 350 743	4 283 526
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	187 625	149 280
Comptes d'écarts sur devises et titres		
Résultats sur produits dérivés de couverture		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	352 756	607 579
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	1 265 957	372 621
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	1 580 663	1 974 059
Autres comptes de régularisation	963 742	1 179 987
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES	207 197	193 868
TOTAL	6 752 655	6 264 356

CRÉANCES SUBORDONNÉES au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

CRÉANCES	Montant				Dont Entreprises liées et Apparentées	
	31/12/2024			31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
	Brut 1	Prov 2	Net 3	Net 4	Net 5	Net 6
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés						
Créances subordonnées à la clientèle						
TOTAL						

IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D’ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amorti- ssements	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	1 676 099	47 271	10 015	1 713 355	146 271	1 024 701				688 654
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles										
CRÉDIT-BAIL MOBILIER	1 638 018	47 271		1 685 289	146 271	1 002 765				682 524
- Crédit-bail mobilier en cours	386			386						386
- Crédit-bail mobilier loué	1 637 632	47 271		1 684 903	146 271	1 002 765				682 138
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	25 647			25 647		21 936				3 711
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué	25 647			25 647		21 936				3 711
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS À RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURÉS										
LOYERS IMPAYÉS	12 434		10 015	2 419						2 419
CRÉANCES EN SOUFFRANCE										
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION SIMPLE										
Biens mobiliers en location simple										
Biens immobiliers en location simple										
Loyers courus à recevoir										
Loyers restructurés										
Loyers impayés										
Loyers en souffrance										
TOTAL	1 676 099	47 271	10 015	1 713 355	146 271	1 024 701				688 654

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions			Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 757 709	773 900		6 531 609	3 022 784	400 540		3 423 324	3 108 284
Droit au bail	314 646			314 646	10 081			10 081	304 564
Immobilisations en recherche et développement									
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	5 443 063	773 900		6 216 963	3 012 703	400 540		3 413 243	2 803 720
- Immobilisations incorporelles hors exploitation									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 559 639	537 238	3 730	9 093 147	6 138 950	277 380	2 571	6 413 758	2 679 389
- Immeubles d'exploitation	2 688 077	293 384	3 730	2 977 731	1 197 366	41 479	2 571	1 236 273	1 741 458
Terrain d'exploitation	464 752		324	464 428					464 428
Immeubles d'exploitation Bureaux	2 177 355	293 384	3 406	2 467 333	1 152 956	41 257	2 571	1 191 641	1 275 692
Immeubles d'exploitation Logements de fonction	45 970			45 970	44 410	222		44 632	1 338
- Mobilier et matériel d'exploitation	2 839 792	132 560		2 972 352	2 470 748	114 999		2 585 747	386 605
Mobilier de bureau d'exploitation	489 581	38 579		528 160	469 029	9 257		478 286	49 874
Matériel de bureau d'exploitation	1 111 646	38 772		1 150 418	970 759	42 326		1 013 085	137 333
Matériel Informatique	1 236 376	55 209		1 291 585	1 028 771	63 416		1 092 187	199 398
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	2 189			2 189	2 189			2 189	
Autres matériels d'exploitation									
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	2 486 544	98 126		2 584 670	2 120 913	108 304		2 229 217	355 453
- Immobilisations corporelles hors exploitation	545 226	13 168		558 394	349 923	12 598		362 521	195 873
Terrains hors exploitation	53 713			53 713					53 713
Immeubles hors exploitation	230 237			230 237	173 649	6 409		180 058	50 179
Mobiliers et matériel hors exploitation	74 271	3 746		78 017	48 213	52		48 265	29 752
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	187 005	9 422		196 427	128 061	6 137		134 198	62 229
TOTAL	14 317 348	1 311 138	3 730	15 624 756	9 161 734	677 920	2 571	9 837 082	5 787 673

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
	IMMOBILIERS	3 875	2 716	1 159	4 601	3 442	
	TERRAINS	324		324			
	IMMEUBLES	3 406	2 571	835			
	FRAIS D'ACQUISITION	145	145				
	AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS ET INSTALLATIONS						
	TOTAL GENERAL	3 875	2 716	1 159	4 601	3 442	

DÉTAIL DES TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité		Capital social	Part du capital détenue	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
A - Participations dans les entreprises liées					22 053 362	19 294 061				1 775 003
ATTIJARIWAFABANK EGYPT	Banque		5 000 000 KEGP	60,00%	3 244 162	2 619 722	31/12/2023	6 317 106 KEGP	2 005 394 KEGP	
ATTIJARI TCHAD	Banque		10 000 000 KFCFA	100,00%	285 717	285 717	31/12/2023	17 241 000 KFCFA	-2 721 000 KFCFA	
BANK ASSAFA	Banque		700 000	100,00%	800 000	800 000	31/12/2023	281 616	-11 902	
CREDIT DU CONGO	Banque		10 476 730 KFCFA	91,00%	608 734	608 734	31/12/2023	30 404 427 KFCFA	14 758 816 KFCFA	
SOCIETE CAMEROUNAISE DE BANQUE "SCB"	Banque		10 540 000 KFCFA	51,00%	379 110	379 110	31/12/2023	72 462 000 KFCFA	15 347 000 KFCFA	68 869
SUCCURSALE DE BRUXELLES EX BCM	Banque		558 KEURO	100,00%	57 588	57 588	30/06/2017	1 632 KEUR		
UNION GABONAISE DE BANQUES "UGB GABON"	Banque		10 000 000 KFCFA	58,71%	848 842	848 842	31/12/2023	78 797 000 KFCFA	25 101 000 KFCFA	142 588
ATTIJARI FINANCES CORP	Banque d'affaires		10 000	100,00%	10 000	10 000	31/12/2023	40 253	405	
ATTIJARIWAFABANK MIDDLE EAST LIMITED	Banque d'affaires		7 340 KEAD	100,00%	16 664	16 664	31/12/2023	7 664 K EAD	- 363 K EAD	
WAFACAMBIO	Etablissement de crédit			100,00%	963	963		-	-	
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK "AIB"	Banque offshore		2 400 KEUR	100,00%	92 442	92 442	31/12/2023	36 416 KEURO	9 224 KEURO	90 000
WAFABANK OFFSHORE DE TANGER	Banque offshore			100,00%	5 842	5 842				
ANDALUCARTAGE	Holding		308 162 KEURO	100,00%	3 937 574	3 937 574	31/12/2023	337 434 KEURO	25 355 KEURO	139 160
ATTIJARI AFRIQUE PARTICIPATION	Holding		15 034 KEUR	100,00%	167 245	167 245	30/09/2023	15 594 KEUR	- 13 545 KEUR	22 407
ATTIJARI AFRICA HOLDING	Holding		4 122 815	100,00%	4 122 815	4 122 815	30/06/2023	4 544 091	418 241	
ATTIJARI IVOIRE SA	Holding		32 450 KEUR	66,67%	236 891	236 891	30/09/2023	42 780 KEUR	8 989 KEUR	62 968
ATTIJARIWAFABANK EURO FINANCES	Holding		63 600 KEUR	100,00%	662 271	662 271	31/12/2023	57 078 KEURO	2 668 KEURO	
BCM CORPORATION	Holding		200 000	100,00%	200 000	200 000	31/12/2023	262 264	43 520	13 000
KASOVI	Holding		50 KUSD	100,00%	1 519 737	529 260	31/12/2023	40 294 KUSD	1 526 KUSD	
OMNIUM DE GESTION MAROCAIN S.A."OGM"	Holding		950 490	50,00%	1 638 145	1 638 145	30/06/2024	1 609 732	388 669	201 000
WAFABANK INVESTISSEMENT	Holding de promotion des investissements		1 787	100,00%	46	46	31/12/2023	935	-71	
ATTIJARI ASSET MANAGEMENT AAM SA (Sénégal)	Gestion d'actif		1 200 000 KFCFA	70,00%	13 889	13 889	31/12/2023	2 009 434 KFCFA	308 726 KFCFA	3 192
ATTIJARI SECURITISES CENTRAL AFRICA (ASCA)	Gestion d'actif		1 312 000 K FCFA	70,00%	15 351	15 351	31/12/2023	2 876 890 KFCFA	872 864 KFCFA	9 400
SOMACOVAM	Gestion d'actif		5 000	100,00%	30 000	-	31/12/2023	-20 720	-2 424	
WAFABANK GESTION	Gestion d'actif		4 900	66,00%	236 369	236 369	31/12/2023	155 789	87 977	58 050
ATTIJARI INVEST.	Gestion d'actif		5 000	100,00%	5 000	5 000	31/12/2023	24 046	-4 590	
ATTIJARI CAPITAL DEVELOPEMENT	Capital risque		16 110	100,00%	100 878	-127	31/12/2023	-25 475	-3 678	
CASA MADRID DEVELOPEMENT	Capital développement		10 000	50,00%	5 000	5 000	31/12/2023	9 762	-16	
WAFABANK BOURSE	Intermédiation boursière		5 000	100,00%	25 223	7 486	31/12/2023	7 103	-383	
ATTIJARI INTERMEDIATION	Intermédiation boursière		5 000	100,00%	39 492	39 492	31/12/2023	87 400	-4 902	
ATTIJARI TITRISATION	Titrisation		11 400	100,00%	11 700	11 700	31/12/2023	23 561	4 834	4 788
ATTIJARI INVESTMENT SOLUTIONS	Gestion sous mandat		5 000	100,00%	5 000	5 000				
FT MIFTAH I	Fonds de titrisation		50 100	100,00%	50 100	50 100	31/12/2023	524 260	-1 210	5 412
FT MIFTAH II	Fonds de titrisation		50 100	100,00%	50 100	50 100	31/12/2023	652 173	-1 323	10 572
FT MIFTAH III	Fonds de titrisation		35 000	100,00%	35 000	35 000	31/12/2023	816 669	-783	10 355
WAFABANK TRUST	Conseil et Ingénierie financière		1 500	100,00%	1 500	-	31/12/2023	-901	-158	
WAFASALAF	Crédit à la consommation		113 180	50,91%	634 783	634 783	31/12/2023	1 741 126	263 306	113 529
WAFABANK LLD	Location Longue durée de véhicules automobiles		20 000	100,00%	20 000	20 000	31/12/2023	42 136	10 487	5 000
WAFABANK CREDIT	Crédit-bail		150 000	58,57%	102 808	102 808	31/12/2023	1 281 407	91 585	44 177
DAR ASSAFAAL LITAMWIL	Société de financement		50 000	100,00%	50 510	50 510	31/12/2023	75 738	7 681	
ATTIJARI GLOBAL RESEARCH	Services Financiers		1 000	100,00%	1 000	185	31/12/2023	1 977	1 237	
ATTIJARI OPERATIONS AFRICA	Société de services		1 000	100,00%	1 000	547	31/12/2023	560	-13	
ATTIJARI AFRICA	Société de services		2 000	100,00%	2 000	2 000	31/12/2023	33 386	759	
ATTIJARI CIB AFRICA	Société de services		2 000	100,00%	2 000	1 416	31/12/2023	1 429	-13	
ATTIJARI IT AFRICA	Société de services		30 000	100,00%	30 000	30 000	31/12/2023	79 364	2 154	
ATTIJARI REIM	Titrisation		5 000	100,00%	5 000	2 945	31/12/2023	2 945	6 784	
MEDI TRADE	Trading		1 200	20,00%	240	135	31/12/2023	677	-3	
WAFABANK COURTAGE	Courtage		1 000	100,00%	2 397	2 397	31/12/2023	98 961	54 091	44 927
WAFACASH	Monétique		35 050	100,00%	324 074	324 074	31/12/2023	387 355	133 400	130 000
ATTIJARI PAYMENT PROCESSING	Monétique		35 000	100,00%	35 000	35 000	31/12/2023	127 981	21 486	
DINERS CLUB DU MAROC	Gestion de cartes de paiement		1 500	100,00%	1 675	-	31/12/2023	-1 073	-320	
STE MAROCAINE DE GESTION ET TRAITEMENT INFORMATIQUE "SOMGETI"	Informatique		300	100,00%	100	-	31/12/2023	6	-9	
WAFABANK SYSTEMES DATA	Informatique		1 500	100,00%	1 500	1 118	28/02/2018	1 118	-	
AGENA MAGHREB	Vente matériel informatique		11 000	74,96%	33	-	31/12/2023	-7 404	-48	
WAFABANK COMMUNICATION	Communication		3 000	85,00%	2 600	-	31/12/2023	-2 337	-246	
WAFABANK SYSTEMES CONSULTING	Conseil en systèmes informatiques		5 000	99,88%	4 994	4 994	28/02/2018	6 045	-	
WAFABANK SYSTEMES FINANCES	Ingénierie Informatique		2 000	100,00%	2 066	827	28/02/2018	827	-	
WAFABANK FONCIERE	Gestion immobilière		2 000	100,00%	3 700	174	31/12/2023	277	-102	
ATTIJARIA AL AAKARIA AL MAGHRIbia	Société Immobilière		10 000	100,00%	9 999	9 999	31/12/2023	17 298	81	
ATTIJARI RECOUVREMENT	Société Immobilière		3 350	100,00%	11 863	3 939	31/12/2023	3 952	-13	
AYK	Société Immobilière		100	100,00%	100	-	30/09/2023	-1 139	-12	
SOCIETE IMMOBILIERE ATTIJARIA AL YOUSSEOUFIA	Société Immobilière		50 000	100,00%	51 449	23 045	31/12/2023	23 677	-632	
STE IMMOB.BOULEVARD PASTEUR " SIBP"	Société Immobilière		300	50,00%	25	-	31/12/2023	-181	-165	
SOCIETE IMMOBILIERE DE L'HIVERNAGE SA	Société Immobilière		15 000	100,00%	33 531	-	31/12/2023	111	-417	
SOCIETE IMMOBILIERE MAIMOUNA	Société Immobilière		300	100,00%	5 266	1 822	31/12/2023	1 899	9	
STE IMMOBILIERE MARRAKECH EXPANSION	Société Immobilière		300	100,00%	299	299	29/09/2021	352	-9	
SOCIETE IMMOBILIERE ZAKAT	Société Immobilière		300	100,00%	2 685	-	31/12/2023	-12 181	-4 403	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TOGO LOME	Société Immobilière		3 906 000 KFCFA	100,00%	66 761	66 761	31/12/2019	3 725 324 KFCFA	- 21 570 KFCFA	
ATTIJARI IMMOBILIER	Immobilier		50 000	99,99%	71 686	66 026	31/12/2023	66 033	468	
AL MIFTAH	Immobilier									

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc			Établissements de crédit à l'étranger	31/12/2024	31/12/2023
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établi-ssements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS		25 368	1 017 202	1 779 455	2 822 025	2 295 147
VALEURS DONNÉES EN PENSION	22 192 511				22 192 511	17 889 784
- au jour le jour						
- à terme	22 192 511				22 192 511	17 889 784
EMPRUNTS DE TRÉSORERIE	18 381 000		3 678 479	930 371	22 989 850	17 551 020
- au jour le jour			1 609 907		1 609 907	3 632 153
- à terme	18 381 000		2 068 572	930 371	21 379 943	13 918 867
EMPRUNTS FINANCIERS	1 992			3 745 054	3 747 046	3 915 969
AUTRES DETTES	61 461	9 294			70 755	57 820
INTÉRÊTS COURUS À PAYER					237 974	131 887
TOTAL	40 636 964	34 662	4 695 681	6 454 880	52 060 161	41 841 627

Dépôts de la clientèle au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

DÉPÔTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES À VUE CRÉDITEURS	7 040 789	4 206 495	58 265 364	182 528 360	252 041 008	222 440 708
COMPTES D'EPARGNE			1 927	32 387 701	32 389 628	31 403 220
DÉPÔTS À TERME	4 168 367	3 459 361	7 940 042	16 670 497	32 238 267	24 874 002
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS	433 026	724 034	12 224 456	4 156 272	17 537 788	14 859 647
INTÉRÊTS COURUS À PAYER					546 872	547 553
TOTAL	11 642 182	8 389 890	78 431 789	235 742 830	334 753 563	294 125 130

Titres de créance émis au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

NATURE TITRES	Caractéristiques					Montant	Dont		Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement
	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur Nominale Unitaire	Taux	Mode de remboursement		Entreprises liées	Autres apparentés	
CERTIFICATS DE DEPOTS	20/03/2020	25/03/2025	100	2,98%	IN FINE	450 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	02/10/2020	02/10/2025	100	2,55%	IN FINE	100 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	01/02/2021	02/02/2026	100	2,41%	IN FINE	726 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	20/04/2021	20/04/2026	100	2,35%	IN FINE	1 125 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	15/03/2022	15/03/2027	100	2,54%	IN FINE	503 500			
CERTIFICATS DE DEPOTS	15/02/2024	16/02/2026	100	3,63%	IN FINE	940 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	15/02/2024	15/02/2027	100	3,75%	IN FINE	260 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	21/03/2024	23/03/2026	100	3,55%	IN FINE	1 400 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	21/03/2024	22/03/2027	100	3,65%	IN FINE	840 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	21/03/2024	21/03/2025	100	3,35%	IN FINE	940 000			
Total						7 284 500			

Détail des autres passifs au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

PASSIF	MONTANT AU 31/12/2024	MONTANT AU 31/12/2023
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS	1 118 420	264 009
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	4 764 229	4 239 330
CRÉDITEURS DIVERS	4 408 439	3 902 514
Sommes dues à l'Etat	1 375 907	1 145 840
Sommes dues aux organismes de prévoyance	99 294	96 585
Sommes diverses dues au personnel	764 977	687 806
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	7 792	6 273
Fournisseurs de biens et services	2 063 965	1 669 014
Divers autres créditeurs	96 504	296 996
COMPTES DE RÉGULARISATION	3 169 137	2 576 924
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	521	14 755
Comptes d'écarts sur devises et titres		
Résultats sur produits dérivés de couverture		
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc		
Charges à payer et produits constatés d'avance	830 289	940 773
Autres comptes de régularisation	2 338 327	1 621 395
TOTAL	13 460 225	10 982 777

Provisions au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

PROVISIONS	Encours 31/12/2023	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2024
PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF SUR :	16 033 184	2 961 043	3 307 725	7 381	15 693 883
Créances sur les Établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	13 463 578	2 461 598	3 296 127	7 381	12 636 430
Titres de placement	17 826	29	231		17 624
Titres de participation et emplois assimilés	2 490 471	499 416	11 367		2 978 520
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs	61 309				61 309
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	5 121 801	897 795	257 912	-7 643	5 754 041
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	815 611	445 300	37 282	-7 643	1 215 986
Provisions pour risques généraux	2 986 715	225 000			3 211 715
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	203 969	58 669	41 284		221 354
Provisions pour autres risques et charges	865 006	168 826	22 221		1 011 611
Provisions réglementées	250 500		157 125		93 375
TOTAL GÉNÉRAL	21 154 985	3 858 838	3 565 637	-262	21 447 924

Subventions fonds publics affectés et fonds speciaux de garantie au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	OBJET ECONOMIQUE	MONTANT GLOBAL	MONTANT A FIN DEC 2023	UTILISATION DEC 2024	MONTANT A FIN DEC 2024
SUBVENTIONS					
FONDS PUBLICS AFFECTÉS					
FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE					
TOTAL			NÉANT		

Dettes subordonnées au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaaleur en KDH)	dont entreprises liées		dont autres apparentés	
							Montant 2023 (en contrevaaleur KDH)	Montant 2024 (en contrevaaleur KDH)	Montant 2023 (en contrevaaleur KDH)	Montant 2024 (en contrevaaleur KDH)
MAD			2,97%	7 ANS		800 000				
MAD			3,32%	7 ANS		78 000				
MAD			3,57%	7 ANS		1 110 000				
MAD			3,61%	7 ANS		722 800				
MAD			3,96%	7 ANS		277 200				
MAD			3,53%	7 ANS		944 800				
MAD			3,19%	7 ANS		330 000				
MAD			2,79%	7 ANS		42 000				
MAD			3,23%	7 ANS		555 200				
MAD			2,66%	7 ANS		500 000				
MAD			3,74%	10 ANS		758 000				
MAD			4,52%	10 ANS		588 200				
MAD			5,48%	Perpétuelle		151 000				
MAD			5,46%	Perpétuelle		849 000				
MAD			6,00%	Perpétuelle		100 000				
MAD			5,20%	Perpétuelle		350 100				
MAD			4,80%	Perpétuelle		649 900				
MAD			4,90%	Perpétuelle		400 000				
MAD			5,47%	Perpétuelle		825 000				
MAD			5,02%	Perpétuelle		500 000				
MAD			5,73%	Perpétuelle		50 000				
MAD			4,48%	Perpétuelle		450 000				
MAD			5,31%	Perpétuelle		175 000				
MAD			4,58%	Perpétuelle		500 000				
MAD			4,75%	Perpétuelle		100 000				
MAD			5,21%	Perpétuelle		900 000				
MAD			4,69%	Perpétuelle		1 000 000				
MAD			4,59%	Perpétuelle		1 815 000				
MAD			6,28%	Perpétuelle		185 000				
TOTAL						15 706 200				

(1) cours BAM au 31/12/2024 - (2) éventuellement indéterminée - (3) se référer au contrat de dettes subordonnées

Capitaux propres au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2023	Affectation du résultat	Autres variations	31/12/2024
Écarts de réévaluation	420			420
Réserves et primes liées au capital	34 914 379	1 596 428		36 510 807
Réserve légale	215 141			215 141
Autres réserves	22 204 531	1 596 428		23 800 959
Primes d'émission, de fusion et d'apport	12 494 707			12 494 707
Capital	2 151 408			2 151 408
Capital appelé	2 151 408			2 151 408
Capital non appelé				
Certificat d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)	7 587 226			7 587 226
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				
Résultat net de l'exercice (+/-)	5 146 252	-5 146 252		6 536 794
TOTAL	49 799 685	-3 549 824		52 786 655

Engagements de financement et de garantie au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

ENGAGEMENTS	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	199 822 136	203 407 669
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	3 660 951	7 262 815
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer	532	532
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés	3 660 419	7 262 283
Engagements de financement en faveur de la clientèle	96 460 990	106 777 322
Crédits documentaires import	39 297 427	34 747 603
Acceptations ou engagements de payer	3 252 772	4 891 252
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés	53 910 791	67 138 467
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	24 972 882	20 217 377
Crédits documentaires export confirmés	798 046	701 177
Acceptations ou engagements de payer		
Garanties de crédits donnés	4 354 326	4 008 025
Autres cautions, avals et garanties donnés	19 820 510	15 508 175
Engagements en souffrance		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	74 727 313	69 150 155
Garanties de crédits donnés	15 704 522	15 361 282
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	32 686 848	27 023 238
Autres cautions et garanties donnés	24 402 299	25 264 680
Engagements en souffrance	1 933 644	1 500 955
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	39 924 488	40 898 135
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Autres engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	39 530 474	40 466 967
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues	39 530 474	40 466 967
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	394 014	431 168
Garanties de crédits	394 014	431 168
Autres garanties reçues		

Engagements sur titres au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	Montant
Engagements donnés	33 769
Titres achetés à réméré	
Autres titres à livrer	33 769
Engagements reçus	11 511
Titres vendus à réméré	
Autres titres à recevoir	11 511

Opérations de change à terme et engagements sur produits dérivés au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Opérations de change à terme	73 705 345	76 814 548		
Devises à recevoir	23 915 381	23 713 520		
Dirhams à livrer	3 257 625	11 000 059		
Devises à livrer	32 976 400	27 132 513		
Dirhams à recevoir	13 555 939	14 968 456		
Dont swaps financiers de devises				
Engagements sur produits dérivés	72 068 448	52 602 133		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt				
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	3 752 675	7 797 410		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change				
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	27 196 716	24 171 059		
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments				
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	41 119 057	20 633 664		

Valeurs et sûretés reçues et données en garantie **au 31 décembre 2024**

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	N/D		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			

(en milliers de dirhams)

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	16 630 019		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	16 630 019		

Ventilation des emplois et des ressources suivant la durée résiduelle **au 31 décembre 2024**

(en milliers de dirhams)

	D ≤ 1mois	1mois < D ≤ 3mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	10 972 607	5 788 195	14 371 980	16 045 331	6 687 739	53 865 852
Créances sur la clientèle	26 984 321	20 393 947	51 600 736	94 947 033	77 488 601	271 414 638
Créances acquises par affacturage	27 070	1 714 452	153 992	4 239 302	436 595	6 571 411
Titres de placement	4 062	7 732	11 794	872 636		896 224
Titres d'investissement	590 611		6 133 515	7 441 961	2 115 154	16 281 241
TOTAL	38 578 671	27 904 326	72 272 017	123 546 263	86 728 089	349 029 366
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	29 587 414	5 543 607	12 804 500	2 862 820	1 261 820	52 060 161
Dettes envers la clientèle	44 755 528	13 262 699	38 257 412	55 428 954	183 048 970	334 753 563
Titres de créance émis		1 424 767	102 501	5 939 431		7 466 699
Emprunts subordonnés			2 054 350	2 886 505	10 907 773	15 848 628
TOTAL	74 342 942	20 231 073	53 218 763	67 117 710	195 218 563	410 129 051

- Les créances et les dettes à vue sont ventilées selon les lois et conventions d'écoulement adoptées par la banque

Ventilation du total de l'actif, du passif et de l'hors bilan en monnaies étrangères **au 31 décembre 2024**

(en milliers de dirhams)

BILAN	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF :	47 935 333	37 382 475
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	272 093	197 612
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	19 168 488	12 708 011
Créances sur la clientèle	4 634 891	4 026 055
Titres de transaction , de placement et d'investissement	13 220 637	8 657 591
Autres actifs	87 351	754 776
Titres de participation et emplois assimilés	10 551 873	11 038 430
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF:	21 101 039	17 157 142
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	9 726 344	8 663 520
Dépôts de la clientèle	10 966 347	8 425 246
Titres de créance émis		
Autres passifs	408 348	68 376
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Capital et réserves		
Provisions		
Report à nouveau		
Résultat net		
HORS BILAN :	107 698 155	102 103 573
Engagements donnés	77 790 232	72 678 461
Engagements reçus	29 907 923	29 425 112

Concentration des risques sur un même bénéficiaire **au 31 décembre 2024**

(en milliers de dirhams)

NOMBRE DE BENEFICIAIRES	TOTAL ENGAGEMENTS
22	103 549 387

Marge d'intérêts **au 31 décembre 2024**

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	12 621 972	11 342 106
dont : Intérêts	12 230 631	10 940 698
Commissions sur engagements	391 341	401 408
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	1 584 483	1 419 632
dont : Intérêts	1 508 870	1 358 552
Commissions sur engagements	75 613	61 080
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR TITRES DE CRÉANCE	639 925	573 977
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	14 846 380	13 335 715
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	2 743 716	2 337 792
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	1 463 949	1 118 903
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance	209 806	161 471
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS	4 417 471	3 618 166
MARGE D'INTÉRÊTS	10 428 909	9 717 549

Résultat des opérations de marché **au 31 décembre 2024**

(en milliers de dirhams)

PRODUITS ET CHARGES	31/12/2024	31/12/2023
+ Gains sur les titres de transaction	4 030 379	2 753 000
- Pertes sur les titres de transaction	334 941	646 504
Résultat des opérations sur titres de transaction	3 695 438	2 106 496
+ Plus value de cession sur titres de placement		
+ Reprise de provisions sur dépréciation des titres de placement	231	363
- Moins value de cession sur titres de placement		
- Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	29	516
Résultat des opérations sur titres de placement	202	-153
+ Gains sur opérations de change virement	2 991 411	1 523 566
+ Gains sur opérations de change billets	141 953	154 241
- Pertes sur opérations de change virement	1 322 467	577 339
- Pertes sur lopérations de change billets	67 853	81 064
Résultat des opérations de change	1 743 044	1 019 404
+ Gains sur les produits dérivés de taux d'intérêt	191 723	151 112
+ Gains sur les produits dérivés de cours de change		78 208
+ Gains sur les produits dérivés d'autres instruments	145 429	74 324
- Pertes sur les produits dérivés de taux d'intérêt	935 522	436 339
- Pertes sur les produits dérivés de cours de change	161 417	34 300
- Pertes sur les produits dérivés d'autres instruments	92 103	66 868
Résultat des opérations sur les produits dérivés	-851 890	-233 863

Produits sur titres de propriété **au 31 décembre 2024**

(en milliers de dirhams)

CATÉGORIE DES TITRES	31/12/2024	31/12/2023
Titres de placement		
Titres de participation et emplois assimilés	1 876 498	2 110 809
TOTAL	1 876 498	2 110 809

Autres produits et charges au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES		31/12/2024	31/12/2023
Autres produits bancaires		7 502 026	4 735 794
Autres charges bancaires		4 800 316	3 582 773
TOTAL		2 701 710	1 153 021
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE		31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation non bancaire		113 311	77 967
Charges d'exploitation non bancaire			
TOTAL		113 311	77 967
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables		6 122 678	3 385 962
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties		3 438 775	873 473
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS		31/12/2024	31/12/2023
Produits non courants		157 444	136 744
Charges non courantes		550 818	634 847

Passage du résultat net comptable au résultat net fiscal au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

INTITULES	Montant	Montant
I - RESULTAT NET COMPTABLE	6 536 794	
. Bénéfice net	6 536 794	
. Perte nette		
II - REINTEGRATIONS FISCALES	3 403 335	
1- Courantes	3 403 335	
- Impôt sur les sociétés	2 777 480	
- Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par les provisions	46 807	
- Dotations aux provisions pour risques généraux	225 000	
- Dotations pour pensions de retraite et obligations similaires	58 669	
- Charges exceptionnelles non déductibles	4 128	
- Contribution Sociale de Solidarité	288 486	
- Cadeaux personnalisés	2 765	
2- Non courantes		
III - DEDUCTIONS FISCALES		2 725 894
1- Courantes		2 725 894
- Abattement 100 % sur les produits de participation		1 762 058
- Abattement 40 % sur les produits de participation		20 525
- Reprise pour pensions de retraite et obligations similaires		41 284
- Autres reprises de provisions		902 027
2- Non courantes		
TOTAL	9 940 129	2 725 894
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL		7 214 235
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		7 214 235
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
VI - RESULTAT NET FISCAL		7 214 235
. Bénéfice net fiscal (A - C)		7 214 235
OU		
. Déficit net fiscal (B)		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
. Exercice n-1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

Détermination du résultat courant après impôts au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

I DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	MONTANT
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	9 707 648
Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	625 855
Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	2 725 894
Résultat courant théoriquement imposable (=)	7 607 609
Impôt théorique sur résultat courant (-)	2 928 929
Résultat courant après impôts (=)	6 778 719
II INDICATIONS DU RÉGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYÉS PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LÉGALES SPÉCIFIQUES	

Détail de la taxe sur la valeur ajoutée au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

NATURE	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde fin d'exercice
	1	2	3	(1+2-3=4)
A. TVA collectée	165 932	1 966 639	1 899 629	232 943
B. TVA à récupérer	305 476	799 021	748 321	356 176
. Sur charges	68 397	547 901	543 384	72 914
. Sur immobilisations	237 078	251 120	204 936	283 262
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	-139 544	1 167 618	1 151 308	-123 234

(en milliers de dirhams)

(²⁶) 3,65% en intégrant le personnel des filiales du groupe

(en milliers de dirhams)

Réseau au 31 décembre 2024

Effectifs au 31 décembre 2024

Comptes de la clientèle au 31 décembre 2024(En nombre)

 76, Bd Abdelmoumen Résidence Koutoubia, 7ème étage Casablanca, Maroc	 Deloitte Audit Bd Sidi Mohammed Benabdellah Bâtiment C, Tour Ivoire 3, 3^{ème} étage La Marina - Casablanca
ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024	
Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire d'ATTIJARIWafa BANK comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 68.635.283, dont un bénéfice net de KMAD 6.536.794, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine d'ATTIJARIWafa BANK arrêtés au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Casablanca, le 24 février 2025	
Les Commissaires aux Comptes	
 FORVIS MAZARS Abdou Souleye DIOP Associé	 DELOITTE AUDIT Sakina BENSOUA KORACHI Associée

ANNEXE 2

COMPTES DE REFERENCE DE BORJ ATTIJARI AU 31 DECEMBRE 2024

PIECES ANNEXES A LA
DECLARATION FISCALE
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

IMPOT SUR LES SOCIETES

(Modèle Comptable Normale)

Raison sociale **BORJ ATTIJARI**

Article I.S. **20717256**

Identification T.V.A. **20717256**

Adresse : **2 BD MOULAY YOUSSEF CASABLANCA**

A CASABLANCA , Le 28/3/2025

Signature

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Numéro d'Enregistrement de la Déclaration :

Date :

Signature

N.B : Les tableaux de 1 à 14 sont conformes aux états prévus par la loi n° 9.88 relative aux obligations comptables des commerçants promulguée par le Dahir n° 1.92..138 du 3 Joumada II 1413 (15.12.1992)

BILAN - ACTIF

BORJ ATTIJARI

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Eléments		Exercice			Exercice Précédent
		Brut	Amort. & Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATION EN NON VALEUR (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais préliminaires	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00
	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (c)	1 011 254 834,61	0,00	1 011 254 834,61	639 078 760,03
	Terrains	79 347 314,00	0,00	79 347 314,00	79 347 314,00
	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Installations techniques, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00
	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
	Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles en cours	931 907 520,61	0,00	931 907 520,61	559 731 446,03
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (d)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Prêts immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres créances financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (e)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Diminution des créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00
	Augmentation des dettes de financement	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL I (a + b + c + d + e)	1 011 254 834,61	0,00	1 011 254 834,61	639 078 760,03
ACTIF CIRCULANT	STOCKS (f)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
	Matières et fournitures consommables	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits intermédiaires et produits résiduels	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00
	CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (g)	176 123 132,17	0,00	176 123 132,17	116 325 721,83
	Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
	Clients et comptes rattachés	0,00	0,00	0,00	0,00
	Personnel	0,00	0,00	0,00	0,00
	Etat	176 123 132,17	0,00	176 123 132,17	116 325 721,83
	Comptes d'associés	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres débiteurs	0,00	0,00	0,00	0,00
	Comptes de régularisation actif	0,00	0,00	0,00	0,00
	TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (h)	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECART DE CONVERSION - ACTIF (i) (Elém. Circul.)	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL II (f + g + h + i)	176 123 132,17	0,00	176 123 132,17	116 325 721,83
TRESORERIE	TRESORERIE - ACTIF	0,00	0,00	0,00	0,00
	Chèques et valeurs à encaisser	0,00	0,00	0,00	0,00
	Banques, T.G & CP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Caisses, régies d'avances et accreditifs	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL I+II+III		1 187 377 966,78	0,00	1 187 377 966,78	755 404 481,86

BILAN - PASSIF			
BORJ ATTIJARI		Du 01/01/2024 au 31/12/2024	
	Eléments	Exercice	Exercice Précédent
FINANCEMENTS PERMANENTS	CAPITAUX PROPRES	-3 616 047,72	-51 338 942,50
	Capital social ou personnel (1)	10 000,00	10 000,00
	moins : Actionnaires, capital souscrit non appelé dont versé	0,00	0,00
	Prime d'émission, de fusion, d'apport	0,00	0,00
	Ecart de réévaluation	0,00	0,00
	Réserve légale	0,00	0,00
	Autres réserves	0,00	0,00
	Report à nouveau (2)	-51 348 942,50	-26 437 240,42
	Résultat nets en instance d'affectation (2)	0,00	0,00
	Résultat net de l'exercice (2)	47 722 894,78	-24 911 702,08
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (a)	-3 616 047,72	-51 338 942,50
	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (b)	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00
	Provisions réglementées	0,00	0,00
	DETTES DE FINANCEMENT (c)	0,00	0,00
	Emprunts obligataires	0,00	0,00
	Autres dettes de financement	0,00	0,00
	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (d)	0,00	0,00
	Provisions pour risques	0,00	0,00
	Provisions pour charges	0,00	0,00
	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (e)	0,00	0,00
	Augmentation des créances immobilisées	0,00	0,00
	Diminution des dettes de financement	0,00	0,00
	TOTAL I (a + b + c + d + e)	-3 616 047,72	-51 338 942,50
PASSIF CIRCULANT	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (f)	95 551 986,83	89 734 396,91
	Fournisseurs et comptes rattachés	82 039 353,12	81 544 563,88
	Clients créditeurs, avances et acomptes	0,00	0,00
	Personnel	0,00	0,00
	Organismes sociaux	0,00	0,00
	Etat	698 294,26	646 966,39
	Comptes d'associés	0,00	0,00
	Autres créanciers	0,00	0,00
	Comptes de régularisation - passif	12 814 339,45	7 542 866,64
	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (g)	0,00	0,00
	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (h) (Elem. Circul.)	0,00	0,00
	TOTAL II (f + g + h)	95 551 986,83	89 734 396,91
TRESORERIE	TRESORERIE PASSIF	1 095 442 027,67	717 009 027,45
	Crédits d'escompte	0,00	0,00
	Crédit de trésorerie	0,00	0,00
	Banques (soldes créditeurs)	1 095 442 027,67	717 009 027,45
	TOTAL III	1 095 442 027,67	717 009 027,45
TOTAL I+II+III		1 187 377 966,78	755 404 481,86

(1) Capital personnel débiteur

(2) Bénéficiaire (+) . déficitaire (-)

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

BORJ ATTIJARI

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Eléments	Opérations		Totaux de l'exercice 3 = 1 + 2	Exercice précédent 4
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
		1	2		
EXPLOITATION	I PRODUITS D'EXPLOITATION				
	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
	Ventes de biens et services produits	0,00	0,00	0,00	0,00
	Chiffres d'affaires	0,00	0,00	0,00	0,00
	Variation de stock de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations produites pour l'Exercice p/elle même	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subvention d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres produits d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprises d'exploitation; transfert de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	II CHARGES D'EXPLOITATION				
	Achats revendus de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
	Achat consommables de matières et de fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres charges externes	17 794,91	0,00	17 794,91	19 498,14
	Impôts et taxes	3 000,00	0,00	3 000,00	7 154,96
	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	20 794,91	0,00	20 794,91	26 653,10
	III RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	0,00	0,00	-20 794,91	-26 653,10
FINANCIER	IV PRODUITS FINANCIERS				
	Produits des titres de partic. et autres titres immo.	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gains de change	1 100,17	0,00	1 100,17	27 541,98
	Intérêts et autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprises financières; transfert de charges	48 637 338,38	0,00	48 637 338,38	0,00
	TOTAL	48 638 438,55	0,00	48 638 438,55	27 541,98
	V CHARGES FINANCIERES				
	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	24 766 874,72
	Pertes de changes	244 565,96	0,00	244 565,96	142 712,00
	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	244 565,96	0,00	244 565,96	24 909 586,72
	VI RESULTAT FINANCIER (IV - V)	0,00	0,00	48 393 872,59	-24 882 044,74
	VII RESULTAT COURANT (III - V I)	0,00	0,00	48 373 077,68	-24 908 697,84

(1) Variation de stocks : stocks final - stocks initial ;augmentation (+) ;diminution (-)

(2) Achats revendus ou consommables : achats - variation de stocks.

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) (Suite)

BORJ ATTIJARI

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Eléments		Opérations		Totaux de l'exercice 3 = 1 + 2	Exercice précédent 4
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
		1	2		
	VII RESULTAT COURANT (Report)	0,00	0,00	48 373 077,68	-24 908 697,84
NON COURANT	VIII PRODUITS NON COURANTS				
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équilibre	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres produits non courants	94,19	0,00	94,19	0,00
	Reprises non courantes; transferts de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL VIII	94,19	0,00	94,19	0,00
	IX CHARGES NON COURANTES				
	Valeurs nettes d'amortiss. des immos cédées	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions accordées	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres charges non courantes	0,00	165 985,09	165 985,09	4,24
	Dotations non courantes aux amortiss. et prov.	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL IX	0,00	165 985,09	165 985,09	4,24
	X RESULTAT NON COURANT (VIII- IX)	0,00	0,00	-165 890,90	-4,24
	XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+ X)	0,00	0,00	48 207 186,78	-24 908 702,08
	XII IMPOTS SUR LES RESULTATS	484 292,00	0,00	484 292,00	3 000,00
	XIII RESULTAT NET (XI - XII)	0,00	0,00	47 722 894,78	-24 911 702,08
	XIV TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)	0,00	0,00	48 638 532,74	27 541,98
	XV TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)	0,00	0,00	915 637,96	24 939 244,06
	XVI RESULTAT NET (XIV - XV)	0,00	0,00	47 722 894,78	-24 911 702,08

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

BORJ ATTJARI

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

[illegible]

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

ANNEXE 3

CHARGES SUR L'ACTIF IMMOBILIER



شهادة الملكية

إن المحافظ على الأملاك العقارية بالحي الحسني الممضي أسفله يشهد أن بيانات الوضعية المادية و القانونية للرسم العقاري عدد 64/22666 هي إلى غاية تاريخ توقيع هذه الشهادة كالتالي :

بيانات الملك

الملك المسمى " كازا أنفا 61 "، ذي الرسم العقاري عدد 64/22666 الكائن بالبيضاء الحي الحسني مساحته 43 آر 87 سنتيار المتكون من أرض عارية

بيانات المالك

1- LA SOCIETE*BORJ ATTIJARI* SARL () (.)

بيانات حول الشروط على الملك وعلى المالك و الحقوق العينية و التحملات العقارية

1 -الشروط على الملك:

-منع التفويت

-الشرط الفاسخ

2 - الرهن الرسمي المقيد بتاريخ 2017/01/04 (سجل : 87 عدد: 1658) من الرتبة الأولى على كافة الملك المذكور من طرف:

LA SOCIETE*BORJ ATTIJARI* SARL () (المذكورة) أعلاه

لفائدة:

الدولة *مصلحة التسجيل والتنبر* ()

الشروط على الرهن:

-الكل وفق الشروط والالتزامات المنصوص عليها في العقد

حرر بالدار البيضاء في: 2025/03/07 على الساعة 9 و 56 دقيقة و 49 ثانية

عن المحافظ و بأمر منه

سجل المداخل : 8216

رقم : 10031

مدفوع : 100 درهم

بتاريخ : 2025/03/07

طالب الشهادة : Omar OUBELLA

ANNEXE 4

DESIGNATION DE L'ACTIF IMMOBILIER

La désignation de l'actif immobilier comprend :

- Le terrain nu objet du certificat de propriété figurant en **Annexe 3** ; et
- Les constructions en cours